

COJEP INTERNATIONAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2017



Président : Ali GEDIKOGLU

Préparé par : Hilal SEREFLI, assistante relations internationales

**Cojep International
09 52 72 70 70
cojep.relations.int@gmail.com**

Sommaire

Préface	7
Le PKK en Europe et les questions sécuritaires (1)	8
Remerciements	10
Introduction	11
Présentation des orateurs	12
Sakir Colak	12
Enes Bayrakli	12
Recep Yilmaz	12
Emine Nur Gunay	13
Qu'est ce que le PKK ?	14
Parti des travailleurs du Kurdistan	14
Une brève histoire du PKK	15
Le PKK en Europe	17
Attaques du PKK et ses victimes	17
Activités du PKK	19
Du 1 ^{er} janvier 2016 au 2 septembre 2016	19
En Europe	20
Les activités du PKK en Europe en 2016	21
La réinsertion des enfants soldats au Moyen Orient	27
La menace terroriste du PKK	30
Le PKK a semé la terreur en Europe en 2016	31
Conclusion	32
L'avenir des relations entre l'Union européenne et la Turquie : Surmonter le manque de confiance et le rétablir à nouveau	
Remerciements	36
Introduction	37
Présentation des intervenants	38
Jean Philippe Maurer	38
Béchir Labidi	38
Kadir Guzle	39
Ismail Ertug	40
Ramazan Ipek	41
Chronologie des relations entre la Turquie et l'Union européennes	42

Interventions des orateurs	43
Relations entre la Turquie et l'UE	48
La Turquie ne fait pas partie de l'Europe ?	48
La question religieuse	48
Le poids démographique et l'impact sur les institutions européennes	48
Enjeux géopolitiques	49
Le potentiel économique	49
La gestion des migrants	49
Critères économiques et acquis communautaires	50
Économie : où en est la Turquie ?	50
Acquis communautaire : un pays « modérément » préparé	50
Conclusion	51
Quelques mots-clés	52
Le PKK en Europe et les questions sécuritaire (2)	53
Remerciements	55
Introduction	56
Présentation des orateurs	58
Adel Mejri	58
Recep Yilmaz	58
Sati Arik	59
Melek Ozsari	59
L'histoire du PKK	60
Suite à la première guerre du Golfe	61
A partir de 2005	62
Quelles sont les actions du PKK	63
Bilans humains	63
Analyses	63
Soutiens et financement du PKK	64
Traffics de drogues	65
Extorsion de fonds	65
Financement non conventionnel du PKK en Europe	66
Répression à travers le monde	67
Classement comme organisation terroriste	67
Organisation du PKK en Europe	67
Le PKK en Europe	69
Pourquoi une mise en main aussi stricte ?	70

Pourquoi le PKK est une menace pour l'Europe	71
Que retenir	72
Conclusion	74
Quelques mots-clés	76
Les politiques européennes discriminatoires et leurs effets sur la radicalisation (1)	77
Remerciements	79
Une brève présentation	80
Introduction	81
Présentation des acteurs	84
Samir Amghar	84
Limam Wajdi	85
Saban Kiper	85
Interprétation des orateurs	68
Le discours de Samir Amghar	86
Les paroles de Limam Wajdi	87
Que retenir	90
Conclusion	91
Quelques mots-clés	92
Les politiques européennes discriminatoires et leurs effets sur la radicalisation (2)	93
Remerciements	95
Une brève présentation	96
Introduction	98
Présentation des orateurs	99
Sami Zegnani	99
Haldun Yalcinkaya	99
Samir Djaiz	100
Politiques européennes et leurs effets sur la radicalisation	100
Qu'est ce que la lutte contre la radicalisation	101
Des politiques inefficaces	102
Premièrement au niveau de l'Union européenne	103
La lutte contre le terrorisme au niveau de l'UE	103
Que fait l'UE pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent ?	104
Que fait l'UE pour lutter contre les discours de haine ?	104
Que fait l'UE pour garantir la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conscience	105
Deuxièmement au niveau de l'Union européenne	105

Que fait l'UE pour lutter contre le financement du terrorisme ?	105
Quelles actions l'UE mène-t-elle pour améliorer la protection contre les attaques terroristes ?	106
Quelle est la politique de l'UE en faveur des victimes du terrorisme ?	107
Comment le commerce des armes à feu légal est-il régulé au sein de l'UE ?	107
Les stratégies de l'Union européennes	108
La stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes	108
La stratégie de communication aux médias (SCM)	108
La stratégie concernant la lutte contre le financement du terrorisme	109
Conclusion	110
Quelques mots-clés	111
Organisation pour la sécurité et la coopération en France	112
Remerciements	114
Présentation des intervenants	115
Sakir Colak	115
Saban Kiper	115
Yasser Louati	116
Kevser Dilek	116
Déroulement de l'évènement	117
Histoire de la création de l'organisation	117
La structure de l'OSCE	119
Limites de l'organisation et critiques	121
Combattre l'intolérance, la discrimination et la haine contre les musulmans	122
Remerciements	124
Introduction	125
Objectifs de l'évènement	126
L'évènement	127
Panel 1 : Manifestation d'intolérance contre les musulmans : espaces publics, narratifs politiques et médias	127
Panel 2 : Les musulmans et l'islam en milieu éducatif : défis et opportunités	128
Panel 3 : Discrimination des musulmans dans l'emploi : des solutions efficaces pour le public et les employeurs privés	129
Panel 4 : Crimes haineux, sécurité et société : tendances, causes, réponses ?	130
A retenir	131
Quelques mots-clés	132

Projet Syndicat Hak-Is	133
Confédération des syndicats de travailleurs des droits	134
Conseil pour la justice, l'égalité et la paix	134
Hasene/Milli Görüs	134
Université de Gaziantep	134
Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (Hayatboyu Öğrenme)	134
L'organisation du projet	135
Le but du projet	136

Préface

Le rapport « **d'activités 2017, Cojep International** » vous est présenté. Celui-ci a été réalisé par Hilal Serefli, assistante des relations internationales à Cojep International, au nom de cette association fondée et dirigée par le président **Ali Gedikoglu**.

Dans ce rapport, nous pouvons retrouver un résumé pour chaque conférences organisée par Cojep International et d'autres structures durant l'année 2017. Des projets et des réunions faites par Cojep International sont aussi intégré dans ce rapport et sont classé par date.

Ce documents est composé de plusieurs rapports présentant chacune un évènement (conférence, projet, etc).

En espérant que vous apprécierez votre lecture, nous vous souhaitons, au nom de toute l'équipe Cojep International, une bonne lecture de ce document.

Hilal Serefli

Strasbourg, 31 décembre 2017

Mardi 24 janvier 2017 au Conseil de l'Europe

LE PKK EN EUROPE ET LES QUESTIONS SECURITAIRES



Modérateur

Sakir COLAK

Intervenants

Enes BAYRAKLI

Recep YILMAZ

Emine Nur GUNAY

09 52 72 70 70

Cojep International

cojep.relations.int@gmail.com

Table des matières

Remerciements.....	10
Introduction.....	11
I. Présentation des orateurs.....	12
A. Sakir Colak.....	12
B. Enes Bayrakli.....	12
C. Recep Yilmaz.....	12
D. Emine Nur Gunay.....	13
II. Qu'est ce que le PKK ?.....	14
A. Parti des travailleurs du Kurdistan.....	14
B. Une brève histoire du PKK.....	15
III. Le PKK en Europe.....	17
A. Attaques du PKK et ses victimes.....	17
B. Activités du PKK.....	19
1. Du 1 ^{er} janvier 2016 au 2 septembre 2016.....	19
2. En Europe.....	20
3. Les activités du PKK en Europe en 2016.....	21
IV. La réinsertion des enfants soldats au Moyen Orient.....	27
A. La menace terroriste du PKK.....	30
B. Le PKK a semé la terreur en Europe en 2016.....	31
Conclusion.....	32

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier la direction du Conseil de l'Europe de nous avoir accueillis dans son enceinte pour l'organisation de cette conférence sur le thème du PKK en Europe et les questions sécuritaires.

Par ailleurs, nous remercions également Mr. Sakir Colak de sa participation à titre de modérateur à cette journée.

Nous tenons également à remercier nos intervenants Mr. Enes Bayrakli, Mr. Recep Yilmaz et Mme. Emine Nur Günay qui ont répondu présent à notre invitation malgré un emploi du temps très chargé et leur implication dans ce projet.

Introduction

Co-organisé par l'institution Cojep International, le Conseil pour la Justice, l'Égalité et la Paix, la conférence sur le thème « **Le PKK en Europe et les questions sécuritaires** » expose l'organigramme de l'organisation terroriste et l'étendu de ses activités en Europe. Cette conférence, qui s'est tenu le mardi 24 janvier 2017 au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, a accueilli environ une centaine de personnes.



Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale instituée le 5 mai 1949 par le traité de Londres. Par le biais des normes juridiques dans les domaines de la protection des droits de l'homme, du renforcement de la démocratie et de la prééminence du droit en Europe, c'est une organisation internationale dotée d'une personnalité juridique reconnue en droit international public et qui rassemble 820 millions de ressortissants de 47 États membres. La Convention européenne des droits de l'homme, au champ d'application inégalé, ainsi que la Cour européenne des droits de l'homme qui l'applique, en constituent la cheville ouvrière. C'est auprès de cette Cour que tous les individus, ressortissants ou non des États parties à la Convention, peuvent introduire des requêtes s'ils estiment qu'un État partie à la Convention a enfreint leurs droits. Les activités du Conseil de l'Europe intéressent tous les domaines de la vie courante (sauf les questions de défense) et ont abouti à l'élaboration d'un large éventail de normes, chartes et conventions destinées à faciliter la coopération entre les pays membres du Conseil et à renforcer la construction européenne. Il a également pour but de favoriser un progrès économique et social.

Le français et l'anglais en sont les deux langues officielles. Ses organes statutaires, le Comité des ministres et l'Assemblée parlementaire, forment un quadrilogue avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Conférence des organisations internationales non gouvernementales ; ils travaillent également en allemand, italien, russe et turc.

I. Présentation des orateurs

A. Sakir Colak

Sakir Colak a fait un baccalauréat Économique et social (ES) en l'an 2000. Trois ans plus tard, il a obtenu sa licence en Droit social et a poursuivi par une première année en Master des Droits des sociétés et droit européen puis une deuxième année de Master des Droits de sociétés et fiscalités.

Suite aux élections locales dans la commune de Haguenau, Sakir Colak était, de 2001 à 2008, membre du deuxième organe compétent après l'administration.

Il est le vice-président de l'Association étudiante en droit de Strasbourg et de Nancy et est également le vice-président de la Maison du divertissement et de la culture de la municipalité de Haguenau

Depuis 2010, Sakir Colak est le conseiller juridique de Cojep International. Il parle turc et anglais.



B. Enes Bayrakli

Enes Bayrakli est diplômé du Département de sciences politiques de l'Université de Vienne et a obtenu sa maîtrise et son doctorat en sciences politiques à la même Université. Entre 2009 et 2010 il a étudié pour une thèse de doctorat à l'Université de Nottingham en Angleterre. Entre 2011 et 2013, il a travaillé comme spécialiste et directeur adjoint au Centre culturel turc Yunus Emre à Londres.

Au cours de la même période, entre août et décembre 2012, il a travaillé comme directeur fondateur à Bucarest et dans les centres culturels turcs de Constanta Yunus Emre. Depuis 2013, il est professeur de sciences politiques et de relations internationales à l'Université turco-allemande.

La même Université a un programme de maîtrise en relations européennes et internationales. Directeur de SETA European Researches, il s'intéresse à l'islamophobie, aux mouvements d'extrême droite en Europe, à l'analyse de la politique étrangère, à la politique allemande et à la politique étrangère.



C. Recep Yilmaz

En 2014, Recep Yilmaz a obtenu son master 2 en recherche géopolitique de la Turquie sous le gouvernement AKP (Parti de la justice et du développement est un parti islamo-conservateur, au pouvoir en Turquie depuis 2002).

Recep Yilmaz a enseigné pendant deux ans à l'école inter-armée du renseignement et des études linguistiques et pendant deux ans il a enseigné dans le domaine de militaire supérieurs scientifiques et techniques.

De 2001 à 2005, il était conseiller technique sur les mesures de contre prolifération des armes biologiques et chimiques et a fait des analyses de techniques de prolifération (états et groupes activistes). Outre, Recep Yilmaz était consultant sur la Turquie et les états turcophones.

Dans une durée de trois ans, Recep Yilmaz était chargé de cours en DUT (diplôme universitaire de technologie) à l'Université de Versailles Saint Quentin. Jusqu'en 2014, il était enseignant en biochimie, microbiologie et biotechnologies.

Actuellement, Yilmaz est enseignant et chercheur à Inalco. Il enseigne la géopolitique de la Turquie aux étudiants de troisième année de licence et l'islam et société aux étudiants de deuxième année. Il intervient en tant que conférencier sur l'islam, l'islam et le terrorisme et la vie avec l'islam.

Il fait des recherches sur la géopolitique de la Turquie dans son environnement immédiat et lointain (CERCOM, Centre d'études et de recherche Moyen-Orient Méditerranée).

De plus, Recep Yilmaz est enseignant de biochimie et microbiologie à ENCPB (Ecole Nationale de Physique Chimie et Biologie) au lycée Pierre-Gilles de Gennes.



D. Emine Nur Gunay

Emine Nur Günay, née le 18 août 1962 à Eskişehir en Turquie, est une économiste et femme politique turque. Après les élections générales du Parti de la justice et du développement (AKP) de novembre 2015, elle est entrée au Parlement en tant que député de la ville de Eskişehir.

Elle a commencé à travailler en tant que chargée de cours au Département du commerce international de l'Université Boğaziçi en 1995, et est devenu professeur associé en 2006, professeur en 2013 et a continué à servir comme membre du corps professoral jusqu'en 2015.

De 2000 à 2002, elle est devenu Présidente du département du commerce international et, en 2011, elle a fondée le Centre de recherche de l'Université Bogazici sur les études d'innovation et de développement de la compétitivité et a été directrice fondateur jusqu'en 2015.



En novembre 2014, elle a été nommée Première ministre de Ahmet Davutoğlu en tant que conseillère en chef de l'économie et a poursuivi cette mission jusqu'en 2015.

Après les élections générales de novembre 2015 en Turquie du Parti de la justice et du développement (AKP), Emine Nur Gunay est élu député à Eskisehir.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est membre du groupe turc et comptable du groupe des conservateurs européens.

II. Qu'est-ce-que le PKK ?

A. Parti des travailleurs du Kurdistan

Le PKK est le **Parti des travailleurs du Kurdistan** (en kurde : *Partiya Karkerên Kurdistan*, abrégé PKK, prononcé [pe.ke.ke]), est un groupe armé kurde, considéré comme terroriste par une grande partie de la communauté internationale, dont la Turquie, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne et le Royaume-Uni. Le PKK est actif surtout en Turquie, en Syrie et en Iran et s'implante de plus en plus en Irak.

Le PKK marxiste-léniniste a été fondé par Abdullah Öcalan lors d'une réunion tenue le 27 novembre 1978 dans le village de Fis du district de Lice à Diyarbakir.



Il est en opposition armée, sous forme de guérilla, avec la Turquie depuis 1984. À sa création, il visait l'indépendance des territoires à population majoritairement kurde se situant dans le sud-est de la Turquie, région constituant une partie du Kurdistan ; à présent les revendications d'indépendance du PKK se sont muées en demandes d'autonomie culturelle au sein d'un système fédéral plus large, d'amnistie pour les rebelles qui leur garantisse leur participation à la vie politique, et la libération de son leader Abdullah Öcalan détenu sur l'île-prison d'İmralı au nord-ouest de la Turquie depuis 1999.

B. Une brève histoire du PKK

Öcalan qui s'est installé à Damas peu de temps avant le coup d'Etat en 1980 a commencé à diriger l'organisation à partir de là. Après le deuxième congrès de Damas en 1984, le PKK a accéléré ses préparatifs d'actions armées dans la région, notamment Hakkari, Mardin et Siirt.

Le 15 août 1984, la première attaque du PKK a eu lieu. Les raids simultanés dans le district de Şemdinli de Hakkari et dans le district d'Eruh de Siirt ont déclenché le conflit.

Après le coup d'Etat de 1980 en Turquie, la plupart des membres du PKK ont fui vers la Syrie.

Au fur et à mesure que les attaques du PKK commençaient à augmenter, la Turquie a mis 11 provinces sous l'état d'urgence 1987.



Le PKK a profité de ce qui a émergé dans le nord de l'Irak après l'intervention américaine en 1991 et l'invasion en 2003.

En 1999, Abdullah Öcalan a été capturé au Kenya et condamné à mort pour trahison. Le PKK a renoncé à ses revendications pour un Etat kurde indépendant, appelant plutôt à plus d'autonomie. Cependant, il a repris les activités terroristes en 2003 après s'être réorganisé.

Bien qu'en 2004, le nouveau gouvernement turc ait autorisé l'usage limité de la langue kurde dans les émissions télévisées, le PKK a multiplié les embuscades et les attentats à la bombe, notamment entre 2004 et 2007. Par conséquent, le Parlement turc a permis à l'armée d'organiser des opérations transfrontalières contre le PKK dans le nord de l'Irak.

Le PKK a plusieurs branches d'organisation dans différents pays. En Turquie ces organisations sont : YDH-G, HPG, TAK, KCK. En Syrie : PYD, YPG, YPJ. En Iran l'organisation PJAK et en Europe le KCD-E.

Il existe encore d'autres groupes affiliés au PKK comme le KNK, KKK, NPG, TEV-DEM, DÖKH, KADEK, HRK, ARKK, KONGRA-GEL, etc.



En 2009, le gouvernement turc a entamé les « pourparlers d'Oslo » avec le PKK pour résoudre le conflit de longue date.

Ce processus est connu sous le nom de "ouverture démocratique". Au cours de ce processus, entre 2009 et 2011, des négociations secrètes de haut niveau ont eu lieu entre MİT (l'organisation nationale du renseignement) et Abdullah Öcalan pour trouver une solution durable. De plus, avec les autorisations officielles, un groupe de députés du BDP a eu des entretiens directs avec Öcalan. Cependant, les dossiers des négociations entre MİT ont été divulgués au public.

Après des mois de négociations avec MİT, la lettre d'Abdullah Öcalan au PKK a été lue tant en turc qu'en kurde lors des célébrations du Nowruz à Diyarbakir en 2013. La lettre appelait un cessez-le-feu qui incluait le désarmement et le retrait du territoire turc et la fin de la lutte armée.

Bien que les dirigeants du PKK et les députés du BDP aient annoncé que le PKK déposerait les armes, ils ont continué à faire voler des armes et des explosifs dans les villes.

Pendant ce temps, lorsque la guerre civile syrienne a commencé en 2011, le PKK pensait pouvoir établir un Etat kurde dans le nord du pays. Par conséquent, les conflits à Kobani / Ayn al-Arap ont été l'occasion d'appliquer ce plan. Pour cela, ils ont commencé à saboter le processus de paix en cours en Turquie. En juillet 2014, des militants du PKK ont abattu deux policiers dans leurs maisons, ce qui a mis fin au processus de paix.

III. Le PKK en Europe

A. Attaques du PKK et ses victimes

Non seulement les forces de sécurité comme par exemple les soldats, la police, les gardes de village et autres qui ont été victimes des attaques du PKK, les politiciens kurdes anti-PKK, les chefs tribaux, les activistes et les journalistes aussi ont été victimes de ces attaques.

Il y a eu des civils notamment des femmes des enfants qui sont victimes des attaques par le PKK mais aussi les politiciens locaux (conseillers municipaux, maires), les bureaucrates (gouverneurs, gouverneurs de district), les fonctionnaires comme les enseignants, les médecins, les infirmiers, les ingénieurs, etc.

Par ailleurs des projets d'infrastructure, des barrages d'eau, des projets d'irrigation, des tunnels, des routes, des chemins de fer (...) ont aussi été détruits par ces attaques.



Depuis le 15 août 1984, lorsque le PKK a lancé sa première attaque terroriste, il a organisé près de 90 000 attaques.

En conséquence, environ 7 500 civils et agents de sécurité (soldats, policiers, gardes de village) ont perdu la vie ; environ 17 000 civils et agents de sécurité ont été blessés ; environ 24 000 terroristes ont été tués ou arrêtés.

Le nombre d'exécutions internes du PKK et le nombre de meurtres non résolus par le PKK sont inconnus.

Firat Simpil



Efe Acikgöz



Firat Simpil avait 13 ans. Il était en route pour acheter du pain. Il a perdu la vie dans un attentat à la bombe du PKK à Diyarbakir le 30 août 2015.

Efe Acikgöz avait 10 ans lors de cet attentat dans le quel lui aussi a perdu sa vie.

Le PKK a tué 30 enfants et bébés depuis août 2015. Parmi cela, il y a Ercin Acikgöz qui seulement 2 ans et Mevlude Irem Ciftci que 4 ans dans l'attentat à la bombe du PKK à Diyarbakir.

On peut comprendre par là pourquoi les gens appellent PKK "**Tueur de bébé**".

Le PKK recrute des enfants soldats. « Human Rights Watch », « Amnesty International », « KurdWatch » et la « Commission d'enquête des Nations unies sur la Syrie » montrent que les unités de défense du peuple (YPG) et les unités de défense des femmes du Parti de l'Union démocratique (PYD), branche syrienne du Parti des travailleurs kurdistes (PKK) recrutent régulièrement des enfants âgés de 12 à 17 ans et les envoient dans des combats armés.



Ces enfants là sont des enfants soldats du groupe terroriste du PKK.

Ils ont été enlevés de force dans des villages pauvres kurde en Turquie.

Ces enfants sont seulement âgés entre 12 et 17 ans. Ils deviennent des soldats terroristes de force, sans le vouloir.

B. Activités du PKK

1. Du 1^{er} janvier 2016 au 2 septembre 2016

Du 1^{er} janvier 2016 au 2 septembre 2016, il y a eu au total 286 victimes dont 135 policiers, 147 soldats et 4 gardes du village par les attentats du PKK.

De plus, 2 253 personnes ont été blessées dont 1 097 policiers, 1134 soldats et 22 gardes du village.

Durant cette date, 148 civils ont perdu leur vie et 1 137 civils ont été blessés.

En outre, il y a eu 708 terroristes morts et 93 blessés.

Pendant cette période, le PKK s'est servi de plusieurs types d'armes et de munitions. On peut retrouver parmi cela au total 184 armes lourdes, 1 120 armes à canon long, 1 196 grenades, 28 416 explosifs, 4 321 explosifs à main et 134 explosifs en plastiques, 297 pistolets, 1 755 Cocktail Molotov et 282 250 balles.

Les sources de revenus du PKK sont des dons, les fonds d'organismes sans but lucratif, des activités commerciales, des événements sociaux, la contrebande de drogue et de cigarettes, la traite des êtres humains, la fraude, l'extorsion, etc.



2. En Europe

Bien que le PKK ait été accepté comme organisation terroriste par l'Union européenne, il a une structure sérieuse dans les pays européens. Cette structuration a commencé lorsque les militants du PKK se sont échappés dans les pays européens après le coup d'Etat de 1980. On estime que le PKK, opérant en Europe sous le nom de KCD-E, compte aujourd'hui environ 13000 membres en Allemagne seulement.

Öcalan : « Le PKK ne lutte contre les Turcs qu'en Allemagne, pas aux Allemands » (1996).

Le PKK continue sa présence dans les pays européens en mettant l'accent sur le lobbying, la propagande, le recrutement et le financement.

En particulier, les pays d'Europe occidentale adoptent le PKK sous le nom de « demandeurs d'asile » politiques.

Le PKK ne cible pas les civils et les unités de sécurité dans les pays européens. Ils font rarement preuve d'une action ou d'une résistance radicale contre les pays dans lesquels ils se trouvent. Ainsi, ces pays ont une perception du PKK comme une organisation non gouvernementale.

La source de revenus la plus lucrative pour l'organisation terroriste est le crime organisé.

Le PKK, qui est autorisé à fonctionner librement en Europe, recueille environ 30 millions d'euros de financement par an à travers l'Europe.

Le PKK utilise des organisations de façade en Europe telles que le «Centre communautaire démocratique» et les «Assemblées populaires» pour se dissimuler sous un déguisement juridique.

Le «Congrès démocratique kurde de l'Europe» basé à Bruxelles, ou KCD-E, est un groupe de coordination des affiliés du PKK en Europe.

De nombreux partis européens qui soutiennent le PKK facilitent un environnement de soutien pour le groupe, ce qui lui permet de fonctionner beaucoup plus facilement.



3. Les activités du PKK en Europe en 2016

Les membres du PKK ont attaqué deux citoyens turcs dans le centre de Londres lors d'une marche contre les arrestations de législateurs HDP.

La cérémonie d'ouverture du bureau de Göteborg de l'Union des Démocrates Turcs Européens (UETD) a été annulée samedi suite aux menaces de mort des partisans du PKK.

Une mosquée dirigée par l'Union turque islamique de coopération culturelle et sociale (ATIB) a été attaquée.

Un véhicule appartenant au consulat général turc à Hanovre a pris feu.

La police a utilisé la force pour arrêter les manifestants à mesure que la violence a éclaté pendant la manifestation.

Un groupe de partisans du PKK a attaqué l'ambassade de Turquie à Paris et le consulat général de Turquie dans la ville de Nantes avec des cocktails Molotov.

En janvier 2016, des militants du PKK ont installé des tentes devant le parlement danois :



En février 2016, un groupe de 60 militants du PKK a posté une affiche d'Abdullah Öcalan et quelques symboles du PKK sur le balcon du consulat général de Turquie à Bordeaux.



En mars 2016, le gouvernement belge a permis aux militants du PKK de mettre en place une tente derrière le bâtiment du Conseil, où le premier ministre turc de l'époque Ahmet Davutoğlu participerait à un programme.



En avril 2016, le gouvernement suédois a autorisé PYD à ouvrir un bureau de représentation à Stockholm.



En juillet 2016, une exposition a été organisée au PE pour exposer des photographies du PKK, du PYD et d'Abdullah Öcalan.



En septembre 2016, des militants du PKK ont installé des tentes dans la capitale suédoise.



En août 2016, un groupe de 40 militants du PKK a défilé à Mannheim, en Allemagne.



En septembre 2016, le PYD a organisé son congrès sous le nom de «Semaine de la culture kurde».



En octobre 2016, le panel intitulé «Répercussions de la tentative de coup d'Etat sur la politique étrangère du 15 juillet» organisé par le SETA à la London School of Economics a été saboté par des militants du PKK. L'administration de l'Université a annulé le panel au lieu d'intervenir.



Le député de Şırnak, Faysal Sariyıldız, détenu en novembre 2016 et accusé de transfert d'armes au PKK, a rencontré le commissaire européen à l'élargissement, Johannes Hahn. Eyüp Doru, représentant européen du HDP, qui souhaitait un bulletin rouge, a également assisté à la réunion.



En novembre 2016, le leader du PYD, Salih Muslim, a pris la parole au Parlement britannique à l'invitation de la parlementaire écossaise Natalie McGarry.



En novembre 2016, des militants du PKK ont défilé à Bruxelles avec la permission des autorités belges.



En décembre 2016, la 13ème Conférence kurde s'est tenue au Parlement européen. Zübeyir Aydar, haut responsable du PKK en Europe, et Salih Muslim, dirigeant du PYD, ont assisté à la conférence en tant qu'orateurs.



La décision du tribunal belge sur le PKK:

Le tribunal belge a annoncé la décision de l'affaire contre 36 membres présumés du PKK, dont Remzi Kartal et Zubeyir Aydar, membres de l'organisation européenne du PKK.

Il a été dit dans le préambule que "la campagne armée ne peut être considérée comme un acte terroriste".

Le tribunal a exclu que les activités des membres du PKK, accusés d'enlèvement d'enfants, de participation à des actes terroristes, de privation de liberté, de menace de mort en plus de participer à des actes terroristes, ne puissent pas être qualifiées d'actes terroristes.

Le PKK est répertorié comme une organisation terroriste par l'UE. La liste lie également la Belgique. Le parquet fédéral belge a le droit de contester la décision.

L'histoire de l'affaire judiciaire:

Le procès a débuté en octobre 2015 suite à une enquête lancée en 2006.

Les suspects du PKK sont accusés d'avoir kidnappé des enfants de leurs familles en Belgique et dans d'autres pays occidentaux et de les avoir envoyés en Belgique, en Grèce et en Irak.

Ils sont également accusés de fabriquer des documents et d'extorquer des hommes d'affaires.

En décembre 2016, le panel intitulé «Hausse de la xénophobie et de l'islamophobie au Royaume-Uni après le Brexit» organisé par le SETA et le BITAF à Londres a été annulé par l'administration de la SOAS en raison des revendications des militants du PKK.

Le 11 mai 2013 il y a eu 52 victimes Hatay en Turquie dans le département de Reyhanli par l'attentat terroriste de PKK.



IV. La réinsertion des enfants soldats au Moyen-Orient

L'histoire porte depuis longtemps la trace de ce fléau moderne qu'est la question des enfants soldats. Recensé dès l'antiquité gréco-romaine, ce phénomène a prévalu jusqu'au XIX^{ème} siècle. Avec l'avènement des nations modernes, on a cru qu'il disparaîtrait peu à peu. Aujourd'hui, pourtant, il s'observe dans la quasi-totalité des continents et des conflits, même s'il relève de l'exception au sein des corps d'armée constitués.

Il est impossible d'obtenir les effectifs d'enfants soldats en chiffres absolus : les Nations Unies elles-mêmes ne se risquent plus à un dénombrement précis. Selon Nick Scarborough, responsable du pôle administratif de l'organisation **Child Soldiers International**, « tous les chiffres que nous mentionnons reposent sur des estimations et il existe des conflits pour lesquels nous ne disposons d'aucune estimation... Pourtant, le Secrétariat général des Nations Unies a répertorié 7 armées nationales et 50 groupes armés qui recrutent et exploitent des enfants, ce qui indique la persistance et la gravité de cette violation. » Les enfants soldats sont le plus souvent des garçons, notamment au Moyen-Orient, mais à l'échelle mondiale, on estime à **quelque 40 % le nombre de filles soldats**, particulièrement vulnérables à la prédation sexuelle et à d'autres formes de violence.



Le Protocole additionnel I de la quatrième Convention de Genève interdit la participation d'enfants de moins de quinze ans aux hostilités. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale précise également que « le fait de procéder à la conscription ou à l'enrôlement [...] d'enfants dans des forces ou des groupes armés constitue un crime de guerre dans tout conflit armé ». En 2000, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des enfants a relevé l'âge minimum de l'enrôlement et la participation directe aux hostilités à 18 ans. Si 123 pays ont ratifié ce texte depuis 2002, les progrès sont lents. En s'appuyant sur le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, le groupe de travail créé par la Résolution 1612 du Conseil de Sécurité (a) a constaté qu'il restait beaucoup à faire sur ce front, étant donné que les violations les plus flagrantes sont majoritairement dues à des acteurs non étatiques. Au Moyen-Orient, toutes les parties impliquées dans les conflits en cours ont été accusées d'utiliser des enfants soldats (a), les enfants déplacés de force paraissant particulièrement exposés.

Leur présence est attestée dans les rangs des milices chiites d'Iraq (a), des groupes rebelles anti-régime, comme l'Armée syrienne libre, des milices syriennes pro-régime, des unités afghanes chiites, recrutées sous le contrôle de l'Iran, voire du Hezbollah libanais. Des enfants soldats prennent également part à la guerre au Yémen et sont utilisés par le PKK kurde en Iraq et les Unités de protection du peuple (YPG) en Syrie.

Pourtant, c'est l'utilisation faite de ces enfants par le groupe État islamique (EI) qui a retenu le plus l'attention, en raison de sa notoriété, mais aussi du **rôle spécifique que jouent les « lionceaux du califat » dans la dramatisation du groupe, à des fins de propagande interne et externe.**

En Occident et ailleurs, les médias se sont beaucoup intéressés à ces enfants utilisés par l'EI comme bourreaux ou kamikazes – des pratiques utilisées sciemment par la mouvance djihadiste pour désensibiliser les enfants et instaurer une « nouvelle normalité ». Cependant, « **la présence et la participation d'enfants servant les besoins de la propagande globale de l'EI ne se limitent pas à ces actes de violence extrême.** Tous les jours ou presque, les enfants sont mis en avant dans des contextes multiples : exécutions surmédiatisées, camps d'entraînement, joutes de mémorisation du Coran et campagnes de prosélytisme (caravanes de da'wa) ». L'EI choisit ses lionceaux à l'issue d'un processus de sélection mené auprès de populations d'enfants placés sous sa férule. La plupart ont été enlevés à leurs parents ou sont orphelins, c'est le cas des Yézidis, par exemple. Reste « qu'un **pourcentage croissant d'enfants rejoignent les rangs de l'EI au terme d'un processus de formation** au cours duquel Daech leur instille le sens du dévouement et de la camaraderie. Certains chercheurs décomposent ce processus en plusieurs étapes : « d'après les données dont nous disposons à l'heure actuelle, (on observe) six phases de socialisation des enfants à l'EI : séduction, instruction, sélection, subjugation, spécialisation et cantonnement ». Certains enfants sont issus de familles étrangères installées de leur plein gré sur les territoires occupés par l'EI, mettant en lumière un phénomène rare : l'embrigadement d'enfants soldats avec l'assentiment des familles, y compris des familles locales favorables à l'EI ou en quête désespérée d'avantages monétaires ou autres.



Les enfants soldats servent souvent de chair à canon, mais pour l'EI, il s'agit également de les inscrire **dans une stratégie de long terme, qui intègre l'idée d'un échec éventuel de la constitution d'un califat, en raison de la pression militaire inexorable que le groupe subit. En témoignent les mots de ce djihadiste** : « Nous pensons que cette génération d'enfants est celle du Califat... C'est une doctrine juste qui leur a été inculquée. Tous aiment aller au combat, pour bâtir l'État islamique. »

Devant le recul des forces de l'EI à Mossoul et à Raqqa, deux questions se présentent à nous : la réadaptation de tous les enfants sous l'emprise du groupe depuis deux ans et plus et la réinsertion des « lionceaux », autrement plus délicate. D'après Mia Bloom, professeur à l'université d'État de Géorgie (a), ce travail « nécessite une coordination et une créativité qu'aucun programme de déradicalisation n'a jamais mis en œuvre jusqu'à présent. [...] Il faut prendre à bras le corps le traumatisme psychologique de ces enfants par le biais d'une approche concertée ; [...] les rééduquer pour qu'ils désapprennent les entorses faites par l'EI à la foi musulmane. » Les familles jouent habituellement un rôle essentiel dans cette réadaptation. Cependant, dans le cas présent, certains enfants poussés à l'embrigadement par leur propre famille devront peut-être en être séparés, ce qui exacerbera leur traumatisme.

Outre les « lionceaux », des milliers d'autres enfants soldats devront faire l'objet d'une **réinsertion et d'une réadaptation**, quelque soit leur obéissance. Au regard de la menace que font peser l'EI et d'autres groupes affidés sur le monde, l'évidence dicte à la communauté internationale de répondre unie au défi de la réinsertion afin de mobiliser financement et expertise, sous peine de favoriser la gestation d'une autre génération de la terreur.



A. La menace terroriste du PKK

Les activités du PKK en Europe et la menace sécuritaire qu'il représente pour le Vieux Continent ont été exposées, mardi, au Conseil de l'Europe dans le cadre d'une conférence co-organisée par la Fondation turque de recherche en politiques économiques (SETA) et le Conseil pour la Justice, l'Égalité et la Paix (COJEP).

Intitulée "Le PKK en Europe et les questions sécuritaires", la conférence a mis en avant l'organisation opérationnelle du PKK en particulier en Europe, mais aussi en Turquie et dans le Moyen-Orient.

La concentration des activités du PKK en Europe s'inscrit dans le cadre de son objectif d'"amener la question kurde en Europe", se positionner comme "interlocuteur privilégié des instances européennes" et d'"établir un maillage serré sur la diaspora kurde", selon les intervenants de la conférence, incluant entre autres, Emine Nur Gunay, députée turque à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et Recep Richard Yilmaz, conseiller du ministère français de la Défense.

Les activités terroristes du PKK remontent à une date bien antérieure à celles d'Al-Qaïda et de Daech, a tenu à rappeler Enes Bayrakli, chercheur à SETA. "La Turquie fait face depuis longtemps au fléau terroriste alors que c'est un phénomène relativement récent pour l'Europe", a-t-il affirmé.

Et Bayrakli de rappeler que la Turquie affronte simultanément de nombreuses organisations terroristes dont le PKK et Daech: "La Turquie fait face à une très importante menace terroriste. Pourtant, elle ne reçoit pas le soutien nécessaire à cet égard de la part de ses alliés, l'OTAN, l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Europe. Or, ce que nous attendons est très simple. L'Europe doit afficher une position ferme contre le PKK".

Le PKK et le peuple kurde sont délibérément associés l'un à l'autre, a déploré de son côté Richard Recep Yilmaz, conseiller auprès du ministère français de la Défense. "La diaspora kurde en Europe est estimée à 1,8 million. Or, le nombre des sympathisants de la cause du PKK en Europe ne se limite qu'à 50 000, dont seulement 11 000 partisans actifs. Le PKK ne peut ainsi pas être présenté comme le représentant des Kurdes", a-t-il soutenu.

"Le PKK finance par ailleurs ses activités à travers le trafic d'armes et de drogue, la traite des êtres humains ainsi que le blanchiment d'argent en Europe. 80% des drogues confisquées en Allemagne proviennent du PKK, selon la justice allemande", a encore tenu à souligner Yilmaz.

B. Le PKK a semé la terreur en Europe en 2016

Selon l'Europol, l'organisation terroriste séparatiste PKK a perpétré une série d'attaques contre les institutions, centres culturels et propriétés turcs, et continué à collecter des fonds, faire de la propagande et recruter des terroristes en Europe

Selon le rapport 2017 de la 'Situation et Tendance du terrorisme dans l'Union européenne' publié par l'Europol, Office européen de police, l'organisation terroriste séparatiste PKK a perpétré une série d'attaques contre les institutions, centres culturels et propriétés turcs, et continué à collecter des fonds, faire de la propagande et recruter des terroristes dans les pays de l'Union européenne.

Selon le rapport dressant les incidents qui ont eu lieu en 2016, 142 attaques terroristes ont été perpétrées dans les pays de l'Union européenne. 142 personnes sont mortes et 379 autres ont été blessées à la suite de ces attaques terroristes perpétrées dans 8 pays membres de l'UE.

Selon le rapport, 76 attaques terroristes soit plus de la moitié, ont été perpétrées au Royaume Uni, 23 en France, 17 en Italie, 10 en Espagne, 6 en Grèce, 5 en Allemagne, 4 en Belgique et une aux Pays Bas.

Des explosifs ont été utilisés dans plus de 40 % de ces attaques.

Plus de 40 % des activités terroristes en Europe, sont financés par le trafic de drogue ainsi que par les cambriolages, la vente de produits de contrefaçon et l'escroquerie.

L'organisation terroriste PKK a poursuivi ses activités de collecte de fonds, de propagande et de recrutement de terroriste en Belgique, France, Allemagne, Italie, Roumanie et en Suisse. Les fonds collectés en France par cette organisation terroriste, atteint les 5,3 millions d'euros, estime-t-on.

Le PKK a dirigé des activités de recrutement de terroriste en Italie. Le rapport note que la PKK aurait pu organiser un camp de formation idéologique dans les Alpes à la seconde moitié de 2016.

Quant à l'organisation terroriste DHKP-C, elle gère dans certains pays européens, un réseau assurant un soutien financier et logistique pour ses activités terroristes en Turquie. La structure l'organisation dans les pays de l'Union européenne, dirige ses activités via des associations légales, précise-t-on.

Conclusion

Depuis quelques années, le PKK classé « organisation terroriste » par l'Union européenne (UE) semble avoir les mains libres, pour ainsi agir en toute impunité dans toute l'Europe.

De l'avis de Celil Yilmaz, secrétaire général et directeur des relations internationales de Cojep International, une ONG présente dans 14 pays, « **après le 11 septembre, des pays comme l'Allemagne, la France ou la Belgique ont laissé le champ libre au PKK** ». Ces pays se contredisent, dit-il, en interdisant les meetings des ministres d'un pays qui a participé à la fondation du Conseil de l'Europe alors qu'elles autorisent des groupes terroristes à planter leurs tentes chez-eux.

Pour lui, il n'y a pas de doute : « une politique de deux poids deux mesures a été initiée et le monde entier peut s'en apercevoir ». L'agissement des autorités hollandaises ayant récemment interdit à des ministres turcs l'animation de meetings avec les ressortissants de leur pays en témoignage, selon lui.

« Ce sentiment de turcophobie ambiante pourrait, à bien des égards, pousser aussi bien les Turcs d'Europe que les métropolitains à devenir eurosceptiques, voire, europhobes », met-il en garde. Déplorant la politique de « l'ennemi de mon ennemi est mon ami », Yilmaz fait observer que l'Union européenne n'est pas encore consciente du danger que représente le PKK. « L'Europe court aussi le même grand danger que la Turquie. Les membres du PKK établis là-bas n'hésiteront point à s'attaquer à des personnes ou à des lieux fréquentés par des Turcs et cela m'inquiète beaucoup », explique-t-il.

Fustigeant une matière médiatique induisant en erreur l'opinion publique, il affirme : « Les médias européens font croire que le PKK se bat contre un gouvernement qui opprime et qui ne respecte pas les droits d'un peuple. Or, ces informations sont complètement mensongères. » Et d'ajouter : « L'opinion publique européenne a le sentiment que le PKK tue uniquement des militaires. Or, les premières victimes sont non seulement des civils mais aussi des populations d'origine kurde. » Afin d'établir la vérité, COJEP International organise des conférences au sein des institutions internationales et s'adressent aux groupes d'amitié des parlements nationaux pour les mettre en garde contre les dangers encourus par leurs pays. En février dernier, l'association a tenu une exposition de photos sur les victimes civiles du PKK.

En France, les dirigeants approchés par l'ONG reconnaissent le danger que représente le PKK, mais ils ne le disent pas pour « des raisons électoralistes », selon le géopoliticien. C'est pourquoi l'ONG continuera sur la même voie en s'adressant directement aux parties concernées. D'ailleurs, le 23 mars, COJEP organisera une conférence intitulée « le PKK en Europe et les questions sécuritaires ». Cette conférence aura lieu à l'occasion de la 34ème session des Droits de l'Homme des Nations Unies.

« Nous voulons attirer l'attention sur les dangers et les conséquences néfastes du terrorisme international, en impliquant les ONGs internationales et les relais diplomatiques les plus actifs », dit Yilmaz.

Les ONGs turques d'Europe sont, au demeurant, appelées, préconise-t-il, à consacrer plus de temps et de moyens pour sensibiliser l'opinion sur la dangerosité de ces groupes terroristes, dont le PKK et Daech qui pourraient déstabiliser aussi bien le Moyen Orient que l'Europe. Les activités terroristes du PKK remontent à une date bien antérieure à celles d'Al-Qaïda et de Daech, a tenu à rappeler Enes Bayrakli, chercheur à SETA. "La Turquie fait face depuis longtemps au fléau terroriste alors que c'est un phénomène relativement récent pour l'Europe", a-t-il affirmé.

Et Bayrakli de rappeler que la Turquie affronte simultanément de nombreuses organisations terroristes dont le PKK et Daech: "La Turquie fait face à une très importante menace terroriste. Pourtant, elle ne reçoit pas le soutien nécessaire à cet égard de la part de ses alliés, l'OTAN, l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Europe. Or, ce que nous attendons est très simple. L'Europe doit afficher une position ferme contre le PKK".

Le PKK et le peuple kurde sont délibérément associés l'un à l'autre, a déploré de son côté Richard Recep Yilmaz, conseiller auprès du ministère français de la Défense. "La diaspora kurde en Europe est estimée à 1,8 million. Or, le nombre des sympathisants de la cause du PKK en Europe ne se limite qu'à 50 000, dont seulement 11 000 partisans actifs. Le PKK ne peut ainsi pas être présenté comme le représentant des Kurdes", a-t-il soutenu.

"Le PKK finance par ailleurs ses activités à travers le trafic d'armes et de drogue, la traite des êtres humains ainsi que le blanchiment d'argent en Europe. 80% des drogues confisquées en Allemagne proviennent du PKK, selon la justice allemande", a encore tenu à souligner Yilmaz.



Au Parlement Européen, le 15 mars 2017

L'AVENIR DES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA TURQUIE

Surmonter le manque de confiance et le
rétablir à nouveau



Modérateur

Ramazan IPEK

Intervenants

Ismail ERTUG

Jean Philippe
MAURER

Béchir LABIDI

Kadir GUZLE

COJEP INTERNATIONAL
09 52 72 70 70
cojep.relations.int@gmail.com

Table des matières

Remerciements.....	36
Introduction.....	37
I. Présentation des intervenants.....	38
A. Jean Philippe Maurer.....	38
B. Béchir Labidi.....	38
C. Kadir Guzle.....	39
D. Ismail Ertug.....	40
E. Ramazan Ipek.....	41
Chronologie des relations entre la Turquie et l'UE.....	42
II. Interventions des orateurs.....	43
III. Relations entre la Turquie et l'UE.....	48
A. La Turquie ne fait pas partie de l'Europe ?.....	48
B. La question religieuse.....	48
C. Le poids démographique et l'impact sur les institutions européennes.....	48
D. Enjeux géopolitiques.....	49
E. Le potentiel économique.....	49
F. La gestion des migrants.....	49
IV. Critères économiques et acquis communautaires.....	50
A. Économie : où en est la Turquie ?.....	50
B. Acquis communautaire : un pays "modérément" préparé.....	50
Conclusion.....	51
Quelques mots-clés.....	52

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier la direction du Parlement Européen de nous avoir accueillis dans son enceinte pour l'organisation de cette conférence sur le thème de l'avenir des relations entre l'Union européenne et la Turquie ayant pour but de surmonter le manque de confiance et le rétablir à nouveau.

Par ailleurs, nous remercions également Mr. Ramazan Ipek de sa participation à titre de modérateur.

Nous tenons par ailleurs à remercier nos intervenants Mr. Ismail Ertug, Mr. Jean Philippe Maurer, Mr. Béchir Labidi et Mr Kadir Guzle qui ont répondu présent à notre invitation malgré un emploi du temps très chargé et leur implication dans ce projet.

Introduction

Notre conférence s'est déroulée à Strasbourg, au Parlement européen qui est l'organe parlementaire de l'Union européenne partageant avec le Conseil de l'Union européenne le pouvoir de l'Union européenne, le mercredi 15 mars 2017 concernant « L'avenir des relations entre l'Union européenne et la Turquie pour surmonter le manque de confiance et le rétablir à nouveau ». Cet événement a été organisé par le COJEP International et le World Justice Forum.



Cojep International est le Conseil pour la Justice, l'Égalité et la Paix, dont le siège se trouve à Strasbourg et des bureaux se trouvent dans 14 pays européens. C'est une organisation non gouvernementale qui organise des programmes et des activités avec différentes organisations internationales.



Quand au World Justice Forum, celui-ci est le plus grand événement international qui s'agit d'un rassemblement mondial au cours duquel des dirigeants éminents de toutes les parties du monde et les diverses disciplines se réunissent pour articuler comment la primauté du droit affecte leurs disciplines et leurs régions et développer des actions de collaboration pour renforcer la primauté du droit. Son objectif est d'incuber des programmes orientés vers l'action, éclairés et pratiques, conçus et mis en œuvre par des groupes multidisciplinaires dans leurs communautés respectives.



La conférence s'est donnée comme objectif de débattre de la position de l'Europe face à la Turquie et notamment celle de cette dernière à celle de l'Europe.

I. Présentation des intervenants

A. Jean Philippe Maurer

Jean Philippe Maurer, né le 7 juillet 1960 à Strasbourg (Bas-Rhin) est un homme politique français et conseiller départemental.

Jean Philippe Maurer était le suppléant de Mars Reymann de 2002 à 2007. Il est élu député de la deuxième circonscription du Bas-Rhin en 2007 avec Clarisse Siefert comme suppléante.

Le 27 mars 2011, il est réélu conseiller général du canton de Strasbourg avec 53,92% des voix au second tour ; avec Bernadette Sarre comme suppléante.

Il est battu par le candidat PS Philippe Bies lors des élections législatives de 2012.

A l'Assemblée Nationale, Jean Philippe Maurer était membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation. Il participe à plusieurs groupes d'études qui sont les suivants :

- Président du groupe d'études « Abstention et vote blanc »
- Vice-président du groupe « Prévention et lutte contre les profanations des lieux de cultes et cimetières »
- Membre des groupes « Deux-roues motorisés et non motorisés », « Droits de l'enfant et de l'adolescent et protection de la jeunesse », « Construction et logement » et « Vie associative et bénévolat ».

Il est nommé rapporteur pour avis du budget 2012 pour la jeunesse et la vie associative.



B. Béchir Labidi

Quant à **Béchir Labidi**, celui-ci est né en 1965 en Tunisie, français d'origine arabe, est un chercheur et intellectuel atypique, conférencier dans l'interculturel. Il est arrivé en France en 1990 pour terminer un doctorat en Économie internationale.

Après un passage par l'enseignement supérieur à l'Université de Toulouse en 1994-1995, Béchir Labidi a travaillé dans le privé. Il est actuellement cadre d'entreprise à Paris, responsable de relations clients au sein d'une multinationale japonaise.

Béchir Labidi a visité de très nombreux pays, militants dans de nombreuses organisations

internationales dont « Initiative Of Change » est relativement connu dans le monde arabe pour ses



écrits critiques et ses interventions et analyses des relations Europe-Monde musulman. Il est formateur reconnu, ayant formé pédagogiquement plus de 8 000 professeurs d'arabe en Europe.

Labidi est le fondateur de plusieurs organisations culturelles en Europe et dans le monde arabe :

- L'observatoire Européen de l'Enseignement de la Langue Arabe
- La ligue maghrébine de la langue arabe
- L'association espace Savoirs et Synergies (dont plusieurs membres sont aujourd'hui ministres dans le gouvernement tunisien).

Enseignant et syndicaliste, Béchir Labidi partage très souvent dans les débats des médias arabophones et francophones comme annaliste.

Il critique à la fois les positions fermées des uns et des autres et prône l'ouverture d'esprit, l'humanisme et la modération. Il a un large public notamment dans les réseaux sociaux.

C. Kadir Guzle

Kadir Guzle, né le 15 octobre 1978, est le vice-président du parti Egalité Justice de Cojep International (Conseil pour la Justice, l'Egalité et la Paix).

En 1997, il a obtenu le Brevet d'aptitude Professionnel d'animateur et le BEP Administration Commercial et Comptable. Deux ans plus tard, il a eu son baccalauréat professionnel Vente Représentation.

De janvier 2002 à mai 2005, Kadir Guzle a travaillé dans le secteur d'activité du commerce de détail de meubles à Hygena Cuisines en tant qu'assistant de direction et magasinier cariste.



Puis de 2005 à 2009, il a travaillé dans le même secteur en tant que responsable du plateforme de logistique. De 2009 à nos jours, Kadir Guzle exerce le métier de magasinier, logisticien et service expédition réception à EbmPapst France, un fournisseur de matériel industriel.

Outre, Kadir Guzle était aussi employé de commerce, préparateur de commande, vendeur, employé logistique et filmeur.

Il parle anglais et turc.

D. Ismail Ertug

Ismail Ertug, né le 5 décembre 1975 en Allemagne, est un homme politique allemand membre du Parti social-démocrate d'Allemagne est un député européen et le co-président du groupe d'amitié avec la Turquie.

Après avoir fini sa formation d'agent technico-commercial, Ertug a travaillé comme conseiller clientèle à la Caisse centrale d'assurance maladie allemande (AOK) où il a fait ses études de gestion de la caisse maladie. Après ses études, il a travaillé dans le domaine de la consultation stratégique du service commercial.



La carrière politique d'Ertug a commencé avec son affiliation au Parti social-démocrate de l'Allemagne et son organisation de jeunesse (Jusos) en 1999. Du 1er janvier 2004 au 31. décembre 2009 et à nouveau à partir de 2014, il était membre du conseil municipal de la ville d'Amberg. Par ailleurs, Ertug est assesseur du bureau du Parti Social-Démocrate en Bavière depuis 2014.

Membre du Parti social-démocrate d'Allemagne, Ismail Ertug est élu en juillet 2009 député européen. Au cours de sa première législature il était membre de la commission des transports et du tourisme (TRAN) ainsi que de la commission pour l'agriculture et le développement rural (AGRI). Par ailleurs, Ismail Ertug s'est engagé au sein de la délégation à la commission parlementaire des mixte « UE-Turquie » et comme membre adjoint de la délégation pour les relations entre l'UE et Israël. Ertug s'est fait connaître en outre grâce à sa fonction de co-rapporteur du Parlement européen concernant le règlement des réseaux transeuropéens de transports (TEN-V).

Pendant sa deuxième législature dans le Parlement européen, Ertug continue à être au sein de la commission pour les transports et le tourisme (TRAN). Depuis sa réélection en juillet 2014 il occupe la fonction de porte-parole d'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen (S&D) pour la politique des transports et du tourisme. De plus Ertug est devenu membre suppléant de la commission pour l'environnement, la santé publique et la sécurité alimentaire (ENVI). En outre il est membre de la délégation aux commissions pour la coopération parlementaire UE-Kazakhstan, UE-Kirghizistan, UE-Ouzbékistan, Tadjikistan ainsi que pour les relations entre l'UE et Turkménistan et la Mongolie (DCAS). Par ailleurs, Ertug est membre suppléant de la délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ainsi que de la délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire « ACP-UE ».

À côté du travail législatif au sein des commissions TRAN et ENVI et le travail au sein des délégations, Ertug est co-président de « EP Turkey Forum », un groupe informel qui rassemble plus de 70 députés européens de différents partis du parlement européen. Le but est de suivre de près les négociations concernant l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne.

Ertug est membre du syndicat allemand « syndicat unifié des services » (ver.di), de Greenpeace, de l'association « Arbeiterwohlfahrt (AWO) », qui est le service social ouvrier allemand, Mobifair, Rail Forum Europe, « Gemeinsam leben und lernen in Europa e.V. » et de l'alliance pour l'action allemand contre le racisme « Bunt statt braun ». Par ailleurs, il est mentor du programme « école sans racisme » pour l'école secondaire de Franz-Xaver-von-Schönwerth à Amberg.

E. Ramazan Ipek

Pour finir, notre modérateur **Ramazan Ipek**, est né le 29 septembre 1975. Ramazan IPEK est président de l'entreprise Ipek Matériaux qui a été créée en 2014.

Ramazan IPEK est également mandataire de 2 autres sociétés :

Ipek Ramazan : IPEK RAMAZAN, Commerçant, a débuté son activité en septembre 2005. Ramazan IPEK est exploitant de la société IPEK RAMAZAN. Le siège social de cette entreprise est actuellement situé à Courlaoux.

IPEK RAMAZAN évolue sur le secteur d'activité qui est le Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motos.



Sci Ipek : SCI IPEK est une société civile immobilière qui a débuté son activité en janvier 2014.

Ramazan IPEK est gérant de cette société dont le siège social est actuellement situé à Courlaoux. SCI IPEK évolue sur le secteur d'activités immobilières.

CHRONOLOGIE DES RELATIONS ENTRE LA TURQUIE ET L'UNION EUROPÉENNE

1949

Entrée de la Turquie au Conseil de l'Europe



1952

Entrée de la Turquie dans l'OTAN



31 juillet 1959

Première demande d'association de la Turquie avec la Communauté économique européenne (CEE)



12 juillet 1963

Accord d'association entre la CEE et la Turquie.



1987

Dépôt formel de candidature pour une adhésion à la CEE.

1993



Le Conseil européen de Copenhague définit les critères préalables à toute adhésion.



1999

Conseil européen d'Helsinki. La Turquie obtient le statut de candidat.



2002

Première victoire du parti « islamo-conservateur » AKP, dirigé par Recep Tayyip Erdogan, aux élections législatives.



Novembre 2008

La Commission européenne déclare que la Turquie a une économie de marche viable, une étape cruciale pour l'adhésion.



12 juin 2011

L'AKP remporte les élections législatives pour la troisième fois consécutive.



25 juin 2013

Rapport des négociations d'adhésion.



2014

1^{ère} élection du président de la République au suffrage universel, remportée par Recep Tayyip Erdogan.

II. Intervention des orateurs

La Turquie durant ces dernières années, a connu de profondes transformations, économiques, sociologiques et politiques pendant que l'Union européenne continuait à se construire dans des conditions compliquées.

Le co-président du groupe d'amitié de la Turquie au Parlement européen, **Ismail Ertug** a affirmé pendant son discours de bienvenue que les relations entre la Turquie et l'Union Européen ne sont pas assez tendues en ce moment. Ertug, a évalué la situation de ces derniers jours comme une tension temporaire.



Parmi les intervenants, **Jean-Philippe Maurer**, ancien député et vice-président du Conseil régional, a insisté sur l'argument diplomatique entre la Turquie et les Pays-Bas.

Maurer a rappelé que la France a autorisé de telles rencontres et que le ministre des Affaires étrangères **Mevlut Cavusoglu** a rencontré des citoyens turcs dans la ville de Metz. Il a ajouté: "Je ne pense pas que l'interdiction est une justification légale pour les Pays-Bas. Je pense que la situation aux Pays-Bas est liée au bénéfice des élections néerlandaises".

Maurer a déclaré que de nombreuses opportunités ont été manquées dans la présentation de la Turquie au public européen et que de telles opportunités et activités devraient contribuer à rapprocher les deux parties.

Béçhir Labidi, fondateur de l'Observatoire européen de la langue arabe et de la culture, a noté que “le projet européen a été un succès. C'est une dynamique dans le monde.”

Labidi a noté que les dirigeants européens n'étaient pas en mesure de faire des critiques à l'égard de la Turquie encore moins aujourd'hui.

Le président du Cojep Europe, **Kadir Guzle**, a rappelé qu'il organise des festivals de cinéma dans le but de promouvoir l'histoire et la culture turques en France depuis de nombreuses années et a rappelé qu'il n'a reçu aucune réaction négative jusqu'à présent. Il a déclaré : “Cette année, nous avons organisé des festivals dans plus de 40 villes, après avoir annoncé l'entrée du film “Reis” qui raconte la vie du président de la République Recep Tayip Erdoğan, plus de 20 villes ont signalées que les cinémas annulaient le film”.



1. Pour commencer, Jean Philippe Maurer a prononcé les mots suivants

« La crise des réfugiés a illustrée le fait que l'Europe n'a pas été capable de parler d'une seule et d'une voie et d'avoir une stratégie structurée. Les allemands ont géré la situation à leur façon et chaque pays finalement fait comme il entend faire avec les différences considérables entre l'Allemagne, la Hongrie, la France, l'Italie et là on voit aussi que de grands citoyens par rapport à cet **idéal-européen** trouvent que l'Europe est démuni qu'il n'y a pas de réponse européenne, qu'il n'y a pas de stratégie européenne structurée, pour parler de stratégie. Ces craintes là conduisent toujours l'opinion publique à se replier sur elle-même et à entendre les discours des populistes qui, finalement, disent que l'Europe ne vaut rien.

Vous voyez que quand on veut déboguer un certain nombre de pays, ce ne sont que chaque fois les situations de crises mais plutôt à se faire des reproches réciproques. Je crois que ces situations aujourd'hui font notamment que les gouvernements sont prudents quand à la capacité à la volonté d'ouvrir des chapitres de négociation et sont aussi prudent sur la question de l'idéal européen d'autant plus en plus parler également de plusieurs cercles d'Europe, certains soumettent ou refondent l'idéal-européen autour d'un noyau dur et ensuite on regardera qui peut participer à quoi et dans quelle condition.

La raison pour laquelle aujourd'hui je fais un discours européen affaibli par rapport au projet européen quand le discours est affaibli on a du mal à se présenter devant un pays qui souhaite entrer ou à la fois avoir une discussion clairvoyante pour pouvoir également éclairer ses propres opinions politiques qui sont très démunis et qui se rapprochent très souvent aux caricatures qui peuvent exister et cela rend le chemin plus compliqué, plus difficile avec une sorte de situation d'amour et de désamour à la fois l'envie de grandir, de se renforcer et le désamour également avec une sorte de rejet réciproque pour dire « *si tu m'aimes pas je te déteste* ». Là dans cette situation je crois qu'on est un peu aujourd'hui dans ce contexte là. Et en même temps cela n'est jamais perdu puisque la diplomatie également dans tout les ressources mais je pense qu'il peut ne pas se cacher d'une situation telle qu'elle est, qui impacte douloureusement tout ce qui se travaillera prochainement des relations entre la Turquie et l'Union européenne ».

Béchir Labidi a illustré la partie entre les relations de la Turquie et de l'Union européenne. Labidi déclare qu'il faut avoir un regard transversal et culturel parce qu'il y a des choses qui s'accumulent sur cette relation entre l'Europe et la Turquie et parfois on fini par oublier les fondamentaux et l'essentiel dans cette crise.

2. Voici les paroles de Béchir Labidi

« L'Europe se situe aujourd'hui par rapport au produit intérieur brut c'est-à-dire à l'échelle qui est produit par le globe terrestre. aujourd'hui on voit bien que sur la Terre les Etats-Unis, la Chine et l'Europe détiennent l'immense majorité de cette richesse mondiale qui est créée par l'homme. Aujourd'hui il y a un vrai problème de cette nature. On oublie souvent dans le traitement des conflits à l'échelle mondiale et on cherche parfois des choses très très simple, très facile comme « *La Turquie est un pays musulman il n'est pas compatible l'islam avec l'Europe etc* », on va creuser un petit peu : Pourquoi on parle de l'Europe ? Personnellement moi je viens d'une culture arabo-musulmane mais j'appartiens à la citoyenneté européenne. Si quelqu'un d'entre vous me pose la question suivante : « Mais pourquoi vous aimez l'Europe ? » moi je sais pourquoi j'aime l'Europe : j'aime l'Europe parce que fondamentalement c'est une idée novatrice qui a permis à une paix durable de 70 ans c'est la première fois depuis plus de 2000 ans que l'Europe reste sans guerre civile. Ce n'est pas une guerre avec d'autres civilisations mais entre eux. c'est quelque chose d'énorme. C'est une avancée humaine considérable que de rester 70 ans sans guerre. Si on met de côté la guerre de Bosnie et les problèmes de l'Europe de l'Est. L'Europe est un vecteur mondial de liberté de penser.

Je vous parle d'une petite anecdote : J'ai passé 20 ans de ma vie interdit de rentrer chez moi en Tunisie parce que j'ai écrit un article d'innocent sur la torture de Ben Ali. Pendant 20 ans je n'ai pas vu ma mère, mon père et mes frères. c'est-à-dire que ce pays là c'est quand même l'Europe elle offre un espace de liberté d'expression considérable. Il y a de l'égalité, de la justice, de la créativité, de l'intelligence collective des humains, on peut le voir, le sentir en Europe.

L'Europe a créé une dynamique mondiale mais aussi une identité multiculturelle grâce à des programmes novateurs. **Erasmus**, par exemple, l'échange des étudiants. aujourd'hui les européens lorsqu'ils voyagent ils voyagent sans papiers, sans frontières : **l'espace Schengen** c'est quelque chose d'extraordinaire . Pouvoir faire ses études à Berlin, à Paris ou ailleurs que de rencontrer les autres européens et de se marier, de fonder des familles ça veut dire qu'il y a un début de création d'une vraie identité européenne grâce à cette Europe.

L'Europe reste une source d'inspiration pour le globe terrestre, une destination privilégiée. Nous sommes en France, savez-vous qu'en France tout les ans il y a une fois et demi la population française qui vient en France , 85 millions de personnes visitent la France tout les ans. c'est quelque chose d'extraordinaire. Pourquoi cette destination est privilégiée ? Parce qu'elle a vendu un rêve au monde entier. Un rêve de liberté. Un rêve d'égalité, de justice et de fraternité.

L'Europe certes a besoin de se rajeunir, de penser son future dans son environnement. Je pense parce que l'Europe a senti le besoin de se rajeunir que ces problèmes aujourd'hui sont posés. lorsqu'on regarde, qu'on se projette par exemple entre la Turquie et l'Allemagne, on projette que les allemands dans 50 ans seront peut-être 40 millions de personnes. Parce que la population vieillie. Voilà pourquoi elle ouvre les frontières aux syriens, aux turcs. Voilà pourquoi l'Allemagne veut se rajeunir. Donc l'Europe même avec ce que je viens de dire, elle a besoin de se renouveler. Pourquoi aussi la Turquie ? La Turquie représente aussi l'exemple d'un pays ascendant et a réussi

de trouver un équilibre et fonctionne entre ses propres contractions et la modernité. Ce n'est pas quelque chose de facile. Nous sommes dans un monde dans lequel il y a 1 milliard et demi de personnes et dans ces pays musulmans il y a un grand problème d'accepter cette modalité là et de faire avec.

Il y a des repères géopolitiques à ne pas manquer. Lorsqu'on parle de la Turquie par exemple, il y a des questions qui se posent comme « Qui a fait la Turquie ? » et on dit que la Turquie n'a pas sa place en Europe. Combien de fois on a entendu ce discours. Mais qui a fait l'Europe ? Qui a défini les frontières de la Turquie ? C'était l'Europe, c'était les accords de lausanne en 1923. C'était l'Europe qui a défini les frontières. Pire encore ! Istanbul a deux tiers sous l'empire ottoman et chrétienne. Après la République laïque, Istanbul est devenue 100 % musulmane. Comme par hasard. Qui a fait ça ? C'était les accords de lausanne. Le transfert de population. L'empire ottoman était un exemple de multiculturalisme. Tout le monde vivait sous l'empire ottoman. La Turquie moderne a donc été façonnée par ces fameux accords de lausanne. Alors la Turquie a aussi est héritière d'une relation avec le monde musulman assez particulière. La Turquie a une relation de 1000 ans avec le monde musulman. Ce n'est pas facile de demander aux turcs d'oublier du jour au lendemain d'être musulman. Ils ont une longue histoire ».



III. Relations entre la Turquie et l'Union européenne

La Turquie est candidate depuis 1987 pour adhérer à l'Union européenne (anciennement la Communauté économique européenne). Un statut officiellement reconnu par les Européens en 1999, et qui a amené le pays à se transformer : du point de vue des libertés, des droits fondamentaux et du fonctionnement de l'économie, la Turquie a connu de réels progrès au cours des années 2000. La perspective de son entrée dans l'Union européenne a alors suscité de vifs débats, liés à la taille et à la position géographique du pays, au poids de la religion musulmane ou encore à la séparation de l'île de Chypre.

A. La Turquie ne fait pas partie de l'Europe ?

Au-delà des préoccupations purement géographiques (quelles frontières pour le continent européen ?), c'est surtout la nature du projet européen qui est remise en question avec la perspective d'une adhésion turque. Sur quelle histoire commune et quelle proximité géographique doit se fonder la construction européenne ? Le projet est-il à vocation universaliste, avec pour objectif de rapprocher les peuples autour de valeurs et d'institutions ?

B. La question religieuse

La Turquie est un état laïc depuis les réformes du président Atatürk dans les années 1920. Une laïcité qui ne signifie pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais le contrôle de la religion dominante, l'islam, par l'Etat. Bien que cette religion ne constitue pas une nouveauté sur le territoire européen, elle deviendrait la troisième de l'Union si la Turquie adhérait à l'UE, derrière les catholiques et les protestants.

C. Le poids démographique et l'impact sur les institutions européennes

Avec 75 millions d'habitants aujourd'hui, quel serait le poids politique de la Turquie dans les institutions et donc les décisions européennes ? Avec un pouvoir de blocage non négligeable au Conseil et près de 100 députés au Parlement européen (en vertu des traités actuels), elle viendrait rejoindre les "grands pays" d'Europe (Allemagne, Italie, France, Royaume Uni). De plus, les éventuelles migrations de la Turquie vers l'Ouest de l'Europe constituent pour certains une crainte, pour d'autres une opportunité.

D. Enjeux géopolitiques

Par sa position intermédiaire entre l'Occident et les pays arabo-musulmans, la Turquie est un allié stratégique non négligeable pour l'Union européenne. En outre, son armée est la plus importante de l'OTAN après celle des Etats-Unis. Certains voient dans la constitution d'une zone de paix et de prospérité avec la Turquie une chance pour les régions transfrontalières instables. D'autres craignent au contraire qu'en devenant partie prenante dans les conflits de cette région, l'Union européenne perde sa capacité de conciliation.

Par ailleurs, la Turquie refuse toujours d'appliquer à la République chypriote, dont elle ne reconnaît pas l'existence légale, le protocole dit d'Ankara. Conclu en 2005 lors de l'ouverture des pourparlers avec l'Union européenne, il prévoit l'extension de l'union douanière Turquie-UE aux dix nouveaux Etats membres. La Turquie, exigeant au préalable la fin de l'isolement et de l'embargo qui touche la République turque de Chypre du Nord, interdisait encore récemment aux navires et avions chypriotes grecs l'accès à ses ports et aéroports. En janvier 2017, des pourparlers ont eu lieu à Genève sous l'égide des Nations Unies afin d'abattre la dernière frontière qui divise une capitale européenne en deux. Mais le Président turc a coupé court aux discussions en affirmant qu'il n'ordonnerait pas le retrait des soldats turcs au Nord de Chypre.

E. Le potentiel économique

Si l'économie turque continue d'afficher une forte croissance, d'importants déséquilibres extérieurs et pressions inflationnistes demeurent toutefois les menaces les plus sérieuses pour la stabilité macroéconomique du pays. Taux élevé de corruption, chômage, dette publique, opacité... Certains s'inquiètent du montant des aides économiques, transferts et prêts qu'il faudra accorder à la Turquie. D'autres au contraire soulignent son fort potentiel économique, notamment lié à sa croissance démographique, et estiment que l'Union européenne en sortirait gagnante. L'Union européenne et la Turquie sont par ailleurs déjà liées par une union douanière depuis 1996.

F. La gestion des migrants

La crise migratoire a fait apparaître une nouvelle dimension à la relation UE-Turquie. La situation inédite en mer Méditerranée a poussé les Etats membres de l'UE, et en premier lieu l'Allemagne, à passer un accord controversé avec Ankara au début de l'année 2016. Selon ses termes, les Turcs acceptent d'accueillir les migrants arrivés illégalement en Grèce et de les rapatrier vers des pays d'accueil de l'UE. Dans le même temps, un nouveau chapitre de négociations sur les questions budgétaires a été ouvert, et le processus de libéralisation des visas européens pour les Turcs a été engagé. Mais il semble compromis compte tenu de la situation politique actuelle en Turquie.

IV. Critères économiques et acquis communautaires

A. Économie : où en est la Turquie aujourd'hui ?

Selon les critères de Copenhague, le pays candidat à l'adhésion doit être doté d'une économie de marché viable et être capable de faire face aux forces du marché et à la pression concurrentielle à l'intérieur de l'Union.

Après des années de croissance à 5 % du PIB, et même à 8 % en dépit d'une récession en 2009, l'économie turque montre des signes d'essoufflement. En 2012, la croissance est tombée à 2,2 %. En 2013, elle enregistre un taux de croissance de 3,7 % (premier semestre), contre le 0,3% de la zone euro (deuxième trimestre). En 2015, ce taux de croissance est redescendu à 3 %. Dans son rapport de 2016, l'OCDE estime cependant que l'économie a fait preuve de résilience dans des circonstances très défavorables et qu'une croissance plus vigoureuse est à la portée de la Turquie. L'institution note également que la création d'emploi a été forte, en particulier pour les groupes vulnérables et les régions les moins développées. Le rapport de la Commission de 2016 souligne toutefois que l'accès des femmes au travail reste très bas, avec un taux d'activité de 35% en 2015. Les déficits extérieurs se sont creusés et la position extérieure nette s'est légèrement dégradée durant la dernière décennie.

Il souligne également que certains aspects de l'économie turque doivent être corrigés, notamment l'influence de l'Etat sur le marché des biens. Le gouvernement continue en effet à intervenir dans le mécanisme de fixation des prix dans des secteurs clés et les aides d'Etat ne sont toujours pas suffisamment transparentes.

B. Acquis communautaire ; un pays "modérément" préparé

Le critère de l'acquis communautaire est l'aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion, notamment la capacité à mettre en œuvre avec efficacité les règles, les normes et les politiques qui forment le corpus législatif de l'UE (l'acquis) et à souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire.

Concernant l'adéquation de ses politiques avec celles de l'Union européenne, la Turquie est "modérément" préparée à la plupart des politiques, d'après le rapport de la Commission de 2016. Le bilan reste toutefois contrasté, la Turquie étant avancée pour certaines politiques, telle que les politiques industrielles et entrepreneuriales, et à des stades embryonnaires pour d'autre, à l'instar de la liberté de mouvement des travailleurs.

Conclusion

Lors de cette conférence qui s'est tenue le 15 mars 2017 au Parlement européen sur le thème de « **L'avenir des relations entre la Turquie et l'Union européenne** » le co-président du groupe d'amitié de la Turquie au Parlement européen, **Ismail Ertug** a affirmé pendant son discours de bienvenue que les relations entre la Turquie et l'Union Européen ne sont pas assez tendues en ce moment. Ertug, a évalué la situation de ces derniers jours comme une tension temporaire.

L'ancien député et vice-président du Conseil régional **Jean-Philippe Maurer** a insisté sur l'argument diplomatique entre la Turquie et les Pays-Bas. Maurer a rappelé que la France a autorisé de telles rencontres et que le ministre des Affaires étrangères **Mevlut Cavusoglu** a rencontré des citoyens turcs dans la ville de Metz. Il a ajouté: "Je ne pense pas que l'interdiction est une justification légale pour les Pays-Bas. Je pense que la situation aux Pays-Bas est liée au bénéfice des élections néerlandaises". Il a aussi déclaré que de nombreuses opportunités ont été manquées dans la présentation de la Turquie au public européen et que de telles opportunités et activités devraient contribuer à rapprocher les deux parties.

Béchir Labidi, fondateur de l'Observatoire européen de la langue arabe et de la culture, a noté que "le projet européen a été un succès. C'est une dynamique dans le monde."

Labidi a noté que les dirigeants européens n'étaient pas en mesure de faire des critiques à l'égard de la Turquie encore moins aujourd'hui.

Le président du Cojep Europe, **Kadir Guzle**, a rappelé qu'il organise des festivals de cinéma dans le but de promouvoir l'histoire et la culture turques en France depuis de nombreuses années et a rappelé qu'il n'a reçu aucune réaction négative jusqu'à présent. Il a déclaré : "Cette année, nous avons organisé des festivals dans plus de 40 villes, après avoir annoncé l'entrée du film "Reis" qui raconte la vie du président de la République Recep Tayip Erdoğan, plus de 20 villes ont signalées que les cinémas annulaient le film".

Béchir Labidi est tout a fait d'accord avec son prédécesseur Jean Philippe Maurer sur le fait que l'année de la culture turque a été raté.



Quelques mots-clés

- **Union européenne** : L'Union européenne (UE) est une association politico-économique de vingt-huit États européens qui délèguent ou transmettent par traité l'exercice de certaines compétences à des organes communautaires. Elle s'étend sur un territoire de 4,5 millions de kilomètres carrés, est peuplée de plus de 511 millions d'habitants et est la première puissance économique mondiale en terme de PIB nominal. L'Union européenne est régie par le traité de Maastricht (TUE) et le traité de Rome (TFUE), dans leur version actuelle, depuis le 1er décembre 2009 et l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Sa structure institutionnelle est en partie supranationale et en partie intergouvernementale : le Parlement européen est élu au suffrage universel direct, tandis que le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne (informellement le « Conseil des ministres ») sont composés de représentants des États membres. Le président de la Commission européenne est pour sa part élu par le Parlement sur proposition du Conseil européen. La Cour de justice de l'Union européenne est chargée de veiller à l'application du droit de l'Union européenne.
- **Européen** : Une personne est européenne lorsqu'elle est membre de la communauté économique ou politique européenne. En Afrique, se dit de toute personne blanche non africaine.
- **L'idéal-européen** est celui qui correspond à l'idée et non à la réalité, qui tend à la perfection. C'est le meilleur qu'on puisse trouver, le mieux.
- **L'espace Schengen** comprend les territoires des 26 États européens qui ont mis en œuvre l'accord de Schengen et la convention de Schengen signés à Schengen (Luxembourg), en 1985 et 1990. L'espace Schengen fonctionne comme un espace unique en matière de voyages internationaux et de contrôles frontaliers pour les voyages sans contrôle des frontières internes.
- Le **traité de Lausanne** est un traité de paix signé le 24 juillet 1923 au Palais de Rumine à Lausanne (Suisse). C'est le dernier traité résultant de la Première Guerre mondiale. Il précise les frontières de la Turquie issue de l'Empire ottoman et organise des déplacements de populations pour assurer l'homogénéité religieuse à l'intérieur de ses nouvelles frontières.

XXVII Palais des Nations Genève, le jeudi 23 mars 2017

LE PKK EN EUROPE ET LES QUESTIONS SECURITAIRES



Modérateur

Adel MEJRI

Intervenants

Recep YILMAZ

Sati ARIK

Melek ÖZSARI

COJEP INTERNATIONAL

09 52 72 70 70

cojep.director@gmail.com

Table des matières

Remerciements.....	55
Introduction.....	56
I. Présentation des orateurs.....	58
A. Adel MEJRI.....	58
B. Recep YILMAZ.....	58
C. Sati ARIK.....	59
D. Melek Özsari.....	59
II. L'histoire du PKK.....	60
A. Suite à la première guerre du Golfe.....	61
B. A partir de 2005.....	62
III. Quelles sont les actions du PKK ?.....	63
A. Bilans humains.....	63
B. Analyses.....	63
IV. Soutiens et financement du PKK.....	64
A. Trafics de drogues.....	65
B. Extorsions de fonds.....	65
C. Financement non conventionnel du PKK en Europe.....	66
V. Répression à travers le monde.....	67
A. Classement comme organisation terroriste.....	67
B. Organisation du PKK en Europe.....	67
VI. Le PKK en Europe.....	69
A. Pourquoi une mise en main aussi stricte ?.....	70
B. Pourquoi le PKK est une menace pour l'Europe ?.....	71
Que retenir.....	72
Conclusion.....	74
Quelques mots-clés.....	76

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier la direction du Palais des Nations de nous avoir accueillis dans son enceinte pour l'organisation de cette conférence sur le thème « PKK en Europe et les questions sécuritaires ».

Par ailleurs, nous remercions Mr. Adel Mejri, de sa participation à titre de modérateur à cette journée.

Nous tenons également à remercier nos intervenants Mr. Recep Yilmaz, Mme. Sati Arik et Mme. Melek Özsari qui ont répondu présent à notre invitation malgré un emploi du temps très chargé et leur implication dans ce projet.

Introduction

Co-organisée par les institutions SETA et COJEP, la conférence "**Le PKK en Europe et les questions sécuritaires**" expose l'organigramme de l'organisation terroriste et l'étendue de ses activités en Europe. Cette conférence, ayant lieu le jeudi 23 mars 2017 dans le Palais des Nations à Genève en Suisse, a accueilli environ une centaine de personnes.

Le palais des Nations se situe au sein du parc de l'Ariana à Genève en Suisse. Il sert de siège à la Société des Nations (SDN) jusqu'en 1946 puis est occupé par l'Organisation des Nations unies. En 1966, le palais devient le siège européen des Nations unies (*Office des Nations unies à Genève ou ONUG*) et le second plus important de l'organisation après le siège de l'ONU à New York. Chaque année, le quartier général genevois des Nations unies accueille environ 8 000 réunions dont près de 600 grandes conférences. Quelques secteurs du palais sont accessibles aux visiteurs qui sont au nombre d'environ 100 000 par an.



Par ailleurs, ORIW (*Organization Racism Islamophobia Watch*) est une organisation ayant son siège à Lyon, mais dont la base opérative se trouve à Strasbourg. Elle travaille avec des experts et des avocats afin de lutter contre l'islamophobie et le racisme dans les pays francophones. Et le WJP (*World Justice Project*) est une organisation indépendante et multidisciplinaire œuvrant pour faire progresser la primauté de droit dans le monde et qui cherche à sensibiliser le public sur

l'importance fondamentale de la primauté du droit, stimuler les réformes gouvernementales et développer des programmes pratiques dans la communauté niveau.

L'ambassadeur **Naci Koru** nous a fait part par écrit qu'il ne pourrait pas assister à cette conférence pour cause d'une réunion à Bern. Ce pendant, le Conseiller à l'ambassade Beliz CELASIN RENDE, le Conseiller du Ministre et le représentant adjoint Berk Baran ont participé à ce congrès.

Outre, le modérateur **Adel Mejri** a débuté la conférence par un discours de bienvenue. Par la suite, **Mr. Recep Yilmaz** a exploré l'histoire et la science de la source du problème du PKK, au processus de développement et au point où il en est venu.

Après le discours de Mr. Yilmaz, **Melek ÖZSARI** et **Sati ARIK** ont présenté des preuves de recherches scientifiques sur le terrorisme du PKK en Turquie.

Pour finir, les participants ont été invités à poser des questions et le panel a conclu avec le communiqué de presse.

La conférence a été projetée en directe sur la chaîne de Medya Türk.

I. Présentation des orateurs

A. Adel Mejri

Notre modérateur Adel Mejri, d'origine tunisienne, était auparavant un consultant formateur à ASEN International Consulting & Training.

Adel Mejri a étudié à la faculté des Sciences de Tunis et est actuellement un conférencier et fait des recherches sur la politique, la géopolitique, les habitants, (etc) de la Tunisie.

Adel Mejri habite aujourd'hui à Genève.



B. Recep Yilmaz

En 2014, Recep Yilmaz a obtenu son master 2 en recherche géopolitique de la Turquie sous le gouvernement AKP (Parti de la justice et du développement est un parti islamo-conservateur, au pouvoir en Turquie depuis 2002).

Recep Yilmaz a enseigné pendant deux ans à l'école inter-armée du renseignement et des études linguistiques et pendant deux ans il a enseigné dans le domaine de militaire supérieurs scientifiques et techniques.

De 2001 à 2005, il était conseiller technique sur les mesures de contre prolifération des armes biologiques et chimiques et a fait des analyses de techniques de prolifération (états et groupes activistes). Outre, Recep Yilmaz était consultant sur la Turquie et les états turcophones.

Dans une durée de trois ans, Recep Yilmaz était chargé de cours en DUT (diplôme universitaire de technologie) à l'Université de Versailles Saint Quentin. Jusqu'en 2014, il était enseignant en biochimie, microbiologie et biotechnologies.

Actuellement, Yilmaz est enseignant et chercheur à Inalco. Il enseigne la géopolitique de la Turquie aux étudiants de troisième année de licence et l'islam et société aux étudiants de deuxième année. Il intervient en tant que conférencier sur l'islam, l'islam et le terrorisme et la vie avec l'islam.

Il fait des recherches sur la géopolitique de la Turquie dans son environnement immédiat et lointain (CERCOM, Centre d'études et de recherche Moyen-Orient Méditerranée).



C. Sati Arik

Sati Arik, née le 13 août 1996, est actuellement étudiante en première année de Master droit international et européen à l'Université de Strasbourg.

A la suite de son baccalauréat scientifique obtenu en 2014 , Sati Arik a fait un Bac+3 en Droit sciences politiques.

En plus de son stage de janvier 2015 au Tribunal de Grande Instance (TIG) de Strasbourg, Sati Arik a réalisé un stage à la mairie de Strasbourg de juin 2015 jusqu'en août 2015.

Elle est également membre de Cojep International et parle français, turc et anglais.



D. Melek Ozsari

Melek Ozsari, âgée de 21 ans, est aujourd'hui étudiante en première année de Master Droit des affaires à l'Université de Montpellier. Après son baccalauréat économique et social obtenu en 2014, Melek Ozsari a fait un Bac+3 en droit à l'Université Savoie Mont Blanc à Chambéry.

Elle a commencé sa carrière en 2011 par un stage de trois semaines au cabinet d'avocats Camus&Chomette. Elle a poursuivi par un emploi de courte durée en 2014 à la mairie d'Albertville. Deux ans plus tard, en janvier 2016, elle a rédigé une dissertation en droit de la famille sur la déjudiciarisation du divorce.

Melek Ozsari est membre de COJEP International et parle français, turc, italien et anglais.



II. L'histoire du PKK

Depuis sa création en 1923, la Turquie moderne s'est bâtie sur le déni de l'existence d'une nation kurde au sein de ses frontières. Dans les années 1960, le peuple kurde de Turquie qui tente de faire valoir ses droits se heurte à des arrestations massives d'intellectuels et de politiques, des interdictions de publier et de s'exprimer en langue kurde et plus globalement de mettre en avant la culture kurde et des attaques de la part de la presse turque. C'est dans ce contexte que des manifestations éclatent en 1967 et que des associations kurdes sont créées l'année suivante. L'interdiction de partis pro-kurdes amène le Parti ouvrier turc (TIP) à se sensibiliser à la cause kurde et devenir un espace de ralliement des Kurdes. Le TIP reconnaît officiellement l'existence « du peuple kurde (...) à l'est », une première à l'époque.

Le PKK est à l'origine un parti marxiste-léniniste qui est créé après plusieurs réunions au mois de novembre de l'année 1978. Mehmet Hayri Durmuş, Cemil Bayık, Mazlum Doğan, Abdullah Öcalan, Şahin Dönmez, Mehmet Karasungur et Baki Karer formaient la tête du Comité central à la création du parti.



Les campagnes sont soumises aux attaques de la guérilla et aux contre-attaques des autorités turques, des groupes paramilitaires ainsi que de leurs soutiens locaux tels que les milices (korucu) composées de villageois kurdes recrutés par le gouvernement. Les villageois qui refusent de s'engager dans la milice sont menacés, voire tués. En décembre 1987, 27 villageois de la tribu Oramar classé par le gouvernement dans la catégorie des tribus "pro-kurdes" ont été massacrés à Yuksekova pour avoir refusé de fournir un contingent de miliciens. D'autres villages pro-kurdes ont été victimes de représailles pour avoir refusé de s'engager dans la milice pro-étatique (notamment à Gere-Cevrimli (province de Siirt) et à Bahçesaray (province de Van). Au tournant des années 1980, la Turquie engage une politique de déportation des Kurdes. Une série de lois qui autorisait le gouverneur régional à procéder à des déportations sont votées. Des milliers de villages sont évacués dans les années 1990 et des centaines de milliers de Kurdes sont forcés de quitter leur village ou ville.

Avant d'entamer un recul progressif, laminé par la contre-offensive des autorités turques, le PKK contrôlait en 1991 une large portion du sud-est anatolien. Le fait que l'armée reprenne les rênes des opérations anti-PKK et vide quelque 4 000 villages de leurs habitants coupe ensuite le PKK de ses soutiens dans la population et, par la même occasion, de ses circuits de ravitaillement clandestins.

A. Suite à la première guerre du Golfe

C'est après la première guerre du Golfe en 1991 que le mouvement prend de l'ampleur. Face à la rigidité de la politique turque et son refus de reconnaître aux Kurdes la légitimité d'une identité culturelle à part entière et d'une autonomie administrative, nombre de jeunes s'engagent dans le combat et la guérilla s'intensifie dès le début des années 1990.

C'est alors que le président turc **Turgut Özal**, lui-même d'origine kurde, entame une rupture avec la politique kémaliste de son pays et propose des solutions politiques, notamment une meilleure représentation des Kurdes en politique, l'amnistie des membres du PKK et une certaine autonomie du Kurdistan. Öcalan, en relation directe avec Özal, proposera un premier cessez-le-feu en mars 1993, cessez-le-feu entériné par le conseil présidentiel en 1993. Le texte, qui suit les recommandations d'Öcalan, définit l'arrêt de la lutte armée comme la seule voie possible à la démocratisation de la Turquie et la résolution du problème kurde. Un mois plus tard, le président turc meurt en emportant avec lui ses projets et le pouvoir qui prend la relève ne respecte pas la trêve. De plus, l'exécution de trente soldats turcs désarmés sur l'ordre du commandant Sakik, en désaccord avec Öcalan, conduit Ankara à refuser le dialogue avec la guérilla.

D'abord lancé dans une guérilla d'orientation marxiste-léniniste, le PKK abandonne le second qualificatif en 1994.

Deux cessez-le-feu ont été décrétés en 1995 et 1998, toujours dans le but, selon ses dirigeants, d'aboutir à la résolution du problème kurde par la voix du dialogue.

En 1999, Abdullah Öcalan, fondateur du PKK est capturé au Kenya par les services secrets turcs, américains et israéliens, puis condamné à mort pour avoir fondé et dirigé une organisation considérée terroriste. Des manifestations, parfois violentes, ont lieu dans de nombreux pays.

En 2001, à la suite de son renoncement à la lutte armée, le PKK forme le *Congrès du Kurdistan pour la Démocratie et la Liberté* (Kongreya Azadî zî Demokrasiya Kurdistan ou KADEK). En 2002, le PKK prend le nom de Congrès pour la liberté et la démocratie au Kurdistan (Kadek) et abandonne les références marxistes et léninistes. En 2003, renonçant au léninisme, il change de nouveau son nom en *Congrès du Peuple du Kurdistan* (Kongra-GEL ou KGK). Pourtant, le 1^{er} juin 2004, Zübeyr Aydar proclame la fin du cessez-le-feu. Un autre cessez-le-feu est décrété en 2006.

Depuis le Newroz 2007, le PKK a pris des mesures contre l'Armée turque qui ne respectait pas les trêves décrétées. Elles ont été un succès notamment avec l'attaque à plusieurs reprises de casernes militaires.

À la suite des attaques de l'armée turque dans le Kurdistan irakien en février 2008, des Kurdes d'Istanbul descendent dans la rue. Face à la grande pression des forces de police turques, des chefs du PKK lancent des appels à la population kurde de Turquie afin qu'ils rendent « la vie dans les grandes métropoles insupportable », notamment en « incendiant des voitures ». Les forces turques réagissent en menant une répression féroce dans le Sud-Est du pays qui a été mis en zone interdite aux étrangers et un état d'urgence, levé depuis, fut imposé à la population durant plusieurs années.

B. A partir de 2005

Il adopte à partir de 2005 le Confédéralisme démocratique d'Abdullah Öcalan, un programme qui rejette le nationalisme et la prise de pouvoir en tant qu'objectif du parti. Ses grandes lignes sont définies par un projet de démocratie assembléiste proche du municipalisme libertaire, une économie de type collectiviste, un système de fédéralisme intégral entre communes et une coopération paritaire et multiethnique dans des systèmes organisationnels et décisionnels autogérés. Cette réorientation sera principalement l'œuvre des relations entretenues par Abdullah Öcalan lors de sa détention avec l'essayiste libertaire Murray Bookchin. En 2006, à la suite de la mort du théoricien, l'assemblée du PKK se réfère à Bookchin pour la construction d'un nouveau modèle de socialisme démocratique : le municipalisme libertaire. Celui-ci sera repris par le PYD, proche du PKK en Syrie, mais ne connaîtra une mise en place singulière qu'en 2012 avec l'autonomie kurde acquise au Rojava.

À partir de 2009, le Parti des travailleurs du Kurdistan opère aussi sur les territoires turcs, comme l'attaque sur un convoi militaire le 7 décembre 2009 près de la ville de Tokat qui a fait 7 morts et 3 blessés, ou encore l'attaque armée contre le convoi électoral du premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan, qui a fait un mort et un blessé aux environs de Kastamonu.

Un cessez-le-feu est décrété en 2013 avec la Turquie suite à des négociations mêlant les services secrets turcs, des responsables du PKK et du parti politique HDP et dans une moindre mesure Abdullah Öcalan qui est consulté depuis sa cellule de prison. Le conflit reprendra suite à l'assassinat de deux policiers turcs en représailles de l'attentat de Suruç. Les rebelles du PKK assurent que les policiers collaboraient avec l'état islamiste.

Dès le début de l'offensive en juillet 2014 de l'organisation terroriste Etat Islamique en Irak et en Syrie, les forces armées du PKK et du PYD s'érigent en principale force capable de freiner l'avancée djihadiste, alors même que les troupes irakiennes y opposent une résistance quasi-nulle.

En août 2014, le PKK et les YPG (milices révolutionnaires du PYD) se font connaître du monde entier à la suite de leur opération d'évacuation de 200 000 Yézidis encerclés dans les Monts Sinjar en Irak et abandonnés par les peshmergas.

Les unités féminines armées des YPG (ou YPJ), deviennent alors un symbole médiatique de la lutte kurde du fait d'abord de leur impressionnante discipline, mais aussi par la rumeur sur la crainte qu'elles inspireraient aux djihadistes ne pouvant accéder au paradis en cas d'assassinat par une femme.

En juillet 2014, le groupe EI attaque la ville kurde de Kobané et subit une importante défaite face aux YPG. Des centaines des membres de l'EI, dont plusieurs émirs, y trouvent la mort.

III. Quelles sont les actions du PKK ?

Le PKK mène des actions et attentats contre les autorités et les intérêts touristiques turcs (attentats à la bombe en ville, enlèvements dans les stations balnéaires et centres commerciaux). Le gouvernement et les médias turcs attribuent régulièrement au PKK des attentats non revendiqués ayant fait des victimes civiles en Turquie. Le PKK quant à lui dément toujours ces attentats et accuse à demi-mot Ergenekon, mouvement présenté par certains comme la version turque du réseau *stay-behind* et dont plusieurs membres — généraux de l'armée turque et politiciens — ont été arrêtés durant l'été 2008.

Le PKK agit également comme groupe de guérilla aux côtés d'autres groupes armés kurdes, parfois clandestins et terroristes comme le Parti de la liberté du Kurdistan, mais aussi avec des forces régulières et officielles comme les peshmergas du gouvernement régional du Kurdistan irakien - au cours de la Guerre civile syrienne et de la seconde guerre civile irakienne.

A. Bilans humains

Selon les sources turques, de 1978 à 1980, le PKK aurait assassiné 354 personnes et en aurait blessé 366 ; de 1987 à 2002, le PKK aurait assassiné 5 335 civils (dont 96 instituteurs) et en aurait blessé 10 714 ; 5 500 membres des forces de sécurité auraient été tués et 11 500 blessés ; 23 500 membres du PKK auraient été tués, 600 blessés et 3 500 arrêtés ; le PKK aurait entièrement détruit 114 écoles, en aurait endommagé 127, il aurait démoli six hôpitaux et cliniques, endommagé huit autres, et aurait attaqué, par des engins explosifs, diverses infrastructures de transport et de communication. Le choix d'attaquer des villages, à partir de 1987, ce qui aurait entraîné l'assassinat, par le PKK, d'au moins seize enfants et huit femmes, a provoqué, dès 1988, la rupture de Hüseyin Yildirim, jusque-là porte-parole du PKK pour l'Europe.

B. Analyses

En avril 2017, le politologue Olivier Roy, spécialiste de l'Islam, propose l'analyse suivante du retour à la lutte armée en Turquie :

Il [le PKK] est tombé de lui-même dans un piège que personne ne lui a tendu. Quand il a vu les succès militaires en Syrie, il s'est dit que finalement, l'action militaire fonctionnait. Il a relancé l'option militaire en Turquie, ce qui a été pris par Erdogan comme une trahison. Et il a en revanche complètement échoué à relancer la direction militaire car la société kurde a changé : la guérilla rurale ne marche plus car, pour simplifier, il n'y a plus de paysans. Les développements économiques ont urbanisé le Kurdistan. Donc le PKK a lancé une guérilla urbaine. Donc des quartiers se sont soulevés. J'étais à ce moment-là en Turquie, et c'était complètement dingue. Il y

avait des quartiers où les jeunes se battaient encerclés par l'armée et juste à côté, les gens allaient faire leurs courses, étaient aux terrasses des cafés, etc. La population n'a pas du tout accroché à cela, pas du tout, ils en ont même voulu au PKK, parce que c'était une opération suicidaire d'un simple point de vue militaire, complètement suicidaire. L'armée n'a eu aucun mal à encercler et réduire les quartiers insurgés. On peut discuter des dommages collatéraux mais quand j'y étais, les dommages collatéraux étaient relativement faibles. Donc c'était un échec, maintenant il n'y a plus de négociations.

IV. Soutiens et financement du PKK

Dès 1979, les responsables principaux du PKK quittent la Turquie à la veille du coup d'État militaire de 1980, et trouvent refuge à Damas. Le fondateur du PKK, Abdullah Öcalan, y restera jusqu'en 1998, date à laquelle il décide de gagner l'Europe et la Russie pour défendre le problème kurde. Il resta plusieurs semaines à Rome et à Moscou. Ensuite il sera arrêté quelques mois plus tard au Kenya, avec la collaboration des services secrets israéliens de la CIA et des services secrets turcs (MIT).

Le PKK a reçu l'aide matérielle de l'URSS, de la Grèce et de la République grecque de Chypre.

Pour ses actions hors du Kurdistan turc, le PKK a été en contact avec l'Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie (Asala), un groupe armé surtout actif entre 1975 et 1983 pour obtenir la reconnaissance du génocide arménien. En mai 1990, lors de son deuxième congrès, le PKK décide de resserrer les liens avec Dev-Sol. Les relations avec les Kurdes irakiens sont ambiguës : si des bases du PKK ont pu être installées dans le Nord de l'Irak au bénéfice d'une autonomie de fait depuis la Première guerre du Golfe (1991), les partis kurdes irakiens ont toujours cherché à garder leurs distances avec le PKK, sans doute pour éviter de devenir les cibles du feu turc. Cette réserve relative de l'UPK et du PDK n'a cependant pas empêché l'armée turque d'envisager sérieusement d'envahir le Nord de l'Irak sous couvert de l'opération américaine en 2003 et en 2007, initiative qui n'a été stoppée qu'au dernier moment par Washington. Depuis, certaines informations indiquent qu'Ankara soutient en sous-main les activités de déstabilisation autour de la minorité turcomane vivant au Kurdistan irakien.

De 1979 à 1998, l'état-major du PKK est basé en Syrie. Alors que les autres organisations kurdes sont réprimées, le PKK collabore avec le régime de Hafez el-Assad qui autorise le recrutement de Kurdes syriens, à condition que ces derniers ne soient pas actifs en Syrie même. Entre 7 000 et 10 000 Kurdes syriens auraient été tués dans les combats contre l'armée turque. En septembre 1998, Süleyman Demirel, alors président de la République de Turquie, met la Syrie en demeure d'expulser le PKK de ses camps d'entraînement, faute de quoi l'armée turque ira chercher elle-même les terroristes sur le territoire syrien. Face aux pressions, le PKK est contraint de quitter la Syrie en octobre, Öcalan est expulsé et des centaines de combattants sont arrêtés.

Ses sources de financement sont les collectes, médias, activités culturelles.

A. Trafics de drogues

L'administration américaine accuse le PKK de se livrer au trafic de stupéfiants et au racket.

Pendant une vingtaine d'années, Abdullah Baybasin, qui contrôla jusqu'à 90 % du trafic d'héroïne au Royaume-Uni et fut condamné pour ce motif à 22 ans de prison, et son aîné Huseyin Babasin, condamné à perpétuité par la justice néerlandaise, auraient financé, selon le journaliste britannique Jason Bennetto, le PKK, pourtant leur rival, jusqu'en 2002. Un rapport de l'ONU publié en 2010 accuse le PKK de « taxer » le trafic d'héroïne transitant via la Turquie et d'en retirer entre 50 et 100 millions de dollars par an, arguant que « l'implication du PKK dans le trafic de drogue est aussi démontrée par l'arrestation de plusieurs de ses membres, en 2008, sous l'accusation de trafic d'héroïne. » Une plainte déposée à New-York par l'Union européenne contre plusieurs grandes compagnies cigarettières américaines accuse le PKK d'avoir participé au trafic organisé par ces sociétés, jusqu'en 2002.

La part que représente le narcotraffic dans les sources de financement des activités du PKK ne fait pas l'objet d'un consensus. En 1995, Béatrice Fournier-Mickiewicz, spécialiste des mouvements de guérilla, considère que dans le cas du PKK, « [les] profits tirés du commerce de drogue pour financer leurs activités militaires [sont] sans doute peu importants ». Cependant, de 1996 à 1998, s'appuyant sur des opérations de police et condamnations prononcées par des tribunaux, notamment allemands et britanniques, le juriste criminologue François Haut, directeur de recherches à l'université de Paris-II, décrit le PKK comme « un mouvement terroriste des plus violents, fondé sur des bases purement criminelles du narcotraffic et de la distribution de drogue en Europe ».

B. Extorsions de fonds

En février 2012, quatre personnes sont mises en examen en France à la suite de plaintes pour extorsion de fonds censés servir au financement du PKK.

En 2013, 10 autres personnes sont jugées pour les mêmes faits. Ce jugement intervient à la suite de plaintes déposées par deux hommes d'origine kurde qui avaient été menacés physiquement, dont l'un dans les locaux de la Maison du Peuple Kurde de Marseille, car ils refusaient de payer la "Kampanya" ou "Impôt révolutionnaire".

À la suite de cette affaire, la Cour d'appel de Paris a prononcé la dissolution de la Maison du Peuple Kurde de Marseille.

- C. Financement non conventionnel du PKK en Europe

- François Haut qualifie le PKK de « Guérilla dégénérée » en 1996,
- « le PKK présente une image polymorphe ou la partie criminelle, le racket, l'escroquerie côtoie la narcotrafic et le terrorisme traditionnel »
- La structure pyramidale de l'organisation en Europe et le maillage de la communauté kurde d'Europe sert à ces desseins.

L'orateur **Recep Yilmaz** a dit, durant cette conférence, que d'après UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime) en 2010 le PKK dispose de plusieurs activités criminelles en Europe. Celles-ci sont le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes, le trafic de cigarettes, le trafic d'êtres humains, le racket et l'extorsion de fonds, le blanchiment d'argent, etc.

En outre, selon la justice allemande, 80 % de l'héroïne saisie en Allemagne est liée au PKK, et 70 % de la drogue saisie au Royaume-Uni est liée au PKK. Abdullah Öcalan, fondateur et dirigeant du PKK, avait reconnu lors de son procès les opérations de taxation du trafic par son frère Osman Öcalan

De plus, Recep Yilmaz a dit que le PKK est soutenu par une organisation de militants très efficace et que ce dernier a une grande capacité de mobilisation au sein de ce vivier de militant et de sympathisants.

Le 24 juin 1993, et le 17 février 1999, après l'arrestation d'Öcalan, le PKK a pu mobiliser simultanément en quelques heures, ses membres et sympathisants à travers toute l'Europe pour des manifestations et émeutes de protestation.

Il y a eu plusieurs manifestations dont :

- 13 février 2016 : 15 000 manifestants à Strasbourg pour la libération d'Öcalan,
- 3 septembre 2016, 30 000 manifestants à Cologne,
- 5 novembre 2016, 20 000 manifestants à Paris,
- 7 janvier 2017, 5 000 manifestants à Paris,
- 20 novembre, attaque de manifestants turcs par une cinquantaine de militants pro-PKK
-



V. Sanctions internationales contre le PKK

A. Classement comme organisation terroriste

La Turquie le considère comme un mouvement terroriste.

L'organisation est placée sur la liste officielle des organisations terroristes du Canada, des Etats-Unis (depuis août 1997), de l'Union européenne, de l'Australie, de la Turquie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni. Le 3 avril 2008, le Tribunal de première instance des Communautés européennes a annulé une décision du Conseil de l'Union européenne de 2002 d'inscrire le PKK sur sa liste d'organisations terroristes, estimant que le Conseil n'avait pas suffisamment motivé sa décision, mais le 15 juillet 2008, le Conseil de l'Union Européenne réintègre le PKK dans la liste des entités qu'il considère comme terroristes et adopte des mesures restrictives.

Il est également considéré comme terroriste par le gouvernement kirghize (depuis le 11 juin 2008). Le 30 mai 2008, le président américain George W. Bush, en vertu d'une loi contre le trafic de drogue international, impose au PKK des sanctions financières.

B. Organisation du PKK en Europe

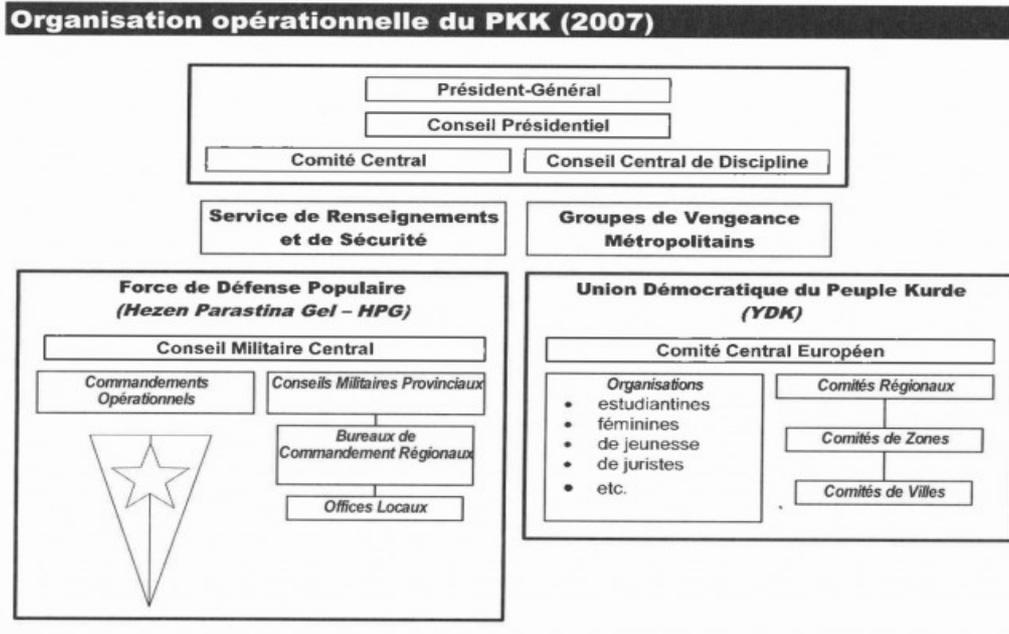
Recep Yilmaz a abordé les explications sur les coups d'état du 12 septembre 1980 et le commencement des hostilités contre l'état : il a expliqué l'arrivée des cadres du PKK en Europe et la prise en main des militants.

Estimation de la diaspora kurde (source Institut Kurde) :

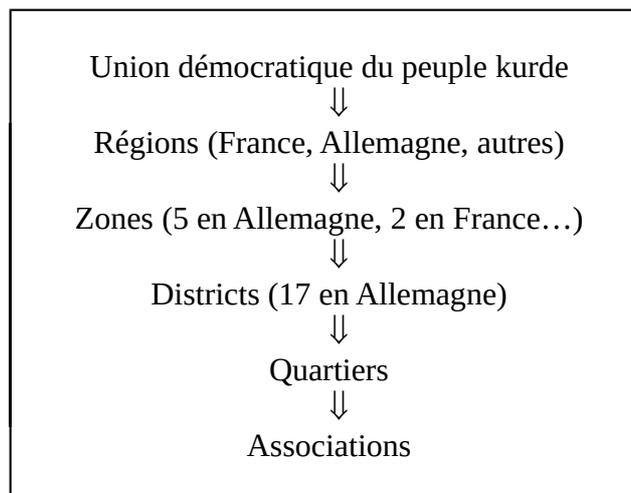
Kurdes en Europe (mis à jour le 31 mai 2016)		
Allemagne	850 000	950 000
France	230 000	250 000
Pays-Bas	100 000	120 000
Suisse	85 000	95 000
Belgique	70 000	85 000
Autriche	80 000	95 000
Suède	85 000	100 000
Grande-Bretagne	70 000	90 000
Grèce	40 000	50 000
Danemark	25 000	30 000
Norvège	25 000	30 000
Italie	25 000	30 000
Finlande	15 000	18 000
Total	1,7 à 1,9 millions	
Source : Institut Kurde		

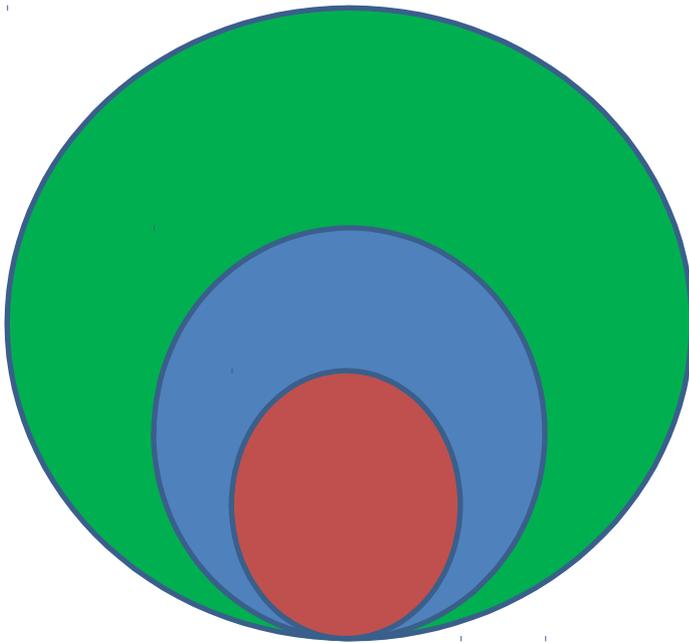
Selon l'Institut Kurde de Paris, en Allemagne il y a environ 900 000 kurdes. Selon Olivier Grosjean (2013) : 50 000 sympathisants, 11 000 militants.

Organisation générale du PKK en Europe :



Jacques BAUD, Encyclopédie des terrorismes et violences politiques.





1. Mouvement inclusif (structures politiques, culturelles et associatives)
2. Mouvement exclusif (branches clandestines du PKK à l'étranger)
3. Mouvement exclusif restreint (structures du PKK dédiée au financement transnational).

VI. Le PKK en Europe

La Suède est l'un des premiers pays européens à interdire le PKK sur son sol en 1984. En 1986, après l'assassinat d'Olof Palme et l'acquiescement d'un Suédois condamné en premier lieu, de nombreuses pistes sont exploitées en vain, notamment celles du PKK, deux de ses membres ayant été condamnés pour le meurtre de dissidents du parti. Öcalan accuse son ex-femme, ancienne cadre du PKK, d'avoir commandité l'assassinat du Premier ministre suédois dans le but de discréditer son parti.

Dès les années 1980, la police criminelle de la République fédérale allemande considère le PKK comme « une organisation dangereuse », impliquée, pour la seule année 1987, sur le sol de la RFA, dans « au moins un assassinat, deux tentatives d'assassinat, trois agressions et quatre autres infractions graves, comme le vol, le chantage, la coercition » ; l'équivalent de plusieurs centaines de milliers d'euros avaient alors été saisis. Plusieurs membres du PKK sont condamnés en Allemagne en avril, juillet et août 2009 : Hüseyin Acar et Muzaffer Ayata à trois ans et demi de prison pour participation à une entreprise terroriste, et un autre à quatre ans de prison pour le même motif, aggravé par plusieurs incendies volontaires (dont un a provoqué la mort d'une personne).

En 2009 et 2010, plusieurs membres et proches du PKK sont interpellés ou condamnés en France pour incendie volontaire, association de malfaiteurs et financement du terrorisme.

En février 2010, une opération conjointe des polices française, italienne, allemande, belge et néerlandaise démantèle un réseau de recrutement du PKK en Europe occidentale.

Le 27 janvier 2011, la Cour européenne des droits de l'homme rejette, par une majorité de six voix contre une, la requête d'Aysel Aydin, condamnée en Allemagne à 1 200 euros d'amende pour avoir

lancé une pétition réclamant le retrait du PKK de la liste des organisations terroristes établie par l'Allemagne et l'Union européenne.

Le 4 juin 2011, à Amouville-lès-Gonesse et à Évry, cinq personnes dont trois « cadres importants » du PKK, selon le ministère de l'Intérieur, sont interpellés à la suite de « plaintes pour extorsion de fonds qui devaient servir au financement d'activité terroristes menées par le PKK ». Il s'ensuit des affrontements entre la police et deux à trois cent membres de la communauté kurde française.

Dans la nuit du 9 au 10 janvier 2013, Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Soylemez sont assassinées dans les locaux de la Fédération des associations Kurdes de France à Paris. Sakine Cansiz est une des fondatrices du PKK, le parti marxiste et indépendantiste kurde en Turquie. Sur vingt fondateurs du PKK, cinq seulement sont encore en vie.

A. Pourquoi une mise en main aussi stricte ?

D'après Recep Yilmaz, la prise en main est aussi stricte car il y a une volonté d'amener la question en Europe, de positionner le PKK comme interlocuteur privilégié des instances européennes et établir un maillage serré de la diaspora kurde pour assurer le financement du PKK, mobiliser les masses pour des manifestations ciblées et procéder à des recrutements de sympathisants et de combattants.



B. Pourquoi le PKK est une menace pour l'Europe ?

Recep Yilmaz ajoute que le PKK est une menace pour la sécurité de l'Europe du fait des activités criminelles précitées. De plus, il reste une menace par son idéologie, ses capacités de mobilisation, la présence de militants formés aux techniques du terrorisme et par les méthodes sanglantes qu'il peut retourner contre l'Europe.

La nouvelle idéologie du PKK est le confédéralisme démocratique.

- Inspiré par la pensée de l'américain Murray Bookchin, et écrit sous forme d'un manifeste de 50 pages par Abdullah Öcalan où il évoque « le combat pour l'émancipation kurde n'est qu'une infime partie d'un combat généralisé de l'émancipation des peuples vis-à-vis des états ». Pour Öcalan, l'Etat serait l'outil du système capitaliste et les formes étatiques hors de ce système seraient vouées à disparaître. En Europe, il y a une proximité avec les communistes et les anarchistes.

Les méthodes coutumières du PKK sont les enlèvements, les assassinats (concurrents, Olaf Palme), les attentats à la bombe, les mitraillages, les attentats suicide, etc.

Une internationale terroriste qui peut avoir un impact en Europe :

- Mouvement Révolutionnaire Uni des Peuples, créé le 12 mars 2016
 - Devrimci Karargah
 - Devrimci Komünarlar Partisi (DKP)
 - Maoist Komunist Partisi (MKP)
 - Marksist Leninist Komünist Partisi (MLKP)
 - Türkiye İhtilalci Komünistler Birliği (TIKB)
 - Türkiye Komünist Emek Partisi/Leninist (TKEP-L)
 - Türkiye Komünist Partisi/ Marksist Leninizm (TKPML)

Que retenir

Dans les Nations Unies, la conférence sur "le danger du PKK en Europe et les questions sécuritaires" a été interprétée par le secrétaire général de Cojep International comme : " «Nous enverrons une lettre aux chefs du groupe d'amitié des États membres de l'Union européenne, notamment la France, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas, pour expliquer nos inquiétudes concernant le problème de sécurité en Europe et le danger du PKK".

Cojep a tenu une conférence au Bureau des Nations Unies à Genève intitulée «Le problème de sécurité en Europe et le danger du PKK».

Le secrétaire général de Cojep International, Yilmaz, a déclaré que, bien que l'Union européenne ait pris le PKK sur la liste des groupes terroristes après les attentats du 11 septembre, ils ont reçu du soutien et de l'espace pour une organisation terroriste en particulier en Allemagne et en France.



Le ministre des Affaires étrangères Mevlut Cavusoglu a déclaré que dans certains pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique où l'organisation de conférences par des hauts fonctionnaires de l'État turc n'était pas accordé, le PKK était autorisé à installer leurs tentes devant le Conseil européen et l'Union européenne.

Cavusoglu a ajouté que : « Vous donnez l'autorisation à PKK dans ta liste de terroriste à dresser une tente mais depuis 1949 vous n'autorisez pas les membres du Conseil de l'Europe à assister aux Ministres de la Turquie. Nous devons tous voir ce contraste, cette opposition et cette hostilité. Les Pays-Bas ont violé la liberté de feu et d'expression en attaquant des citoyens turcs rassemblés en utilisant les droits démocratiques avec la police et les chiens.

Les partisans du PKK réunis dans le centre-ville de Francfort il y a quelques jours avaient un slogan contre la Turquie avec des drapeaux d'Öcalan. La police allemande les a tout simplement observés. Nous sommes confrontés au plus grand double standard que l'Europe ait montré à la Turquie ces dernières années. L'Europe a soutenu le PKK contre la Turquie en disant "l'ennemi de mon ennemi est mon ami". C'est aussi un grand danger pour l'Europe car les terroristes n'ont pas de pays. ». Yilmaz a dit que le fait que le PKK vient en Europe pour attaquer les turcs, les mosquées turques et les associations turques devient de plus en plus fréquent a déclaré que "Nous enverrons une lettre aux chefs du groupe d'amitié des Etats membres de l'Union européenne, notamment la France, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas, pour leur expliquer le problème de sécurité en Europe et le danger du PKK". Pendant la conférence, l'experte internationale en matière d'immigration et de réfugiés à Cojep International Sati Arik, l'experte en droits de l'homme Melek Ozsari toujours à Cojep International et le spécialiste en géopolitique de l'Université des langues d'Extrême-Orient, ont pris la parole. Cojep a annoncé qu'une conférence se tiendra au Conseil de l'Europe, au Parlement européen et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) avec le même titre après la conférence du Bureau des Nations Unies à Genève.



Conclusion

Les activités du PKK en Europe et la menace sécuritaire qu'il représente pour le Vieux Continent ont été exposées, mardi, au Conseil de l'Europe dans le cadre d'une conférence co-organisée par la Fondation turque de recherche en politiques économiques (SETA) et le Conseil pour la Justice, l'Égalité et la Paix (COJEP).

Intitulée "Le PKK en Europe et les questions sécuritaires", la conférence a mis en avant l'organisation opérationnelle du PKK en particulier en Europe, mais aussi en Turquie et dans le Moyen-Orient.

La concentration des activités du PKK en Europe s'inscrit dans le cadre de son objectif d'"amener la question kurde en Europe", se positionner comme "interlocuteur privilégié des instances européennes" et d'"établir un maillage serré sur la diaspora kurde", selon les intervenants de la conférence, incluant entre autres, Emine Nur Gunay, députée turque à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et Recep Richard Yilmaz, conseiller du ministère français de la Défense.



Les activités terroristes du PKK remontent à une date bien antérieure à celles d'Al-Qaïda et de Daech, a tenu à rappeler Enes Bayrakli, chercheur à SETA. "La Turquie fait face depuis longtemps au fléau terroriste alors que c'est un phénomène relativement récent pour l'Europe", a-t-il affirmé.

Et Bayrakli de rappeler que la Turquie affronte simultanément de nombreuses organisations terroristes dont le PKK et Daech: "La Turquie fait face à une très importante menace terroriste. Pourtant, elle ne reçoit pas le soutien nécessaire à cet égard de la part de ses alliés, l'OTAN, l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Europe.

Or, ce que nous attendons est très simple. L'Europe doit afficher une position ferme contre le PKK". Le PKK et le peuple kurde sont délibérément associés l'un à l'autre, a déploré de son côté Richard Recep Yilmaz, conseiller auprès du ministère français de la Défense. "La diaspora kurde en Europe est estimée à 1,8 million. Or, le nombre des sympathisants de la cause du PKK en Europe ne se limite qu'à 50 000, dont seulement 11 000 partisans actifs. Le PKK ne peut ainsi pas être présenté comme le représentant des Kurdes", a-t-il soutenu.

"Le PKK finance par ailleurs ses activités à travers le trafic d'armes et de drogue, la traite des êtres humains ainsi que le blanchiment d'argent en Europe. 80% des drogues confisquées en Allemagne proviennent du PKK, selon la justice allemande", a encore tenu à souligner Yilmaz.

Quelques mots-clés

- **Terrorisme** : le terrorisme désigne l'usage de la violence par certaines organisations politiques pour atteindre leurs objectifs : faire pression sur l'Etat, contraindre une population à l'obéissance, médiatiser une cause, promouvoir une idéologie...

Le terrorisme peut prendre la forme d'attentats, d'enlèvements, de sabotages, d'actes d'intimidation, etc. Au-delà des victimes directes, qui sont souvent des civils, le terrorisme cherche à frapper l'opinion publique, à l'intimider, en instaurant un climat de terreur et de peur. Un terroriste est celui qui réalise des actes de terrorisme.

- **Peuple kurde** : de langue indo-européenne et de tradition musulmane majoritairement sunnite qui compterait 30 à 40 millions de personnes vivant en Turquie (Kurdistan du Nord), Iran (Kurdistan de l'Est), en Irak (Kurdistan du Sud) et en Syrie (Kurdistan de l'Ouest). Depuis un siècle, certains Kurdes luttent pour leur autodétermination, afin d'avoir leur propre patrie, le Kurdistan. Tous les Etats qui abritent une communauté non négligeable de Kurdes s'opposent activement à la création d'un Etat kurde et craignant de devoir abandonner une partie de leur territoire national.

- **PKK** : le Parti des travailleurs du Kurdistan formé en 1978, groupe armé kurde, considéré comme terroriste par une grande partie de la communauté internationale, dont la Turquie, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne et le Royaume-Uni. Le PKK est actif surtout en Turquie, en Syrie et en Iran et s'implante de plus en plus en Irak. Le PKK est en opposition armée, sous forme de guérilla, avec la Turquie depuis 1984. A sa création, il visait l'indépendance des territoires à population majoritairement kurde se situant dans le sud-est de la Turquie, région constituant une partie Kurdistan ; à présent les revendications d'indépendance du PKK se sont muées en demandes d'autonomie culturelle au sein d'un système fédéral plus large, d'amnistie pour les rebelles qui leur garantisse leur participation à la vie politique, et la libération de son leader Abdullah Öcalan détenu sur l'île-prison d'Imrali au nord-ouest de la Turquie depuis 1999.

- **Abdullah Ocalan** : connu sous le nom d'Apo, né en 1949 dans le village de Omerli (Armara en kurde), rattaché à la ville de Halfeti à Urfa, est l'un des fondateurs et le dirigeant du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, Partiya Karkêren Kurdistan), organisation considérée comme terroriste par la Turquie, les Etats-Unis et l'Union européenne entre autres. Ocalan est également l'initiateur du confédéralisme démocratique, courant politique partagé par plusieurs formations de la gauche kurde. Après avoir été capturé au Kenya au cours d'une opération menée conjointement par les services secrets turcs, américains et israéliens le 15 février 1999, il est jugé le 28 avril 1999 pour trahison à la nation (d'après la loi 125 du code pénal turc) et condamné à mort le 29 juin 1999 pour avoir fondé et dirigé une organisation armée considérée comme terroriste.

Au Conseil de l'Europe, le 24 avril 2017

LES POLITIQUES EUROPÉENNES DISCRIMINATOIRES ET LEURS EFFETS SUR LA RADICALISATION



Modérateur

Saban KIPER

Intervenants

Limam WAJDI

Samir AMGHAR

COJEP INTERNATIONAL

09 52 72 70 70

cojep.relations.int@gmail.com

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	79
Une brève présentation.....	80
Introduction.....	81
I. Présentation des acteurs.....	84
A. Samir AMGHAR.....	84
B. Limam WAJDI.....	85
C. Saban KIPER.....	85
II. Interprétation des orateurs.....	86
A. Le discours de Samir AMGHAR.....	86
B. Les paroles de Limam WAJDI.....	87
Que retenir.....	90
Conclusion.....	91
Quelques mots-clés.....	92

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier la direction du Conseil de l'Europe de nous avoir accueillis dans son enceinte pour l'organisation de cette conférence sur le thème des politiques européennes discriminatoires et leurs effets sur la radicalisation.

Par ailleurs, nous remercions également Mr. Saban Kiper de sa participation à titre de modérateur à cette journée.

Nous tenons également à remercier nos intervenants Mr. Limam Wajdi et Mr. Samir Amghar qui ont répondu présent à notre invitation malgré un emploi du temps très chargé et leur implication dans ce projet.

Une brève présentation

COJEP international, Conseil pour la Justice et la Paix, dont le siège se trouve à Strasbourg et des bureaux se trouvent dans 14 pays européens, est une organisation non gouvernementale. L'association organise des programmes et des activités avec différentes organisations internationales.



Le Conseil de l'Europe est la plus ancienne organisation intergouvernementale européenne qui est une organisation intergouvernementale instituée le 5 mai 1949 par le traité de Londres. Il est totalement indépendant de l'Union européenne, mais collabore avec elle dans certains domaines. Les 28 Etats membres de l'Union européenne sont membres du Conseil de l'Europe. Par le biais des normes juridiques dans les domaines de la protection des droits de l'homme, du renforcement de la démocratie et de la prééminence du droit en Europe, c'est une organisation internationale dotée d'une personnalité juridique reconnue en droit international public et qui rassemble 820 millions de ressortissants de 47 États membres.

La Convention européenne des droits de l'homme, au champ d'application inégalé, ainsi que la Cour européenne des droits de l'homme qui l'applique, en constituent la cheville ouvrière.



C'est auprès de cette Cour que tous les individus, ressortissants ou non des États parties à la Convention, peuvent introduire des requêtes s'ils estiment qu'un État partie à la

Convention a enfreint leurs droits. Les activités du Conseil de l'Europe intéressent tous les domaines de la vie courante (sauf les questions de défense) et ont abouti à l'élaboration d'un large éventail de normes, chartes et conventions destinées à faciliter la coopération entre les pays membres du Conseil et à renforcer la construction européenne. Il a également pour but de favoriser un progrès économique et social. Le Conseil de l'Europe œuvre principalement pour la sauvegarde des Droits de l'Homme et pour les valeurs démocratiques.

Le français et l'anglais en sont les deux langues officielles. Ses organes statutaires, le Comité des ministres et l'Assemblée parlementaire, forment un quadrilogue avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Conférence des organisations internationales non gouvernementales ; ils travaillent également en allemand, italien, russe et turc.

Introduction

Notre projet « Bloquez la montée de l'islamophobie ! Arrêtez le terrorisme ! » approuvé par le Ministère de la République Turque et représenté en sous-titre « L'Islamophobie en Europe et la sécurité » a été le sujet de la conférence qui s'est tenue au Conseil de l'Europe le 24 avril 2017. Parmi les participants, se trouvaient les membres du Conseil de l'Europe, les représentants de la société civile et ceux qui ont fait des recherches sur la radicalisation. Cette conférence s'est tenue au Conseil de l'Europe dirigée par le modérateur Mr. Saban Kiper.

Après le discours d'ouverture de Mr. Kiper, Mme. Serap Yasar, députée d'Istanbul, a souligné le fait que l'islamophobie est maintenant considérée comme un crime de haine et devrait donc être traité sur une base juridique, attirant l'attention sur le point que l'islamophobie a connu dans ses temps et périodes actuels en Europe. Le sociologue et chercheur à l'Université de Bruxelles Samir Amghar a précisé qu'en Europe l'insuffisance des demandes légales concernant les attaques envers les musulmans laissent la place aux organisations terroristes.



Limam Wajdi a partagé avec les participants ses travaux réalisés et sa thèse relative à la radicalisation en Europe.

La conférence a été projetée en direct sur la chaîne de Medya Türk puis a été suivie de questions-réponses.

Dans le cadre de notre projet, la réflexion a été accordée à la question du racisme en Europe. Ainsi le soutien de la Turquie pour la lutte contre le racisme a été invoqué. En effet un Fonds de promotion a été prévu par le Premier ministre turc a été réalisée dans l'une des institutions internationales les plus prestigieuses au monde, comme la Commission européenne. La première étape du projet a été menée aux Nations Unies.

En effet, la **politique de l'Union européenne** (UE) se dessine distinctement des systèmes politiques nationaux. En tant que fusion supranationale d'États souverains, elle représente, à

l'égard du domaine politique, une innovation historique étant à la fois intergouvernementale, supranationale et une démocratie parlementaire multipartiste. Le Tribunal constitutionnel fédéral allemand a, pour la désigner, utilisé le néologisme *staatenverbund*.



Dès la phase d'apparition du projet d'unification européenne, après la Seconde Guerre mondiale, les différentes conceptions, qui existent encore aujourd'hui, opposaient la notion d'un État issu de l'Union (les États-Unis d'Europe au sens de Winston Churchill) tandis que l'autre conception consistait plus en une confédération (l'Europe des patries au sens de de Gaulle). Dans cette contradiction s'est formée la structure institutionnelle actuelle, sur la base de compromis établis entre les États membres.

Les institutions politiques les plus importantes sur le niveau européen sont la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne (aussi appelée le « Conseil des ministres »), le Parlement européen, la Cour de justice de l'Union européenne et le Conseil européen. La Commission est un organe indépendant qui est obligé d'œuvrer dans l'intérêt de toute l'Union et détient essentiellement le pouvoir exécutif. Le législatif est principalement détenu par le Conseil dans lequel des ministres des États membres sont rassemblés et représentent les intérêts de leurs gouvernements respectifs ; et par le Parlement européen qui est élu directement depuis 1979 et représente donc la population européenne. La jurisprudence à l'UE provient de la Cour de justice de l'Union européenne qui est politiquement indépendante. Enfin, le Conseil européen dans lequel, depuis 1969, les chefs d'État et de gouvernement des États membres se rencontrent lors de sommets réguliers - institués formellement depuis 1993 - et fixent et décident les lignes directrices de la politique de l'UE.

Quant à la **discrimination**, elle est, dans le domaine social, la distinction, l'isolement, la ségrégation de personnes ou d'un groupe de personnes par rapport à un ensemble plus large. Elle consiste à restreindre les droits de certains en leur appliquant un traitement spécifique défavorable sans relation objective avec ce qui permet de déterminer l'ensemble plus large. Qu'elle soit volontaire ou inconsciente, la discrimination porte atteinte, à l'égalité des droits, à l'égalité des chances, mais aussi à l'égalité des devoirs de chacun.



Il a été constaté qu'en période de crise économique, la discrimination s'aggravait de manière importante envers certaines ethnies ou communautés, rendues injustement responsables de la

situation. Dans les démocraties, les lois constituent l'un des moyens les plus efficaces pour combattre toute forme de discrimination. Cependant, cette lutte devient difficile lorsque la discrimination est une habitude sociale généralisée.

En ce qui concerne la **radicalisation**, celle-ci est l'action de radicaliser ou de se radicaliser, c'est-à-dire de rendre plus radical, plus dur, plus sévère, plus intransigent, plus extrême, un comportement ou un mouvement, de donner un caractère radical à quelque chose. C'est le cas, en particulier, en matière de politique, de social, de religion voire d'économie. Elle signifie donc le durcissement, le renforcement. En matière de religion, la radicalisation est le retour aux racines, aux origines de cette religion.



L'étymologie de la *radicalisation*, de *radicaliser*, vient du latin *radicalis*. Il se rattache à la racine.

Selon le Centre d'Action et de Prévention Contra la Radicalisation des Individus (CAPRI), la radicalisation est « le fait de soutenir ou d'envisager des actions violentes en soutien à une idéologie, qu'elle soit religieuse, politique, ou séparatiste. Outre la radicalisation religieuse, il existe une radicalisation d'extrême droite (Breivik en Norvège, ou Aube Dorée en Grèce), une autre d'extrême-gauche (Les brigades rouges en Italie ou Action directe en France), ainsi qu'une radicalisation séparatiste (ETE, IRA...) ».

Par ailleurs, Farhad Khosrokhavar, sociologue franco-iranien et directeur d'études à l'EHESS (Ecole des hautes études en sciences sociales) définit la radicalisation dans son ouvrage *Radicalisation* comme un « processus par lequel un individu ou un groupe d'individu adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établie sur le plan politique, social ou culturel ».

I. Présentation des acteurs

A. Samir Amghar

Samir Amghar, né le 12 mars 1977 à Lunéville, en France, habite aujourd'hui en Belgique. Il est sociologue et chercheur à l'Université Libre de Bruxelles. Il est spécialiste du salafisme et de l'orthodoxie en islam. Actuellement il est directeur de la recherche du centre de prise en charge et de soutien pour les personnes concernées par le radicalisme violent à Bruxelles et est membre du conseil scientifique du Ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur en France.



Samir Amghar est chargé de cours à l'Université de Fribourg, à l'Université de Strasbourg et à l'Université catholique de Lyon. Il est membre de la Plateforme universitaire de recherche sur l'islam en Europe et au Liban.

Sa langue maternelle est le français. Or, Samir Amghar parle couramment l'anglais, l'arabe et le berbère (Kabyle). Il fait des recherches sur les nouvelles manières de croire, sur les comportements religieux, sur les violences, sur la religion et sur la politique. Il élargit ses recherches également sur l'histoire et la sociologie des pratiques religieuses, l'intégration et la citoyenneté des populations musulmanes vivant en Occident, sur les formes de la religiosité islamique et les conversions. Samir Amghar fait aussi des recherches sur l'islam et la politique, fondamentalisme islamique, le renouveau islamique en Occident, la construction des orthodoxes en islam, l'islam militant, les autorités et les institutions religieuses.

Samir Amghar a eu un long cursus et plusieurs titres universitaires. Le premier diplôme qu'il a obtenu est, en 1995, son Baccalauréat ES. Suite à sa licence de droit en 1999, il obtient le diplôme d'études approfondies en sociologie en 2001 et le diplôme universitaire de langues et de civilisation orientales d'arabe littéral en 2006. Puis, en 2010, il obtient un doctorat de sociologie politique. Un an après, il est qualifié aux fonctions de maître de conférences et jusqu'en 2016 il fait partie du post-doctorat.

Samir Amghar est à la fois bénéficiaire des bourses doctorales et postdoctorales et récipiendaire de la bourse. Il a aussi des financements institutionnels des Ministères dont le Ministère de la Défense suisse et le Ministère de la Défense français. Il a également fait de l'enseignement sur la sociologie et les sciences politiques, des séminaires de méthodologies et des travaux sur le monde arabe et musulman. Il a écrit 3 ouvrages, 3 directions d'ouvrage, 2 directions de numéros de revue, 17 articles dans des revues à comité de lecture, 6 rapports de recherche, 11 chapitres d'ouvrage et 14 articles dans des revues sans comité de lecture.

B. Limam Wajdi

Limam Wajdi est un enseignant chercheur en travail social et est doctorant en sociologie à l'EHESS. Il était éducateur spécialisé puis il a rejoint une Organisation Non Gouvernementale (ONG) afin d'y réaliser des études sur des problématiques sociales, et depuis 2011, il a repris un cursus de recherche spécifique, autour des mutations des subjectivités des diasporas tunisiennes durant la révolution tunisienne.



Wajdi a fait des travaux sur Belhaj, sur le jihadisme et plus particulièrement sur la Tunisie. Il a commencé à travailler sur le champ tunisien, le champ diasporique, la place de l'islam politique et ses implications. En reprenant cette thèse, il s'agissait pour lui d'approfondir la question des parcours de radicalisation et l'intervention sociale que l'on choisit de mener pour prévenir les mécanismes de ruptures et de violences.

C. Saban Kiper

Tout au long de sa vie éducative, notre modérateur **Saban Kiper**, né le 9 juillet 1979 à Strasbourg, a travaillé dans des associations turques en tant que président de branches jeunesse.

Ayant obtenu une licence de Sciences sociales à l'Université de Strasbourg en 2007, Saban Kiper a été nommé par le Parti socialiste et élu en tant que membre du Conseil municipal lors des élections municipales de 2008 et est également devenu membre des sections jeunesse du Parti socialiste de la ville de Strasbourg.



Saban Kiper a entrepris un certain nombre de projets et de séminaires sur les problèmes d'adaptation de la population turque vivant dans notre région. Dans ce contexte, un accord municipal a été signé entre les villes de Strasbourg et Kayseri.

Il a été membre suppléant lors des élections cantonales de 2011 en mars. Il a été impliqué dans d'innombrables reportages en France, dans des publications régionales et nationales, dans de nombreux magazines, à la télévision et sur les radios. Saban Kiper a des articles dans divers journaux sur des questions politiques, religieuses et culturelles.

Saban Kiper est également membre du Conseil consultatif des citoyens étrangers afin que les citoyens, vivant à l'étranger, puissent contribuer à la fois à la vie sociales du pays où ils vivent et à la Turquie.

II. Interprétation des orateurs

A. Le discours de Samir Amghar

Durant cette conférence, **Samir Amghar** définit de plus près le terme de « **radicalisation** ». Selon lui, la radicalisation est un phénomène aux multiples explications. Il donne une définition processuelle de la radicalisation et explique que cette dernière est un terme qui détermine une nouvelle approche de la politique de lutte contre la violence politique.

Samir Amghar définit la radicalisation comme des phénomènes de violence politique. Il dit que suite aux attentats de New York en 2001 et à l'attaque de Londres en 2005, la notion de radicalisation connaît un succès phénoménal au point de supplanter le terme de terrorisme auquel elle est souvent associée. Le concept de radicalisation semble être immunisé contre ce genre d'attaque. Il existe différentes façons de percevoir ce phénomène de la radicalisation : les universités donnent les définitions qu'ils considèrent eux l'explication la plus proche de la radicalisation. Certains chercheurs mettent l'accent sur les facteurs économiques et l'exclusion sociale comme principale explication de la radicalisation et d'autres soulignent les facteurs sociopolitiques.

En effet, la radicalisation serait la rencontre d'une série de facteurs sociaux, religieux, économiques et politiques. Elle permettrait la sacralisation de la haine de la société, une haine produite par un sentiment d'exclusion économique et sociale, d'injustice et d'humiliation. Certains chercheurs défendent l'idée d'une islamisation de la radicalité qui serait le produit d'une politique étrangère perçue comme hégémoniques par les populations musulmanes. Contrairement à d'autres idéologies comme par exemple le néonazisme ou le néofascisme, le processus de radicalisation islamique se fonde sur la religion.

Dans un deuxième temps, Samir Amghar donne une définition processuelle de la radicalisation. Il dit que le mot de radicalisation peut renvoyer à un ensemble de gestes qualifiés d'« extrêmes » ou qui découlent d'une interprétation plus littérale des principes d'un système, qu'il soit politique, religieux ou économique. Il faut retenir la définition de Farhat Khosrokhavar que nous avons précisé auparavant et de Gerald Bronner qui qualifie la radicalisation l'articulation, une dynamique entre deux radicalités qui sont l'idéologie et de sa mise en œuvre. Une action violente sans idéologie n'est pas de la radicalisation. Donc l'idée d'une articulation peut aussi être dépassée pour concevoir la radicalisation non comme un lien entre l'idéologie et la violence mais comme un processus par lequel un individu ou un groupe d'individus adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établie sur le plan politique, social ou culturel. Dans d'autres cas, la radicalisation est érigée en processus et de ce fait, son champ d'étude s'étend à d'autres temporalités.

Pour finir, Samir Amghar dit que le terme de « radicalisation » est un terme qui détermine une nouvelle approche de la politique de lutte contre la violence politique et apparaît dans le vocabulaire politique avec le développement des attentats jihadistes. La radicalisation sous-entend non seulement une adaptation de la réponse antiterroriste à l'évolution même du phénomène et particulièrement de l'engagement et du passage à l'action politique violente de citoyens européens, sur le vieux continent territoire, mais elle participe également à la volonté d'étendre la question de la lutte contre le terrorisme : passer de la lutte contre le terrorisme à la lutte contre la radicalisation implique et justifie de travailler, et donc d'intervenir en amont du passage à l'acte et sur l'individu. Donc l'usage du terme de radicalisation reflète l'élargissement de l'approche sécuritaire en matière de lutte contre la violence religieuse. L'usage du terme radicalisation se donne comme objectif non pas exclusivement de réprimer la préparation, le financement et la participation à des actes violents, mais de remonter plus en amont dans les différentes étapes du passage des individus dans la violence. La radicalisation **sous tend un volet « dé-radicalisation »** consistant à faire changer un individu déjà radicalisé pour lui faire abandonner ses vues.



B. Les paroles de Limam Wajdi

Limam Wajdi fait le choix de se fonder sur une définition assez simple, qui puisse lui permettre de penser des situations et de tenter d'apporter des réponses concrètes. Sa thèse se réalise dans le cadre d'un financement **cifre au sein de la direction des affaires sociales de l'enfance et de la santé de la ville de Paris**. Dans le cadre de la protection de l'enfance, des mineurs et des majeurs sous le coup de mesures, mais aussi dans le cadre de la prévention spécialisée, qui est un champ singulier du travail social.

Pour commencer, Limam Wajdi pose la question suivante : « *Comment faire en sorte que nous puissions agir de concert pour éviter l'isolement et le passage à la violence d'une partie de la population, qui peut se retrouver dans un discours aux référentiels religieux, de rupture et de violence ?* ». Parler de radicalisation provoque des choses, du point de vue des pratiques, des représentations et des émotions. D'après Wajdi, on se forge une certaine vision de soi et de ce qu'on peut entendre la radicalisation, on peut provoquer, mais on peut aussi se cacher, ce qui complique les choses pour aborder ces questions. Il dit qu'on veut agir pour éviter l'isolement et le passage à la violence d'une partie de la population, qui peut se retrouver dans un discours aux référentiels religieux, de rupture et de violence.

Il n'y a pas en France, à ce jour une réalité objective, sur laquelle on peut parler, qui recouvrirait les notions de radicalisation, d'extrémisme, d'islamisme et de jihadismes, qui d'ailleurs recouvrent des réalités bien plus complexes, nuancées et ancrées sur différents territoires et terrains (de travail). On se trouve systématique face à une question simple, à laquelle les différents rapports tentent de répondre, sur quoi voulons-nous agir ?



Tout d'abord, Limam Wajdi définit la radicalisation comme le processus qui conduit un individu à rompre avec la société dans laquelle il vit pour se tourner vers une idéologie violente, en l'occurrence le djihadisme. Il dit que la prévention regroupe un ensemble de mesures, concernant des domaines sociétaux variés, visant à empêcher la radicalisation.

Selon Wajdi, la dé-radicalisation vise à « **défaire** » le processus de radicalisation et à encourager la réintégration des individus concernés dans la société. Dans d'autres contextes, on emploie également le terme de « **réhabilitation** ». L'ensemble des mesures de prévention et de dé-radicalisation, est souvent désigné par le terme de « **contre-radicalisation** ». La dé-radicalisation désigne le fait d'agir sur les représentations et sur l'aspect cognitif pour changer les représentations de ceux qui se réclament de la radicalisation.

Il s'agit donc là de comprendre comment on fabrique la catégorie radicalisée. Wajdi va alors se fonder sur les approches préventives encore une fois, sur le fonctionnement de la CNAPR, et de son dérivé départemental et la CPRAF pour expliquer le fonctionnement.



Limam Wajdi poursuit son intervention par la notion de dé-radicalisation. Il dit que celle-ci demeure pour le moment un fantasme qui a été inauguré par différents dispositifs, qui a imaginé de mettre en place des sessions ou des consultations afin de transformer les représentations cognitives des jeunes radicalisés. Il s'agit là de personnes qui étaient engagé dans une trajectoire de violence.

Selon lui, il faut aujourd'hui vivre avec la radicalisation et donc rompre avec une logique sécuritaire mécanique. On ne peut pas vouloir lutter contre la radicalisation et se mobiliser en même temps contre le communautarisme, en faveur de la laïcité, contre les conduites à risques, contre l'islam politique et agir ainsi sur différents terrains. On peut dans ce pays, faire le choix de vivre dans l'isolement et de rompre avec la société. Et on ne doit pas mélanger la radicalisation religieuse, l'extrémisme religieux, avec la dynamique de violence.

Pour finir, Limam Wajdi dit qu'il faut retenir une chose : il est urgent de se fonder sur des observations empiriques, sur des terrains, sur des trajectoires, et non pas implanter des réalités étrangères, pour comprendre des sujets très français. Selon Wajdi, si l'approche britannique pour aborder cette question ne peut être implantée en France, on ne peut pas prendre comme base uniquement les endroits, ou pour le coup le jihadisme peut être un mouvement social. Cette approche empirique doit donc aussi permettre de cibler les défis auxquels on veut répondre.

Que retenir

QU'EST-CE QUE LA RADICALISATION ?

La radicalisation est un changement de comportements qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme.

LE PROCESSUS DE RADICALISATION

Le processus de radicalisation est parfois difficilement décelable, mais il se traduit souvent par une rupture rapide du comportement et un changement dans les habitudes de la personne.

QUI TOUCHE-T-IL ?

Le phénomène de radicalisation concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Il peut également toucher des personnes parfaitement insérées mais vulnérables.

LES ACTIONS DE PREVENTIONS

Si la situation est jugée préoccupante, la personne signalée et sa famille bénéficieront d'un accompagnement adapté à leur situation. L'objectif est de prendre en charge l'individu radicalisé pour éviter qu'un drame se produise, sans oublier d'aider ses proches. Si la personne est mineure, des mesures existent pour empêcher son départ en Syrie ou en Irak.

COMMENT REPERER LA RADICALISATION ?

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. **Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage.**

- **Rupture** avec la famille, les anciens amis, **éloignement** de ses proches
- **Rupture** avec l'école, **déscolarisation** soudaine
- **Nouveaux comportements** dans les domaines suivants : alimentaire / vestimentaire / linguistique / financier
- Changements de **comportements identitaires** : propos asociaux / rejet de l'autorité / rejet de la vie en collectivité
- **Repli** sur soi
- Fréquentation de sites **internet** et des **réseaux sociaux** à caractère **radical** ou **extrémiste**
- Pratique de **discours antisémite**, **complotiste** ...

Conclusion

Pour conclure, nous pouvons donc dire que lors de cette conférence du lundi 24 avril 2017 qui s'est déroulée au Conseil de l'Europe, nous avons fait le débat sur la radicalisation de l'islamophobie qui est aujourd'hui vu comme un crime de haine et qu'il devrait y avoir une base juridique pour attirer l'attention sur ce fait. Les représentants de ce congrès ont précisé qu'il y a une insuffisance de demandes légales en Europe contre les attaques envers les personnes de confession musulmane. Ce fait laisse donc la place aux organisations terroristes.

Il faut alors rappeler que la radicalisation signifie pour **Samir Amghar** est un phénomène aux multiples explications dont il donne une définition processuelle de ce terme et dit que cette dernière est un terme qui détermine une nouvelle approche de la politique de lutte contre la violence politique. Selon lui, la radicalisation serait la rencontre d'une série de facteurs sociaux, religieux, économiques et politiques qui permettrait la sacralisation de la haine de la société, une haine produite par un sentiment d'exclusion économique et sociale, d'injustice et d'humiliation. Amghar dit que le mot de radicalisation peut renvoyer à un ensemble de gestes qualifiés d'« **extrêmes** » ou qui découlent d'une interprétation plus littérale des principes d'un système, qu'il soit politique, religieux ou économique. En gros, Samir Amghar dit que le terme de « radicalisation » est un terme qui détermine une nouvelle approche de la politique de lutte contre la violence politique et apparaît dans le vocabulaire politique avec le développement des attentats jihadistes qui sous tend non seulement une adaptation de la réponse antiterroriste à l'évolution même du phénomène et particulièrement de l'engagement et du passage à l'action politique violente de citoyens européens, sur le vieux continent territoire, mais elle participe de la volonté d'étendre la question de la lutte contre le terrorisme : passer de la lutte contre le terrorisme à la lutte contre la radicalisation implique et justifie de travailler, et donc d'intervenir en amont du passage à l'acte et sur l'individu. Donc l'usage du terme de radicalisation reflète l'élargissement de l'approche sécuritaire en matière de lutte contre la violence religieuse et se donne comme objectif non pas exclusivement de réprimer la préparation, le financement et la participation à des actes violents, mais de remonter plus en amont dans les différentes étapes du passage des individus dans la violence. La radicalisation sous tend un volet « **dé-radicalisation** » consistant à faire changer un individu déjà radicalisé pour lui faire abandonner ses vues.

D'ailleurs, la radicalisation pour **Limam Wajdi** est le processus qui conduit un individu à rompre avec la société dans laquelle il vit pour se tourner vers une idéologie violente, en l'occurrence le djihadisme. Il dit que la prévention regroupe un ensemble de mesures, concernant des domaines sociétaux variés, visant à empêcher la radicalisation.

Selon Wajdi, la dé-radicalisation, désignant le fait d'agir sur les représentations et sur l'aspect cognitif pour changer les représentations de ceux qui se réclament de la radicalisation, vise à « défaire » le processus de radicalisation et à encourager la réintégration des individus concernés dans la société.

Quelques mots-clés

- **Radicaliser** : rendre un groupe, son action, plus intransigeants, plus durs, en particulier en matière politique ou sociale.
- **Radicalisation** : action de radicaliser ou de se radicaliser, c'est-à-dire de rendre plus radical, plus dur, plus sévère, plus intransigeant, plus extrême, un comportement ou un mouvement, de donner un caractère radical à quelque chose. C'est le cas, e, particulier, en matière de politique, de social, de religion voire d'économie.
- **Discrimination** : action de séparer, de distinguer deux ou plusieurs êtres ou choses à partir de certains critères ou caractères distinctifs. Le fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne.
- **Racisme** : idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les « races » ; comportement inspiré par cette idéologie. Attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes.
- **Terrorisme** : l'usage de la violence par certains organisations politiques pour atteindre leurs objectifs : faire pression sur l'Etat, contraindre une population à l'obéissance, médiatiser une cause, promouvoir une idéologie, etc. Le terrorisme peut prendre la forme d'attentats, d'assassinats, d'enlèvements, de sabotages, d'actes d'intimidation, etc. Au-delà des victimes directes, qui sont souvent des civils, le terrorisme cherche à frapper l'opinion publique, à l'intimider, en instaurant un climat de terreur et de peur.
- **Islamophobie** : peur, crainte, rejet irraisonné de l'islam. Hostilité envers l'islam, les musulmans. Ensemble de préjugés négatifs à l'encontre de l'islam, des musulmans. Forme particulière de racisme dirigé contre l'islam et les musulmans qui se manifestent par des actes de malveillance et une discrimination ethnique.

Au Conseil de l'Europe, le 25 avril 2017

**LES POLITIQUES
EUROPÉENNES
DISCRIMINATOIRES ET
LEURS EFFETS SUR LA
RADICALISATION**



**Samir DJAIZ
Sami ZEGNANI
Haldun YALCINKAYA**

**COJEP INTERNATIONAL
09 52 72 70 70
cojep.relations.int@gmail.com**

Table des matières

Remerciements.....	95
Une brève présentation.....	96
Introduction.....	98
I. Présentation des orateurs.....	99
A. Sami Zegnani.....	99
B. Haldun Yalçinkaya.....	99
C. Samir Djaiz.....	100
II. Politiques européennes et leurs effets sur la radicalisation.....	100
A. Qu'est ce que la lutte contre la radicalisation.....	101
B. Des politiques inefficaces.....	102
III. Premièrement au niveau de l'Union européenne.....	103
A. La lutte contre le terrorisme au niveau de l'UE.....	103
B. Que fait l'UE pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent ?.....	104
C. Que fait l'UE pour lutter contre les discours de haine ?.....	104
D. Que fait l'UE pour garantir la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conscience.....	105
IV. Deuxièmement au niveau de l'Union européenne.....	105
A. Que fait l'UE pour lutter contre le financement du terrorisme ?.....	105
B. Quelles actions l'UE mène-t-elle pour améliorer la protection contre les attaques terroristes.....	106
C. Quelle est la politique de l'UE en faveur des victimes du terrorisme ?.....	107
D. Comment le commerce des armes à feu légal est-il régulé au sein de l'UE ?.....	107
V. Les stratégies de l'Union européenne.....	108
A. La stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes.....	108
B. La stratégie de communication aux médias (SCM).....	108
C. La stratégie concernant la lutte contre le financement du terrorisme.....	109
Conclusion.....	110
Quelques mots clés.....	111

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier la direction du Conseil de l'Europe de nous avoir accueillis dans son enceinte pour l'organisation de cette conférence sur le thème des politiques européennes discriminatoires et leurs effets sur la radicalisation.

Par ailleurs, nous remercions également toute l'équipe Cojep International et le président Mr. Ali Gedikoglu.

Nous tenons aussi à remercier nos intervenants Mr. Samir Djaiz, Mr. Sami Zegnani et Mr. Haldun Yalçinkaya qui ont répondu présent à notre invitation malgré un emploi du temps très chargé et leur implication dans ce projet.

Une brève présentation

COJEP international, Conseil pour la Justice et la Paix, dont le siège se trouve à Strasbourg et des bureaux se trouvent dans 14 pays européens, est une organisation non gouvernementale. L'association organise des programmes et des activités avec différentes organisations internationales.



Le Centre d'études stratégiques du Moyen-Orient (en turc: Ortadoğu Stratejik Araştırmalar Merkezi, également connu sous le nom ORSAM) est un groupe de réflexion non-partisan à Ankara, en Turquie, fondé le 1er janvier 2009. Il cherche à fournir des informations pertinentes au grand public et à la communauté de la politique étrangère ". Le Centre d'études stratégiques du Moyen-Orient a été créé sous l'égide de la Fondation culturelle et de coopération de Türkmeneli le 1er janvier 2009.

Le principal sponsor de l'ORSAM est le ministère turc des Affaires étrangères. La Fondation pour la coopération et la culture de Türkmeneli et le ministère turc des Affaires étrangères collaborent étroitement avec l'ORSAM.

Le premier président d'ORSAM était Hasan Kanbolat. En février 2014, Kanbolat a quitté son poste avec une déclaration controversée. Il a affirmé que depuis que le ministère turc des Affaires étrangères, le principal sponsor de l'ORSAM, a changé sa politique envers le Moyen-Orient, il a été contraint de démissionner.

Şaban Kardaş, un universitaire de l'Université d'économie et de technologie TOBB, a été nommé deuxième président de l'ORSAM en février 2014.

L'ORSAM publie principalement des reportages sur le Moyen-Orient dans le but de contribuer « à une meilleure compréhension et analyse de la politique internationale et des problèmes du Moyen-Orient ». Par exemple, ORSAM, en collaboration avec la Fondation turque d'études économiques et sociales, a préparé un rapport détaillé sur les effets des réfugiés syriens sur la Turquie en janvier 2015.

En plus de ces rapports, les publications de l'ORSAM comprennent des livres, des bulletins, des bulletins d'information, des notes d'orientation, des comptes rendus de conférences et deux journaux : Ortadoğu Analiz (Analyse du Moyen-Orient) et Ortadoğu Etütleri. Ortadoğu Etütleri est une revue académique bimestrielle. Middle Eastern Analysis est un journal populaire bimestriel. Alors que Ortadoğu Etütleri publie des articles en turc et en anglais, la langue d'Ortadoğu Analiz est le turc.



La conférence s'est tenue au **Conseil de l'Europe** qui est une organisation intergouvernementale instituée le 5 mai 1949 par le traité de Londres. Par le biais des normes juridiques dans les domaines de la protection des droits de l'homme, du renforcement de la démocratie et de la prééminence du droit en Europe, c'est une organisation internationale dotée d'une personnalité juridique reconnue en droit international public et qui rassemble 820 millions de ressortissants de 47 États membres.



La Convention européenne des droits de l'homme, au champ d'application inégalé, ainsi que la Cour européenne des droits de l'homme qui l'applique, en constituent la cheville ouvrière. C'est auprès de cette Cour que tous les individus, ressortissants ou non des États parties à la Convention, peuvent introduire des requêtes s'ils estiment qu'un État partie à la Convention a enfreint leurs droits. Les activités du Conseil de l'Europe intéressent tous les domaines de la vie courante (sauf les questions de défense) et ont abouti à l'élaboration d'un large éventail de normes, chartes et conventions destinées à faciliter la coopération entre les pays membres du Conseil et à renforcer la construction européenne. Il a également pour but de favoriser un progrès économique et social.

Le français et l'anglais en sont les deux langues officielles. Ses organes statutaires, le Comité des ministres et l'Assemblée parlementaire, forment un quadrilogue avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Conférence des organisations internationales non gouvernementales ; ils travaillent également en allemand, italien, russe et turc.

Introduction

Notre projet « **Les politiques européennes discriminatoires et leurs effets sur la radicalisation** » approuvé par le Ministère de la République Turque a été le sujet de la conférence qui s'est tenue au Conseil de l'Europe le 25 avril 2017. Parmi les participants, se trouvaient les membres du Conseil de l'Europe, les représentants de la société civile et des chercheurs sur la radicalisation.

La **Commission européenne** est l'une des principales institutions de l'Union européenne, avec le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et le Conseil européen dont sa fonction principale est de proposer et de mettre en œuvre les politiques communautaires.

Elle joue, en principe, un rôle central de garante envers « l'intérêt général » de l'UE, ce qui fonde son monopole de l'initiative législative. Au sein des systèmes politiques, la Commission européenne possède cette originalité de représenter « l'intérêt général » tout en n'étant pas issue du Parlement européen, élu, lui, au suffrage universel. Les groupes d'intérêt, qui représentent des intérêts catégoriels publics ou privés, jouent un rôle important dans le processus de décision.

L'Union européenne s'est donné pour objectif stratégique de jouer un rôle central dans la lutte mondiale contre le terrorisme, tout en respectant les droits de l'homme, et de rendre l'Europe plus sûre, en permettant ainsi à ses citoyens de vivre dans un climat de liberté, de sécurité et de justice. En décembre 2005, le Conseil européen a adopté la stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre le terrorisme, qui offre un cadre aux activités de l'UE dans ce domaine. La stratégie regroupe toutes les actions sous quatre chapitres : PRÉVENTION, PROTECTION, POURSUITE, RÉACTION. Cet engagement a été renforcé après les attentats commis à Madrid et à Londres. L'Union européenne est attentive au danger que le terrorisme continue de faire peser sur ses fondements politiques et sur la vie et le bien-être de ses citoyens. Elle s'emploiera par conséquent à réviser et adapter en permanence sa stratégie.

I. Présentation des orateurs

A. Sami Zegnani

Né le 17 août 1976, **Sami Zegnani** est, depuis septembre 2008, maître de conférences en sociologie à l'Université Rennes 1 et membre du Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe (UMR 6051). De plus, Sami Zegnani est directeur adjoint de la collection « Le sens social » aux Presses Universitaires de Rennes.

Suite à sa licence de Management de la Concertation à l'Université de Toulouse qu'il a obtenu en 1998, Sami Zegnani a étudié pendant 2 ans à l'Université de Paris en Sciences Sociales sur les « Cultures et Comportements sociaux ». Puis il a fait un doctorat de sciences sociales sous la direction de Claude Dubar à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

De plus, Sami Zegnani était chargé d'études de 1997 à 1998 des recherches sur les stratégies familiales face à la précarité et de 1998 à 1999 sur la délinquance des préadolescents. En 2000, il était chargé d'études pour l'Association de Développement de l'Approche Biographique. Et de 2007 à 2008 il l'était sur les finances de l'emploi, des relations sociales et de la solidarité.



B. Haldun Yalcinkaya

Assoc. Dr. **Haldun Yalçinkaya** est diplômé du « Lycée militaire de Kuleli et de l'Académie militaire » après avoir obtenu son diplôme de l'Université d'Istanbul dans le domaine des relations internationales.

Il a écrit sa thèse de maîtrise sur la "Protection de la paix" et sa thèse de doctorat sur la "Transformation de la guerre".

Après avoir terminé son doctorat, il a étudié à l'Université d'Oxford, aux Etats-Unis au point ouest (West Point) et à l'Université de Floride.

Yalcinkaya a publié deux livres et plusieurs articles académiques sur des sujets de guerre.

Il a été chargé de cours au Département des relations internationales de l'Université d'économie et de technologie de la TOBB depuis 2013, où il a servi pendant plus de dix ans à l'Académie militaire turque.

En outre, Assoc. Dr. Yalçinkaya est le coordinateur des études de sécurité à ORSAM.



C. Samir Djaiz

Samir Djaiz est le secrétaire général de PMC-Europe qui est une base de données en ligne qui offre un accès gratuit à une collection importante et croissante de littérature de recherche biomédicale.

Samir Djaiz a plusieurs rôles qui sont les suivants :

Coordination et partenariat avec les OING/ONG Extra –
Communautaires Secrétaire Général

- Coordination du projet Européen « Métissage Interculturel et Européen » dans le cadre du programme innovation transnationale Compétitivité Régionale à l'Emploi FSE
- Organisation des Forum des OING/ONG Extra communau-

taires : objectif renforcer la médiation, l'information et la formation auprès des institutions européennes

- Développer des partenariats transnationaux pour favoriser la promotion de la diversité auprès des entreprises issues ou non de l'immigration
- Piloter et évaluer des actions européennes et communiquer sur les perspectives
- Faire l'état des lieux et produire de la connaissance sur les thèmes de l'égalité et de la lutte contre les discriminations



II. Les politiques européennes et leurs effets sur la radicalisation

Les attentats qui ont touché les villes occidentales au cours des douze dernières années (Madrid, Londres, Oslo, Boston, Toulouse, Bruxelles, Copenhague et maintenant Paris) nous effraient d'autant plus que leurs auteurs ne viennent pas de l'étranger mais sont issus de nos propres sociétés. A cette peur s'en ajoute une autre pour un nombre croissant de parents, qui craignent que leur fils ou leur fille ne disparaisse un jour pour réapparaître en Syrie où 5000 à 6000 combattants européens ont, d'après les estimations, rejoint les rangs d'un groupe armé. Enfin, la peur d'être rejeté se diffuse au sein des minorités musulmanes confrontées à la suspicion du groupe majoritaire et, de façon croissante, à la stigmatisation et aux discriminations de la part d'institutions telles que les médias, l'école ou la police qui sont censés garantir leur information, leur éducation et leur sécurité.

Répondant à ces peurs, les gouvernements européens ont renforcé et durci l'arsenal de la lutte contre le terrorisme : extension de la surveillance, pénalisation d'un nombre croissant d'activités (dont les déplacements vers la Syrie) intégrées dans une définition élargie du terrorisme, renforcement des contrôles aux frontières, instauration de mesures d'exception dans le droit pénal, etc. La politique antiterroriste ne se réduit cependant pas à ce volet répressif. S'y ajoute un

volet préventif, souvent qualifié de « **lutte contre la radicalisation** », que nous nous interrogeons souvent : quels sont les fondements de cette forme « soft » d'antiterrorisme qui se déploie depuis une dizaine d'année un peu partout en Europe ? Les mesures mises en œuvre ont-elles produit les effets recherchés ? Leurs effets pervers ne devraient-ils pas conduire à envisager d'autres approches ?

A. Qu'est-ce-que la lutte contre la radicalisation ?

Si la lutte contre le terrorisme est l'affaire des « **professionnels de la sécurité** » (services de renseignement, police, procureurs et juges), les politiques de prévention du terrorisme cherchent à mobiliser plus largement la société pour contrecarrer les processus de « **radicalisation** ». Le postulat qui les sous-tend, suivant lequel il serait possible de détecter et de contrer ce processus, soulève une série d'interrogations : qu'est-ce qui conduit certains individus à se radicaliser ? Comment détecter leur radicalisation ? Et comment inverser le processus ? Différentes réponses ont été apportées à ces questions, conduisant à des politiques de lutte contre la radicalisation aux orientations contrastées.

La première approche, que l'on peut qualifier de **sociale et communautaire**, a été adoptée par le gouvernement travailliste britannique de 2006 à 2010, qui s'inspirait de celle expérimentée aux Pays-Bas dès le début des années 2000. Dans cette approche, la radicalisation trouve ses racines dans un sentiment d'exclusion lié aux inégalités et aux discriminations dont souffrent les communautés musulmanes dans leur ensemble. Sa prévention passe donc par des politiques sociales, ainsi que diverses mesures visant à combattre ce sentiment d'exclusion, à promouvoir le dialogue intercommunautaire et l'expression des voix communautaires modérées (notamment celles de représentants religieux), et établir des partenariats entre la police et les communautés. Cette approche a fait l'objet de vives critiques, venant aussi bien des conservateurs que des communautés musulmanes : pour les premiers, elle accorderait trop de crédit aux organisations radicales et financerait des programmes sociaux sans lien avec l'antiterrorisme. Pour les secondes, elle serait stigmatisante, faisant porter le soupçon non sur des individus mais sur une communauté entière.

A l'exception des Pays-Bas, qui maintiennent des mesures relevant de cette approche, les **politiques de lutte contre la radicalisation** mises en œuvre dans la plupart des pays européens s'inscrivent désormais dans une toute autre perspective, abordant la radicalisation sous l'angle idéologique. L'enjeu devient alors de bloquer la diffusion d'idéologies jugées extrémistes dans les espaces publics et numériques, en visant indifféremment « **l'extrémisme violent** » et « **non-violent** ». Simultanément, des récits alternatifs (appelés aussi « *contre-narratifs* », en suivant le terme anglo-saxon) qui s'opposent aux discours extrémistes sont diffusés pour ramener à la raison les jeunes candidats au jihad, dans une logique que certains qualifient de « **contre-propagande** ».

Enfin et plus récemment, des dispositifs d'identification et de suivi individuel ont été mis en place, en direction des personnes présentant un « **risque de radicalisation** ». Amsterdam a ouvert la voie en 2004 avec son « **Information Foyers Radicalisation** », suivi quelques années plus tard par le dispositif « Channel » au Royaume-Uni, et le numéro vert radicalisation français en 2014. Mobilisant des policiers, des éducateurs sociaux et des psychologues, ces dispositifs centralisent les signalements, évaluent pour chaque cas signalé le risque de radicalisation, et définissent des protocoles de suivi individualisé.



B. Des politiques inefficaces

Ces politiques qui s'accompagnent d'une importante communication gouvernementale ont pu rassurer une partie du public et des familles qu'effrayait l'éventualité d'une future attaque ou le départ d'un enfant en Syrie. On ne dispose cependant d'aucune étude ou évaluation qui permettrait de juger de leur bien-fondé ou de leurs effets. La croissance continue du flux de combattants étrangers en Syrie, malgré les mesures prises pour empêcher les voyages dans un sens ou dans un autre et les annonces régulières d'attentats déjoués laissent néanmoins planer des doutes quant à l'efficacité de ces **politiques de lutte contre la radicalisation**. Pire encore, si l'on considère leur impact sur les communautés musulmanes dans leur ensemble l'échec est patent. Les résultats de nos recherches convergent avec toutes celles qui ont été réalisées sur le sujet : les musulmans européens se sont rarement sentis aussi stigmatisés et exclus qu'aujourd'hui. Parce qu'elles contribuent à la **stigmatisation** et **l'aliénation des communautés musulmanes**, les **actions de lutte contre la radicalisation** qui se déploient dans les mosquées, les écoles et les prisons sont au mieux inefficaces, au pire **contre-productives**.

III. Premièrement au niveau de l'Union européenne

A. La lutte contre le terrorisme au niveau de l'UE

- Quel rôle l'Europe joue-t-elle dans la lutte contre le terrorisme, qui est principalement une compétence nationale ?
- Comment l'UE soutient-elle les efforts des Etats Membres ?

La lutte contre le terrorisme reste principalement une compétence nationale. L'Union européenne soutient les efforts des États Membres de plusieurs manières :

- En créant un environnement et un cadre légal propice à la coopération ;
- En développant des capacités communes et des systèmes, tels que le Système d'Information Schengen (SIS) ou le Mécanisme de Protection Civile ;
- En soutenant, notamment financièrement, l'établissement de coopérations concrètes et opérationnelles entre les praticiens et les acteurs qui sont en première ligne dans la lutte contre le terrorisme, par l'intermédiaire du Réseau de Sensibilisation à la Radicalisation (Radicalisation Awareness Network, RAN), ATLAS (le réseau des forces spéciales d'intervention), Airpol (le réseau des polices aéroportuaires), et en travaillant avec les Etats Membres et les parties prenantes (par exemple avec des groupes d'experts tel que celui sur le group "Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et des explosifs", ainsi que le comité permanent sur les précurseurs) ;
- En garantissant que la sécurité et les droits fondamentaux sont intégrés systématiquement dans toutes les politiques européennes pertinentes, telles que la politique des transports, de l'énergie, etc.
- Le Fonds de Sécurité Intérieure fournit un soutien financier aux Etats Membres dans le domaine de la sécurité intérieure, y compris la lutte contre le terrorisme.

Comment le cadre juridique de l'UE soutient-il la coopération entre Etats-membres dans la lutte contre le terrorisme?

Le cadre juridique de l'UE fournit aux États membres un certain nombre d'outils pour les aider à coordonner les autorités répressives qui interviennent dans la lutte contre le terrorisme. Ces outils sont déjà utilisés au quotidien par la police et les autorités judiciaires et ont déjà fait leurs preuves à plusieurs reprises.

L'assistance judiciaire mutuelle avec des pays tiers est un autre outil à disposition des Etats-membres, soit au travers d'accords ou de système d'échange entre les procureurs, qui permet la coopération pour collecter et échanger des informations, et faciliter l'obtention de preuves, lorsque celles-ci situées dans un autre pays, dans le cadre d'une enquête criminelle.

B. Que fait l'UE pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent ?

La Commission a établi en 2011 le Réseau de Sensibilisation à la Radicalisation (Radicalisation Awareness Network, RAN) qui rassemble les acteurs travaillant en première ligne dans différents domaines et pays, qui sont confrontés à des défis sociétaux différents. Les membres de ce réseau travaillent dans les secteurs sociaux et de la santé, dans des associations de victimes ou représentent des autorités locales, des diasporas, les forces de police de proximité, les administrations pénitentiaires (des conseillers d'insertion et de probation, des enseignants et éducateurs, etc). Le RAN a permis la création d'un réseau actif d'experts qui identifient et échangent des bonnes pratiques, et travaillent avec les personnes – notamment dans les prisons ou sur les campus – qui pourraient être emportées dans des dérives extrémistes et violentes.

En janvier 2014, la Commission a présenté une série d'actions permettant de renforcer la réponse de l'UE à la radicalisation et à l'extrémisme violent. Bien que la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent soit avant tout une responsabilité relevant de la compétence des Etats Membres, la Commission européenne et le RAN peuvent les assister, notamment en les aidant à établir des programmes de dé-radicalisation et en encourageant le dialogue et la coopération avec la société civile. La Commission européenne a également proposé la création d'un Pôle européen de connaissances (European Knowledge hub) sur la prévention de la radicalisation menant au terrorisme et à l'extrémisme violent, afin de poursuivre et développer le travail initié par le RAN.

C. Que fait l'UE pour lutter contre les discours de haine ?

L'UE distingue, d'un côté, "l'expression qui peut offenser, choquer ou risquant de perturber l'ordre public ou un groupe de personnes" et la "critique de la religion" comme des types d'expression protégés et, d'autre part "l'incitation publique intentionnelle au racisme, à la xénophobie ou la violence", comme un type de discours qui devrait être sanctionné de façon pénale.

L'UE a adopté la décision-cadre sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal, dont la Commission européenne suit de près la mise en œuvre. Les États membres sont tenus de sanctionner l'incitation publique intentionnelle à la violence ou la haine contre un groupe de personnes ou un membre d'un de ces groupes. Les États membres sont également tenus de sanctionner l'apologie publique intentionnelle, le déni et la banalisation grossière des crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, et les crimes de haine raciste et xénophobe. Le droit communautaire comprend des règles spécifiquement destinées à lutter contre les discours de haine en ligne.

La directive sur les Services de Médias Audiovisuels indique également que les États membres doivent veiller à ce que les contenus produits par les médias situés dans leur juridiction ne contiennent aucune incitation à la haine fondée sur la race, le sexe, la religion ou la nationalité.

La Commission européenne finance des projets au travers Programme «Droits, égalité et citoyenneté» 2014-2020 qui soutient la mise en place de mécanismes d'évaluation et d'échanges de bonnes pratiques pour prévenir l'incitation à la haine.

D. Que fait l'UE pour garantir la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction ?

La liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction est inscrite dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE (article 10). Toute législation de l'UE, sa transposition dans le droit des États membres et toutes les actions de l'UE envers les pays tiers doivent suivre le cadre établi par la charte au sujet du respect de la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction.

Néanmoins, la Commission ne dispose pas d'une compétence complète en ce qui concerne les droits fondamentaux et la Charte ne s'applique qu'aux États membres lorsque ceux-ci mettent en œuvre le droit de l'UE. Lorsque la Charte ne s'applique pas, les droits fondamentaux continuent à être garantis au niveau national, en accord avec les constitutions nationales. Les États membres disposent de règles nationales détaillées qui traitent des droits fondamentaux, et dont le respect est garanti par les tribunaux nationaux. Il appartient aux autorités nationales, notamment aux tribunaux de faire respecter les droits fondamentaux. En outre, tous les États membres ont pris des engagements en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme, indépendamment de leurs obligations en vertu du droit de l'UE.

Depuis 1990, la Commission a mis en place un dialogue au travers duquel elle sollicite l'avis des religions et des communautés de conviction lorsqu'elle élabore des politiques importantes; comme par exemple les politiques sur la lutte contre la traite des êtres humains, l'action climatique, ou le chômage des jeunes.

IV. Deuxièmement au niveau de l'Union européenne

A. Que fait l'UE pour lutter contre le financement du terrorisme ?

La Commission poursuit la mise en œuvre d'autres instruments tels que les Cellules de Renseignement Financier et l'initiative contre le blanchiment d'argent.

L'accord trouvé récemment sur le paquet anti-blanchiment des capitaux permettra – une fois mis en œuvre – de renforcer et d'améliorer la coopération entre les Cellules de Renseignement Financier; d'améliorer la sensibilisation et la réactivité face aux risques de blanchiment d'argent, notamment en vue du financement du terrorisme; de mettre en place une politique européenne coordonnée pour gérer les relations avec les pays hors de l'UE ayant des systèmes inefficaces de lutte anti-blanchiment d'argent ou de lutte contre le financement du terrorisme; et enfin d'assurer une traçabilité complète des transferts de fonds au sein de l'UE, à destination ou en provenance de l'UE.

L'UE a conclu un accord avec les États-Unis sur l'accès aux données financières dans le cadre du Programme de surveillance du financement du terrorisme (Terrorism Finance Tracking Program, 'TFTP Agreement') qui est entré en vigueur au mois d'août 2010. Le TFTP permet l'identification et la surveillance des terroristes et de leurs réseaux de soutien en menant des recherches ciblées dans les données financières transmises par le Fournisseur Désigné (SWIFT).

L'Accord TFTP est doté de garanties robustes protégeant les droits fondamentaux des citoyens de l'UE. Europol a la responsabilité de vérifier que les requêtes formulées par les Etats-Unis sont conformes aux conditions stipulées dans l'Accord, et en particulier le fait qu'elles doivent être aussi précisément ciblées que possible pour réduire au minimum le volume de données demandées. Chaque recherche menée sur les données transmises doit être définie de manière ciblée et fondée sur des informations ou preuves démontrant que le suspect faisant l'objet d'une recherche est impliqué dans une activité terroriste ou de financement terroriste. Les recherches sont contrôlées par des superviseurs indépendants, y compris deux personnes nommées par la Commission européenne.

La réciprocité est l'un des principes fondamentaux de l'Accord et deux dispositions (articles 9 et 10) apportent la base nécessaire aux Etats Membres, ainsi qu'à Europol et Eurojust, pour bénéficier des données TFTP.

En vertu des règles de l'UE, les Départements du Trésor sont tenus de mettre à disposition des services répressifs, organismes chargés de la sécurité publique ou autorités chargées de la lutte contre le terrorisme des Etats Membres concernés, ainsi que d'Europol et d'Eurojust dans les limites de leur mandat respectif, toute information pertinente obtenue dans le cadre du TFTP.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord en 2010, plus de 7.300 indices ont ainsi été transmis par le TFTP à l'UE. Un nombre significativement croissant de demandes liées à la question des 'combattants étrangers' (Syrie, Irak, Etats Islamique) ont été formulées. En 2014, 35 demandes de recherches (article 10) ont abouti à la transmission de 937 indices à 11 Etats Membres. Le TFTP est aussi utilisé, au sein d'Europol, pour soutenir les investigations des autorités françaises concernant les attentats à Paris.

B. Quelles actions l'UE mène-t-elle pour améliorer la protection contre les attaques terroristes ?

La Commission européenne encourage les Etats Membres à coopérer au sein de réseaux de services répressifs sur des activités concrètes améliorant la protection de nos citoyens. Afin d'assurer la protection des lieux publics considérées comme des 'cibles vulnérables' (soft targets) comme les musées, les enceintes sportives et culturelles, nous avons développé des documentations pratique de conseil et d'orientation, tel que le manuel produit par le réseau des polices aéroportuaires (AIRPOL). La Commission poursuivra ses efforts pour détecter et répondre aux menaces avant qu'elles ne se matérialisent, qu'il s'agisse de menaces visant les lieux publics ou les infrastructures critiques.

C. Quelle est la politiques de l'UE en faveur des victimes du terrorisme ?

La Commission européenne adoptera dans les prochains mois un Agenda européen pour la Sécurité pour 2015-2020. Cet Agenda visera à réorienter la sécurité intérieure de l'UE pour relever les défis des menaces criminelles et terroristes. Plusieurs nouveaux éléments importants sont d'ores et déjà examinés :

- Continuer à améliorer l'efficacité du Système d'Information Schengen, par des contrôles plus rigoureux, plus ciblés et non discriminatoires ;
- Evaluer la nécessité d'un possible renforcement du cadre juridique pénal;
- Renforcer la coopération entre Europol et les autres agences européennes et les organes chargés de l'évaluation de la menace, en particulier l'EU INTCEN (Centre d'Analyse du Renseignement de l'UE) ;
- Poursuivre les efforts visant à rendre l'information pertinente accessible aux services répressifs dans le but de mieux prévenir et poursuivre les activités criminelles à travers l'UE et les frontières internationales ;
- Renforcer l'échange d'information aux niveaux européen et international en ce qui concerne les armes à feux illégales.

La Commission continuera également à travailler avec le Parlement européen et le Conseil, pour l'adoption de règles communes sur les Données des Dossiers de Passagers (Passenger Name Record, PNR): ce système améliorera notre capacité à prévenir et à détecter le crime organisé et le terrorisme, dans un monde de mobilité sans entraves.

D. Comment le commerce des armes à feu légales est-il régulé au sein de l'UE ?

Même si l'utilisation d'armes dans des attaques criminelles n'est pas une nouveauté, il paraît que les terroristes utilisent de plus en plus des armes, en plus de la stratégie traditionnelle qui reposait sur l'utilisation d'explosifs.

Le commerce des armes à feu civiles (telles que celles utilisées pour le tir sportif et la chasse) au sein de l'UE est réglementé par une procédure définie dans la Directive 2008/51/CE (La Directive Armes à Feu), qui établit les règles et les restrictions que les États membres doivent imposer dans leur législation nationale concernant l'acquisition, la possession et l'échange commercial des armes à feu exclusivement civiles dans l'UE. Les armements militaires ne peuvent être vendus à des personnes privées. La détention de telles armes par des collectionneurs et des musées est soumise à des conditions strictes. Le Règlement 258/2012 établit des règles pour l'exportation d'armes à usage civil. Ce système est fondé sur une procédure d'autorisation en application du protocole des Nations Unies sur les armes à feu. Deux études ont été finalisées l'année dernière afin d'examiner les options politiques possibles, y compris le rapprochement des diverses infractions pertinentes, pour mieux prévenir, dissuader, détecter, perturber, enquêter, poursuivre et coopérer dans la lutte contre le trafic illégale des armes dans l'UE.

Concernant la circulation des armes à feu civiles, la Commission européenne a lancé une évaluation de la mise en œuvre de la Directive Armes à Feu, afin d'analyser entre autres, les pratiques actuelles au sein de l'UE concernant le marquage, la neutralisation et la destruction des armes à feu entrant dans le champ de la directive 2008/51 ainsi que l'approche des États Membres en ce qui concerne la classification des armes à feu civiles et les conditions pour acheter des armes d'alarme et des répliques dans l'UE.

V. Les stratégies de l'Union européenne

A. La stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes

En décembre 2005, le Conseil a adopté la stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes. Cette stratégie expose trois lignes générales d'action de l'UE : entraver les activités des réseaux et des individus qui attirent de nouvelles recrues dans les rangs terroristes, faire en sorte que la voix de l'opinion majoritaire l'emporte sur celle de l'extrémisme et promouvoir – avec plus d'énergie encore – la sécurité, la justice, la démocratie et la perspective d'un avenir pour chacun. La stratégie et le plan d'action classifié qui l'accompagne comportent des normes communes et de nouvelles mesures. Tout en reconnaissant la primauté des États membres dans le domaine de la radicalisation et du recrutement de terroristes, la stratégie propose un ensemble de mesures concrètes à mettre en œuvre au niveau européen. Ces mesures portent sur les trois piliers et requièrent une coopération étroite entre le Conseil et la Commission. Le coordinateur de la lutte contre le terrorisme révisé chaque année la stratégie et le plan d'action visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes.

B. Stratégie de communication aux médias (SCM)

Le plan d'action de décembre 2005 charge le Conseil, en concertation avec la Commission, d'élaborer une stratégie de communication visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes, au moyen d'une diffusion efficace des valeurs et des politiques communautaires dans les médias. Sur cette base, la SCM a été élaborée et adoptée par le Conseil en juillet 2006. Elle comprend trois grands volets :

1. les messages clés concernant la lutte contre le terrorisme ;
2. des propositions sur la manière de transmettre ces messages aux différents publics ;
3. un lexique commun, qui a été enrichi progressivement. La stratégie vise à diffuser les valeurs et les politiques de l'Union européenne aux fins de la lutte contre le terrorisme, laquelle n'est toutefois pas le seul thème de cette communication. La stratégie devrait intervenir dans la communication de l'UE sur divers thèmes pouvant influencer sur les processus de radicalisation, tels que l'intégration, les droits de l'Homme, l'État de droit ou l'aide au développement.

Le coordinateur de la lutte contre le terrorisme a été invité à présenter chaque année un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de communication aux médias.

C. Stratégie concernant la lutte contre le financement du terrorisme

Compte tenu de l'importance de cette question, l'Union européenne a adopté en 2004 une stratégie distincte concernant la lutte contre le financement du terrorisme. Cette stratégie a pour objectif de présenter une synthèse critique des actions menées par l'UE à ce jour, en les replaçant dans leur contexte de mutation du financement du terrorisme. Ce document sert de base à un certain nombre de recommandations sur la manière dont l'action communautaire en matière de lutte contre le financement du terrorisme pourrait être renforcée. Le coordinateur de la lutte contre le terrorisme a été chargé de présenter chaque semestre un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie concernant la lutte contre le financement du terrorisme.

Un autre document politique important est la stratégie européenne de sécurité, qui a été rédigée sous l'autorité de Javier Solana, Haut Représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), et adoptée par le Conseil européen le 12 décembre 2003. Cette stratégie définit les orientations de l'action communautaire en matière de sécurité internationale. Elle souligne que si l'on veut, à l'ère de la mondialisation, garantir la sécurité de l'Europe, une coopération multilatérale sur le continent et hors de ses frontières est indispensable, car les problèmes sont aujourd'hui d'une complexité telle qu'aucun Etat ne saurait les résoudre isolément. A ce sujet, la stratégie énumère une série de dangers majeurs auxquels l'Europe doit faire face : le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits régionaux, les Etats défailants et le crime organisé. L'Union européenne continue de développer la coopération dans ces domaines et de renforcer ses moyens de défense.

Conclusion

Lors de cette conférence du mardi 25 avril 2017 qui s'est déroulée au Conseil de l'Europe le lendemain d'une autre conférence ayant aussi lieu au Conseil de l'Europe et portant sur le même sujet qui était : « **Les politiques européennes discriminatoires et leurs effets sur la radicalisation** ».

Lors de cette conférence, les intervenants ont parler tout d'abord de la radicalisation, de la lutte contre la radicalisation en Europe et ses politiques européennes. Lorsque les orateurs ont fini leur discours, les participants ont aussi donné leurs avis sur le thème de cette conférence et ont posé des questions sur les points qu'ils ont voulu aborder plus profondément.



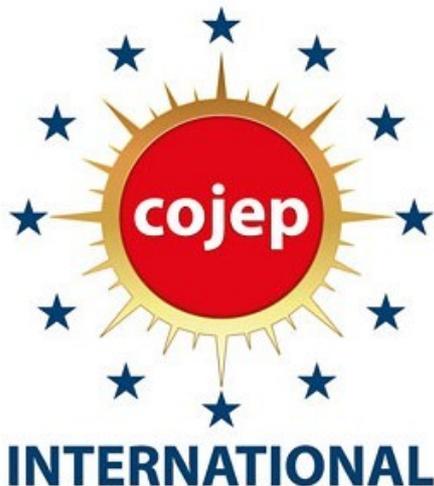
La Commission soumettra au Parlement européen et au Conseil un rapport sur la mise en œuvre de la Directive Armes à Feu, qui inclura le cas échéant, des propositions d'actions législatives ou non législatives (par exemple des contrôles plus strictes pour certaines catégories d'armes, ou l'interdiction des armes les plus dangereuses, qui sont déjà soumises à une autorisation obligatoire). Même si la législation actuelle de l'UE établit un système d'autorisation pour le commerce des armes à feu, une révision complète de la directive pourrait examiner tous les aspects qui ne sont pas correctement couverts par la législation de l'UE.

Quelques mots-clés

- Radicaliser : rendre un groupe, son action, plus intransigeants, plus durs, en particulier en matière politique ou sociale.
- Radicalisation : action de radicaliser ou de se radicaliser, c'est-à-dire de rendre plus radical, plus dur, plus sévère, plus intransigeant, plus extrême, un comportement ou un mouvement, de donner un caractère radical à quelque chose. C'est le cas en particulier, en matière de politique, de social, de religion voire d'économie.
- Discrimination : action de séparer, de distinguer deux ou plusieurs êtres ou choses à partir de certains critères ou caractères distinctifs. Le fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne.
- Racisme : idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les « races » ; comportement inspiré par cette idéologie. Attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes.
- Terrorisme : l'usage de la violence par certaines organisations politiques pour atteindre leurs objectifs : faire pression sur l'État, contraindre une population à l'obéissance, médiatiser une cause, promouvoir une idéologie, etc. Le terrorisme peut prendre la forme d'attentats, d'assassinats, d'enlèvements, de sabotages, d'actes d'intimidation, etc. Au-delà des victimes directes, qui sont souvent des civils, le terrorisme cherche à frapper l'opinion publique, à l'intimider, en instaurant un climat de terreur et de peur.
- Islamophobie : peur, crainte, rejet irraisonné de l'islam. Hostilité envers l'islam, les musulmans. Ensemble de préjugés négatifs à l'encontre de l'islam, des musulmans. Forme particulière de racisme dirigé contre l'islam et les musulmans qui se manifestent par des actes de malveillance et une discrimination ethnique.

A Varsovie, le jeudi 14 septembre 2017

ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN FRANCE



Sakir COLAK
Saban KIPER
Yasser LOUATI
Kevser DILEK

09 52 72 70 70

Cojep International

cojep.relations.int@gmail.com

Table des matières

Remerciements.....	114
I. Présentation des intervenants.....	115
A. Sakir Colak.....	115
B. Saban Kiper.....	115
C. Yasser Louati.....	116
D. Kevser Dilek.....	116
II. Déroulement de l'évènement.....	117
A. Histoire de la création de l'organisation.....	117
B. La structure de l'OSCE.....	119
C. Limites de l'organisation et critiques.....	121

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier la direction de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) de nous avoir accueillis dans son enceinte pour l'organisation de cette conférence sur le thème de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Par ailleurs, nous remercions également Mr. Sakir Colak de sa participation à titre de modérateur à cette journée.

Nous tenons également à remercier nos intervenants Mr. Saban Kiper, Mr. Yasser Louati et Mme. Kevser Dilek qui ont répondu présent à notre invitation malgré un emploi du temps très chargé et leur implication dans ce projet.

I. Présentation des intervenants

A. Sakir Colak

Sakir Colak a fait un baccalauréat Économique et social (ES) en l'an 2000. Trois ans plus tard, il a obtenu sa licence en Droit social et a poursuivi par une première année en Master des Droits des sociétés et droit européen puis une deuxième année de Master des Droits de sociétés et fiscalités.

Suite aux élections locales dans la commune de Haguenau, Sakir Colak était, de 2001 à 2008, membre du deuxième organe compétent après l'administration.

Il est le vice-président de l'Association étudiante en droit de Strasbourg et de Nancy et est également le vice-président de la Maison du divertissement et de la culture de la municipalité de Haguenau

Depuis 2010, Sakir Colak est le conseiller juridique de Cojep International. Il parle turc et anglais.



B. Saban Kiper



Tout au long de sa vie éducative, notre modérateur **Saban Kiper**, né le 9 juillet 1979 à Strasbourg, a travaillé dans des associations turques en tant que président de branches jeunesse.

Ayant obtenu une licence de Sciences sociales à l'Université de Strasbourg en 2007, Saban Kiper a été nommé par le Parti socialiste et élu en tant que membre du Conseil municipal lors des élections municipales de 2008 et est également devenu membre des sections jeunesse du Parti socialiste de la ville de Strasbourg.

Saban Kiper a entrepris un certain nombre de projets et de séminaires sur les problèmes d'adaptation de la population turque vivant dans notre région. Dans ce contexte, un accord municipal a été signé entre les villes de Strasbourg et Kayseri. Il a été membre suppléant lors des élections cantonales de 2011 en mars. Il a été impliqué dans d'innombrables reportages en France, dans des publications régionales et nationales, dans de nombreux magazines, à la télévision et sur les radios. Saban Kiper a des articles dans divers journaux sur des questions politiques, religieuses et culturelles.

Saban Kiper est également membre du Conseil consultatif des citoyens étrangers afin que les citoyens, vivant à l'étranger, puissent contribuer à la fois à la vie sociales du pays où ils vivent et à la Turquie.

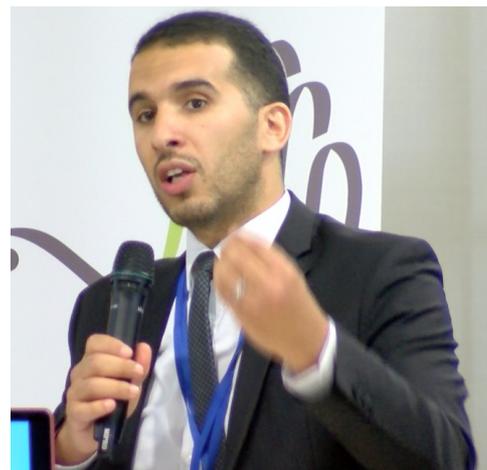
C. Yasser Louati

Yasser Louati est le président de la comité Justice & Libertés pour Tous.

Yasser Louati est un conférencier et travaille indépendamment et est également le chef du bureau international au Collectif contre l'islamophobie en France.

De 2009 à 2014, Louati était le directeur général de l'entreprise Al Ameer Jets.

Yasser Louati a fait un master en administration des affaires (MBA) dans le domaine d'études d'administration et gestion des affaires en 2015.



D. Kevser Dilek



Kevser Dilek a obtenu son brevet de technicien supérieur en 2014 dans le domaine du commerce international. En 2016, elle a fait un Master en management et actuellement elle est en Master Relations et affaires internationales.

Depuis octobre 2016 à nos jours, Kevser Dilek est responsable ORIW à Cojep International.

Elle parle turc, français et anglais.

II. Déroulement de l'évènement

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), anciennement **Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE)** jusqu'au 6 décembre 1994, est une organisation internationale ayant pour but de favoriser le dialogue et la négociation entre l'Est et l'Ouest.

L'OSCE est la seule organisation européenne à vocation généraliste accueillant la totalité des États du continent européen, ainsi que ceux qui n'en sont pas, mais qui sont nés de la dissolution de l'Union soviétique. Elle offre ainsi à l'Europe et à des pays contigus, dans le Caucase ou en Asie centrale, la possibilité de maintenir un dialogue politique permanent. Au-delà de cette zone, des pays non européens, comme les États-Unis et le Canada, en sont membres, et d'autres, comme l'Australie et la Thaïlande, ont un statut d'États partenaires.



A. Histoire de la création de l'organisation

En 1973 : ouverture de la CSCE et lancement d'un dialogue multilatéral est-ouest en matière de coopération et de sécurité européennes appelé « processus d'Helsinki », qui s'inscrit dans la phase dite de détente dans les relations entre l'Europe occidentale et le bloc communiste.

•1975 : signature de l'Acte final d'Helsinki qui arrête le périmètre et les principes d'action de la CSCE.

La CSCE est active dans trois domaines de sécurité appelés à l'époque « corbeilles » et actuellement « dimensions » :

•la coopération dans le domaine politique et militaire ; on parle ici principalement de :

- 1.la menace : il s'agit de mettre l'Europe à l'abri de la menace, d'effacer la peur en coopérant militairement et politiquement avec l'URSS (directement inspiré du rapport Harmel de 1967),
- 2.la garantie de la sécurité des personnes (dont principalement les droits de l'homme),

3. la sécurité qui doit être « indivisible ». Il s'agit du fait que s'il faut regarder ce que font les pays en Europe, il faut aussi regarder ce qu'ils font en dehors de l'Europe ;

- la coopération économique, scientifique et technique ;
- la coopération en matière de circulation des hommes, des idées et des informations.

Il s'agit à la fois d'une action qui se concrétise à travers des engagements politiquement contraignants (adoption de normes démocratiques, codes de bonne conduite) ainsi que de dix principes d'action, le « décalogue » :

1. égalité souveraine, respect des droits inhérents à la souveraineté ;
2. non-recours à la menace ou à l'emploi de la force ;
3. inviolabilité des frontières ;
4. intégrité territoriale des États ;
5. règlement pacifique des différends ;
6. non-intervention dans les affaires intérieures ;
7. respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction ;
8. égalité des droits des peuples et autodétermination ;
9. coopération entre les États ;
10. exécution de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international public.

Le combat des dissidents de l'Est (Charte 77, etc.) a été légitimé par le 7^e principe.

- 1977 à 1978 : Deuxième Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe à Belgrade : fin de la détente
- Carter utilise la troisième corbeille (dimension « droits de l'homme » de la coopération) contre l'URSS ;
- l'URSS veut mettre le pied en Afrique, ce qui va à l'encontre du caractère indivisible de la sécurité (première corbeille).
- 1980 à 1983 : Troisième Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à Madrid : la situation empire : guerre fraîche
- 1979 : l'URSS intervient en Afghanistan lors de la guerre d'Afghanistan ;
- 1983 : affaire du Vol 007 Korean Airlines abattu par l'URSS croyant qu'il s'agissait d'un avion espion américain.
- 1986 à 1989 : Quatrième Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à Vienne : rapprochement
- Gorbatchev arrive à la tête de l'URSS et crée un réel rapprochement avec l'Occident : on peut reparler de coopération ;
- 1990 : Sommet de Paris : la CSCE adopte la « Charte de Paris pour une nouvelle Europe » qui donne à la Conférence les moyens de répondre aux nouveaux défis de l'après-guerre froide en la dotant d'institutions permanentes (Secrétariat, Bureau des élections, Centre de prévention des conflits) et de capacités opérationnelles.

- 1992 : la Conférence d'Helsinki parachève la mise en place des institutions de l'organisation : Forum de coopération pour la sécurité, Forum économique, Haut Commissaire pour les minorités nationales. La première mission de terrain est déployée au Kosovo.
- 1994 : Sommet de Budapest les 5 et 6 décembre, les chefs d'États et de gouvernements des États participants reconnaissent que la CSCE n'est plus seulement une conférence et décident de changer son appellation en OSCE
- 1995 : la CSCE devient l'OSCE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
- 1999 : Sommet d'Istanbul.
- 2010 : le sommet de l'OSCE s'est tenu à Astana, en dépit de la réticence de nombreux États participants qui doutaient des progrès de la démocratie au Kazakhstan.
- 2011 : Signature du Document de Vienne. Ce texte donne à chaque État membre le droit d'effectuer des inspections sur le territoire d'un autre État membre.
- 2014 : le sommet de l'OSCE se tient à Bâle, en Suisse, les 4 et 5 décembre.



B. La structure de l'OSCE

Le Conseil permanent est le principal organe permanent de l'OSCE chargé des consultations et de la prise de décisions sur le plan politique. Ses membres, les représentants permanents des 57 États participants, se réunissent une fois par semaine au Centre des congrès de la Hofburg à Vienne pour examiner toutes les questions ayant trait à l'OSCE, prendre les décisions appropriées et réagir à l'actualité de l'organisation. Parfois très animé, le Conseil permanent est souvent le reflet des divergences qui opposent États-Unis, Union européenne et Fédération de Russie, notamment sur les questions intéressant la dimension humaine.

• Le Conseil ministériel est la réunion annuelle des ministres des 57 États participants de l'OSCE. Il permet d'adopter des décisions et de fournir des conseils et des orientations à l'organisation.

Le Secrétariat fournit un appui administratif et organisationnel à la présidence, en vue d'atteindre les objectifs de l'OSCE. Il est chargé de la gestion des structures et des opérations de l'organisation.

L'Assemblée parlementaire, basée à Copenhague et composée de 320 membres (dont treize représentants de l'Assemblée nationale française et du Sénat français conduits par **Alain Néri**, sénateur du Puy-de-Dôme), tient deux sessions par an et adopte des résolutions dans les domaines de compétence de l'OSCE. Son Président est élu pour un mandat d'un an renouvelable une fois.

L'OSCE dispose en outre de trois institutions susceptibles d'œuvrer contre les « manifestations d'intolérance et les pratiques discriminatoires » :

- le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), basé à **Varsovie** et dirigé par Ingibjörg Solrun Gisladdottir (Islande). L'institution est particulièrement active en matière d'observation internationale des élections dans l'ensemble des États participants de l'OSCE ainsi qu'en Afghanistan ;
- le Haut Commissaire aux minorités nationales, Knut Vollebaek (Norvège), basé à La Haye ;
- le Représentant pour la liberté des médias, Harlem Désir (France), dont les locaux jouxtent ceux du secrétariat de l'OSCE à Vienne.

Les partenaires de coopération parmi les États méditerranéens sont l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Parmi les États de l'Asie, ce sont le Japon, la Corée du Sud, la Thaïlande, l'Afghanistan et l'Australie.



C. Limites de l'organisation et critiques

La dénomination « européenne » de l'organisation est aujourd'hui très contestée, puisque celle-ci regroupe de fait pratiquement tous les pays d'une large moitié de tout l'hémisphère nord. Aussi, l'OSCE a pris des décisions concernant les droits politiques aux États-Unis. Mais son champ d'application reste seulement consultatif. En matière de sécurité, l'action de l'OSCE est freinée par les conflits d'intérêts et le manque de coordination militaire entre les pays participant notamment en Asie centrale, et le mode de traitement égalitaire des voix dans l'OSCE, indépendamment des participations respectives.

Aussi l'OSCE ne dispose-t-elle d'aucune force pour faire appliquer ses délibérations, et l'OTAN ou les forces russes restent les bras armés assurant la sécurité dans toute la région. De plus l'organisation s'est avérée incapable de prévenir les conflits armés meurtriers dans les Balkans et en Asie centrale. Le rôle de l'organisation est plus celui d'une organisation politique au sens strict, que celui d'une organisation chargée de veiller à la sécurité de l'Europe.

L'OSCE est souvent critiquée par la Russie et quelques autres États pour son attitude partielle selon eux et son ingérence dans les affaires intérieures de certains pays de l'ex-URSS, allant jusqu'à la préparation idéologique, financière et logistique des révolutions électorales couramment appelées révolutions de couleur. Cette prise de position a largement freiné le dialogue au sein de l'OSCE.

Intervenant le 10 février 2007 à Munich devant la Conférence sur la sécurité, Vladimir Poutine a vivement critiqué l'activité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

L'OSCE a été victime d'une attaque informatique majeure attribuée à la Russie au début du mois de décembre 2016. L'attaque a été révélée le 27 décembre de la même année. Les services de renseignements occidentaux ont attribué cette attaque à Fancy Bear qui est un groupe de hackers probablement lié au renseignement militaire russe (GRU).

Bureau des institutions démocratiques et des droits de
l'Homme de l'OSCE et Université de Georgetown

COMBATTRE L'INTOLÉRANCE, LA DISCRIMINATION ET LA HAINE CONTRE LES MUSULMANS :

VERS UNE RÉPONSE GLOBALE DANS LA
RÉGION DE L'OSCE



OSCE

INTERNATIONAL

ODIHR

Vienne, 18 octobre 2017

Hofburg Conférence Centre Vienne

Salle de conférence : Ratsaal

10ème anniversaire de la Conférence et de la Déclaration de Cordoue de
l'OSCE

Table des matières

Remerciements.....	124
Introduction.....	125
Objectifs de l'évènement.....	126
L'ÉVENEMENT.....	127
I. Manifestation d'intolérance contre les musulmans : espaces publics, narratif politiques et médias.....	127
II. Les musulmans et l'islam en milieu éducatifs : défis et opportunités.....	128
III. Discrimination des musulmans dans l'emploi : des solutions efficaces pour le public et les employeurs privés.....	129
IV. Crimes haineux, sécurité et société : tendances, causes, réponses ?.....	130
A retenir.....	131
Quelques mots-clés.....	132

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme de l'OSCE de nous avoir accueillis dans son enceinte pour l'organisation de cette conférence sur le 10ème anniversaire de l'OSCE.

Par ailleurs, nous remercions également à remercier Dr. Tamara Sonn, Mme Cristina M. Finch, Mr. Ioannis Dimitrakopoulos, Mr. Dermana Seta et Mr. Besa Ismaili de leur participation à titre de modérateur à cette journée.

Nous tenons aussi à remercier nos intervenants du premier panel Dr. Chris Allen, Dr. Farid Hafez, Dr. Amina Easat-Daas, du deuxième panel Dr. Jasmin Zine, Dr. Ahmet Alibasic, Dr. Muatar Khaydarova, du troisième panel Mr. Arsalan Iftikhar, Mme. Rossalina Latcheva, Mme. Julie Pascoer, Patrick Charlier et du dernier panel Mr. Arjun Setti, Dr. Egdunas Racijs et Dr. Dilyara Akhmetova qui ont répondu présent à notre invitation malgré un emploi du temps très chargé et leur implication dans ce projet.

Introduction

La Conférence de présidence de l'OSCE sur **L'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans** s'est tenue à Cordoue en **2007** sous la présidence espagnole de l'OSCE. Au cours de la conférence, la déclaration de Cordoba sur l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans a été adoptée par le président en exercice, soulignant les défis liés aux manifestations d'intolérance contre les musulmans dans la région de l'OSCE. Étant donné que les États participants de l'OSCE ont assumé la responsabilité de résoudre ce problème (Décisions MC n° 12/2004, n° 10/2005, n° 13/2006, n° 10/2007, n° 9/2009, n° 3/2013), à l'occasion de ce **10^{ème} anniversaire**, il est temps d'évaluer l'évolution de la situation dans les États participants de l'OSCE en ce qui concerne la **lutte contre l'intolérance envers les musulmans**.



Les États participants de l'OSCE se sont engagés à adopter un ensemble de mesures pour lutter contre l'intolérance et les crimes de haine contre les musulmans et à mettre en œuvre des activités éducatives pour sensibiliser les gens à l'intolérance envers les musulmans et promouvoir la tolérance et la non-discrimination. La conférence vise à faire le point sur la manière dont ces préoccupations ont été traitées et à les examiner à la lumière des nouveaux défis et des principes du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Objectifs de l'évènement

Sur la base de ces considérations, les objectifs de cet événement sont :

- Examiner la mise en œuvre des engagements de l'OSCE relatifs à l'intolérance envers les musulmans et identifier les lacunes en matière d'implantation, y compris celles liées aux aspects liés au genre;
- Examiner les nouveaux défis liés aux manifestations d'intolérance et de discrimination contre les musulmans, y compris les crimes de haine, dans la région de l'OSCE;
- Partager les bonnes pratiques et expériences qui illustrent ce qui peut être fait pour prévenir efficacement et durablement l'intolérance envers les musulmans;
- Fournir un forum pour discuter de l'engagement de la société civile avec l'OSCE et le BIDDH;
- Faciliter et renforcer le renforcement des coalitions, les échanges et la coopération entre les principales parties prenantes dans l'ensemble de la région de l'OSCE.
- Évaluer comment le BIDDH peut soutenir davantage les États participants et les organisations de la société civile dans les domaines suivants: combattre l'intolérance, la discrimination et les crimes haineux contre les musulmans, les récits politiques et médiatiques, l'éducation et les problèmes de sécurité des communautés musulmanes;
- Formuler des recommandations pour les activités futures au niveau local, national et régional.



Les contributeurs à l'évènement comprennent des universitaires, des professionnels, des experts, ainsi que des représentants des organisations de la société civile actives dans ce domaine, veillant à ce que l'équilibre entre les sexes et l'équilibre géographique soient maintenus. Leurs connaissances et leur expertise constitueront une contribution précieuse pour les États participants ainsi que le travail du BIDDH contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans.

L'évènement

La conférence a été lancée par une inscription et un bienvenu au café à 8h30. Par la suite, des remarques introductives ont été faites par Cristina M. Finch, chef du Département de la tolérance et de la non-discrimination de l'OSCE, Dr. Tamara Sonn et Dr. Bulent Senay Professeur de l'OSCE sur l'intolérance envers les musulmans.

Cette dernière a été organisée en quatre parties. Elle a été divisée en quatre panels que vous trouverez en détail par la suite.

I. Manifestation d'intolérance contre les musulmans : espaces publics, narratifs politiques et médias

Le premier panel intitulé « **Manifestation d'intolérance contre les musulmans : espaces publics, narratifs politiques et médias** » a été lancé à 9h30. Cette session s'est concentrée sur les différentes manières dont le sentiment anti-musulman et la haine se manifeste dans la région de l'OSCE dans les espaces publics, les récits politiques et médiatiques.

Les panélistes Dr. Chris Allen, Université de Birmingham, Dr. Farid Hafez, Université de Salzbourg et de Georgetown et Dr. Amina Easat-Daas, Université de Leeds, ont exploré les questions de l'intolérance, de la discrimination, y compris la liberté de religion ou de conviction, et des solutions politiques potentielles que les Etats participants pourraient poursuivre.

Le modérateur de ce premier panel était Dr. Tamara Sonn, Université de Georgetown, qui a finalisé cette première partie à 10h45 par une pause café.



II. Les musulmans et l'islam en milieu éducatifs : défis et opportunités

Ce deuxième panel intitulé « **Les musulmans et l'islam en milieu éducatif : défis et opportunités** » a été lancé par le modérateur Dr. James Carr, Université de Limerick, à 11h15.

Les panélistes Dr. Jasmin Zine, Université Wilfrid Laurier, Dr. Ahmet Alibasic, Faculté des études islamiques Sarajevo et Dr. Muatar Khaydarova, expert en matière de FoRB en Asie centrale, membre du Conseil consultatif de l'ICNL, OSCE / BIDDH Membre du panel sur la liberté syndicale, ont répondu aux questions suivantes :

- Comment la discrimination anti-musulmane se manifeste-t-elle dans les milieux éducatifs ?
- Les processus éducatifs et les matériels sur les musulmans et l'islam peuvent-ils promouvoir une culture de tolérance et de non-discrimination ?
- Quels sont les autres moyens de combattre l'intolérance et la discrimination contre les musulmans dans les milieux éducatifs ?
- Quel est le rôle des États participants de l'OSCE, des établissements d'enseignement et des autres parties prenantes dans ce processus ?

Les participants aideront à identifier les défis tout en recommandant des réponses efficaces.

La modératrice Cristina M. Finch, Chef du Département Tolérance et non-discrimination de l'OSCE et le modérateur Ioannis Dimitrakopoulos, chef du département, égalité et les droits des citoyens, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) ont annoncé le déjeuner à 12h30 et ont introduit la présentation principale.



III. Discrimination des musulmans dans l'emploi : des solutions efficaces pour le public et les employeurs privés

Ce troisième panel intitulé « **Discrimination des musulmans dans l'emploi : des solutions efficaces pour le public et les employeurs privés** » a débuté à 13h45.

Les panélistes Arsalan Iftikhar, Université de Georgetown, Rossalina Latcheva, Directrice principale de programme, Secteur des statistiques et des enquêtes, Département des libertés et de la justice, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), Julie Pascoet, Réseau européen contre le racisme (ENAR) et Patrick Charlier, Représentant du Réseau Européen des Organismes d'Égalité (EQUINET) ont abordé les problèmes et ont recommandé des solutions efficaces pour les questions suivantes :

- Quelle est la relation entre l'emploi rémunéré et l'intégration des musulmans ?
- Quelles sont les formes de discrimination sur le lieu de travail auxquelles les musulmans sont confrontés ?
- Y a-t-il une différence entre l'attitude des employeurs publics et privés vis-à-vis des musulmans et la manière dont différents États participants de l'OSCE réagissent à la discrimination sur le lieu de travail ?

Le modérateur Dermana Seta, Conseillère du BIDDH de l'OSCE pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans a annoncé la pause café à 15h15.



IV. Crimes haineux, sécurité et société : tendances, causes, réponses ?

Ce quatrième et dernier panel sous le nom de « **Crimes haineux, sécurité et société : tendances, causes, réponses ?** » a été lancé à 15h45 par le modérateur Besa Ismaili, Faculté d'études islamiques Kosovo.

Pour finir la conférence, les panélistes Arjun Sethi, Centre de droit de l'Université de Georgetown, Dr. Egdunas Raciunas, Université Vytautas Magnus Gedimino et Dilyara Akhmetova, chef du département d'analyse, Fédération islamique de Russie ont répondu aux questions ci-dessous :

- Quels sont les défis liés au suivi, à l'enregistrement et au signalement des crimes de haine anti-musulmans dans l'ensemble de la région de l'OSCE ?
- Les mesures de sécurité menacent-elles les droits humains des musulmans ?
- Quel est le rôle des gouvernements des États participants ?
- Quels sont les défis auxquels les organismes chargés de l'application de la loi et les procureurs sont confrontés dans leur travail sur de tels cas ?
- Quel est le rôle des communautés et des organisations musulmanes, mais aussi des coalitions de la société civile dans ce domaine ?
- Les panélistes exploreront les tendances connexes, sonderont les causes profondes et suggéreront des réponses diverses.

À 17h00 la conférence a pris fin et les remarques finales ont été faites par Ingibjörg Solrun Gísladóttir, Directeur du BIDDH et Dr. Tamara Sonn, Université de Georgetown.

A retenir

Lors de cette conférence organisée par ODIHR (Office for Democratic Institutions and Human Rights) en partenariat avec la Georgetown University pour le 10ème anniversaire de la Conférence de l'OSCE de Cordoue, le principal thème était la lutte contre l'intolérance, la discrimination et la haine contre les musulmans.

Cette conférence a permis aux intervenants et aux participants d'examiner la mise en œuvre des engagements de l'OSCE relatifs à l'intolérance envers les musulmans, d'étudier les nouveaux défis liés aux manifestations d'intolérance et de discrimination contre les musulmans mais aussi de partager les bonnes pratiques et expériences.

De nombreuses propositions ont été faites par les intervenants pour faciliter et renforcer les coalitions, les échanges et la coopération entre les principales parties prenantes.

De plus, des recommandations ont aussi été faites pour les activités futures au niveau local, national et régional.

Enfin, une lettre ouverte a également été adressée au président de l'OSCE par un groupe de participants, composé d'ONG et notamment du Cojep International et de l'ORIW. La lettre prenait en main des problèmes spécifiques qu'auraient soulevés les ONG mais aussi des recommandations.

Quelques mots-clés

- **OSCE** : Composée de 57 États participants d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie, l'OSCE est la plus grande organisation régionale de sécurité au monde. Elle œuvre en faveur de la stabilité, de la paix et de la démocratie pour plus d'un milliard de personnes à travers le dialogue politique sur des valeurs partagées et par des activités concrètes qui influencent durablement le cours des événements. L'OSCE — L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe — est un espace de dialogue qui couvre un vaste éventail de questions de sécurité et offre un cadre d'action commun visant à améliorer les conditions de vie des personnes et des communautés. A travers une approche de la sécurité qui comprend les trois dimensions de la sécurité (politico-militaire, économique-environnementale et humaine) et grâce à son champ géographique vaste, l'OSCE contribue à surmonter les divergences et à renforcer la confiance entre les États en leur apportant son appui dans la prévention des conflits, la gestion des crises et la réhabilitation post-conflit. Avec ses Institutions, ses groupes d'experts et son réseau de présences sur le terrain, l'OSCE aborde des questions qui affectent notre sécurité commune : la maîtrise des armements, le terrorisme, la bonne gouvernance, la sécurité énergétique, la traite des êtres humains, la démocratisation, la liberté des médias et les minorités nationales.
- **BIDDH** : Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE est un des principaux organes des droits de l'homme en Europe. L'institution qui siège à Varsovie, Pologne, est active à travers l'Europe, le Caucase, l'Asie Centrale et l'Amérique du Nord. Elle s'emploie à promouvoir des élections démocratiques, à faire respecter les droits de l'homme, la tolérance et la non-discrimination, et à renforcer l'état de droit. Le BIDDH est l'institution chargée de la promotion des droits de l'homme au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), un organisme intergouvernemental œuvrant en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans ses 57 États participants.
- **Intolérance** : Refus d'admettre l'existence d'idées, de croyances ou d'opinions différentes des siennes. (Le sujet va jusqu'à persécuter ceux qui les soutiennent)
- **Discrimination** : Action de séparer, de distinguer deux ou plusieurs êtres ou choses à partir de certains critères ou caractères distinctifs. Fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne.
- **Musulman** : Un musulman est une personne qui considère le Coran comme un verbatim écrit de Dieu, révélé au travers du prophète Mahomet (sav). Cela passe par les pratiques d'une des formes de l'islam, religion abrahamique et monothéiste. Le mot « musulman » vient de l'arabe, « celui qui est en paix et se soumet » à la volonté de Dieu.

PROJET SYNDICAT HAK-IŞ



SYNDICAT HAKIŞ
COJEP INTERNATIONAL
ORGANISATION HASENE
UNIVERSITE DE GAZIANTEP
AUTO-ORGANISATION HAYATBOYU ÖĞRENME



Le **projet « Syndicat HAK-IS »** a été organisé par les cinq associations suivantes :

- Hak-Is
- Cojep International
- Hasene
- Université de Gaziantep
- Hayatboyu Öğrenme

Hak-Is, ou **Confédération des syndicats de travailleurs des droits**, est une confédération syndicale en Turquie et est la deuxième plus grande confédération syndicale de Turquie dont le président général actuellement est Mahmut Arslan. Il a été fondé à Ankara en 1976 à Ankara. A partir de 1984, Hak-Is entre dans une période de croissance. Hak-Is est membre de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et de la Confédération européenne des syndicats (CES).

Cojep International est le **Conseil pour la Justice, l'Égalité et la Paix**, dont le siège se trouve à Strasbourg et des bureaux se trouvent dans 14 pays européens. C'est une organisation non gouvernementale qui organise des programmes et des activités avec différentes organisations internationales.

Cojep International est une association internationale créée en 1992 à Belfort en France par son président Mr Ali Gedikoglu.

Hasene ou **Milli Görüs** est une organisation humanitaire musulmane opérant dans 76 pays. L'association Hasene mène un travail humanitaire depuis cinq ans. Ayant atteint des millions de besoins dans plus de 90 pays et régions jusqu'à aujourd'hui, l'association a donné le coup d'envoi de la campagne de restauration afin de contribuer aux besoins des nécessiteux pendant le mois du Ramadan.

L'Université de Gaziantep (en turc: Gaziantep Üniversitesi) est une université publique à Gaziantep, en Turquie. L'Université de Gaziantep compte 10 facultés, comprenant un total de 22 départements universitaires, avec un fort accent sur la recherche scientifique et technologique.

Les objectifs de l'université sont:

- Enseignement et formation culturels, scientifiques, techniques, médicaux et professionnels,
- Recherche fondamentale et appliquée,
- Des échanges techniques, scientifiques et culturels avec des institutions similaires aux niveaux national et international,

Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (en turc **Hayatboyu Öğrenme**) est un programme communautaire de l'Union européenne sur l'éducation et la formation.

Le programme, qui englobe les années 2007-2013, a été organisé en 1995 avec la collecte de programmes qui ont commencé dans une structure dispersée jusqu'à ce jour sous les programmes de toit.

Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie peut être résumé comme offrant un soutien à toutes les institutions, organisations et personnes impliquées dans le secteur de l'éducation et de la formation et à tous les individus et institutions intéressés par ces questions.



L'organisation leader de ce projet est le **syndicat Hak-Is**. C'est lui qui a postulé à l'agence nationale.

Hak-Is est le le plus grand rassembleur de syndicats de la Turquie. C'est une organisation très importante qui a vraiment une grande importance dans laquelle se regroupent tous les syndicats de Turquie. Au sein de Hak-Is, c'est Mme Elif Yildirim, Mr Recep Atan, Mme Özlem Soyleyici et Mme Eda Guner qui se sont occupé de ce projet.



Le projet a été créé d'un côté par l'Europe et de l'autre côté par la Turquie. En Europe, les partenariats sont Cojep International situé en France à Strasbourg et Hasene situé en Allemagne à Köln. En Turquie, c'est l'Université de Gaziantep et Hayatboyu Öğrenme qui se situent tout les deux à Ankara.

Au sein de Cojep International, le président Mr Ali Gedikoglu, Mme Sati Arik et Mme Tugba Canturk qui ont effectué les démarches nécessaires du projet. Dans le cadre de l'organisation Hasene, c'est le président général Mesud Gulbahar qui a pris la responsabilité des missions du côté de son organisation.

Par ailleurs, Mr Hamil Nazik était le préposé de ce projet au sein de l'Université de Gaziantep. Et au nom de l'auto-organisation Hayatboyu Öğrenme, Mr Mithat Buyukhan et Mr Kenan Uçma se sont occupés de leurs missions pour ce projet.

Le but de ce projet est d'aider les réfugiés syriens, en particulier les enfants, dans leur intégration en Turquie. Leur faire gagner un métier et leur apprendre la langue turque.



Le rôle de Cojep International dans ce projet est le côté linguistique. Faire des recherches et, avec l'aide des professeurs de France, éditer un manuel pour apprendre aux enfants syriens de Turquie la langue turque afin de leur faciliter la tâche au maximum. Cojep International s'occupe donc de l'enseignement de la langue turque. Le manuel a été préparé par le professeur Erol Bartin.

Le rôle de Hasene ici est de créer des modules pour l'éducation des enfants syriens, des fiches, des plaquettes qui expliquent comment mettre le linge, comment faire la vaisselle, etc. C'est pour permettre leur intégration dans la vie en Turquie.



Plusieurs réunions ont été faites afin d'organiser ce projet : deux réunions à Cojep International à Strasbourg, deux à Hasene à Köln et une à l'Université de Gaziantep en Turquie.

L'Université de Gaziantep a comme soutien des professeurs qui contrôlent ce qui ont été faites, si cela conviennent à la législation, aux règles de la Turquie, au projet, etc.

Des camps de réfugiés ont été visité à Gaziantep pour voir les enfants syriens, dans quel cas ils sont, quels sont leur mode de vie, etc.

Les manuels faites par Cojep International ont été testés pendant une période de un à deux mois auprès d'environ 35 enfants syriens pour voir s'ils sont vraiment utiles, s'il y a des points à améliorer, modifier ou même enlever. Le but de ce teste était de voir si le projet est vraiment pédagogique. De même pour les modules de l'organisation Hasene, des testes ont été faites pour évaluer le projet, si l'enseignement du métier est bien faite, etc.



Suite à ces expériences le projet a été finalisé et les manuels ont été envoyé à la presse écrite. Environ 3000 manuels ont été édités. L'organisation Hasene, de la manière, a aussi demandé à des experts pédagogiques de préparer les modules, les fiches, etc.